



Rapport sur la gestion de la banque Exercice 2022

SOMMAIRE

PROFIL DE LA BIAT	5
1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER	7
1.1 Environnement économique	9
1.2 Environnement bancaire et financier	12
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE.....	15
2.1 Vision et Stratégie de la Banque.....	17
2.2 Faits marquants de la Banque	19
2.3 Activités de la Banque en 2022.....	21
2.4 Résultats de la Banque en 2022	24
2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des dernières années	26
2.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)	31
2.7 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir	31
2.8 Activité recherche et développement	32
3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS.....	33
3.1 Groupe BIAT	35
3.2 Résultats du groupe BIAT	42
3.3 Evolution du portefeuille participations	43
4. ACTIONNARIAT	45
4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote	47
4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale.....	48
5. GOUVERNANCE.....	49
5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2022	51
5.2 Direction Générale.....	74
5.3 Commissaires aux comptes.....	75
6. L'ACTION BIAT EN BOURSE.....	77
6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2022.....	79
6.2 Actions de communication financières effectuées.....	80
7. AFFECTATION DES RESULTATS.....	81
7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats.....	83
7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés	84
8. CONTRÔLE DES COMPTES.....	85
Activité du Comité Permanent d'Audit Interne concernant le contrôle des comptes.....	87
9. BILAN SOCIAL	89
Indicateurs RH.....	91

10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	95
10.1 Environnement du Contrôle Interne	97
10.2 Gestion des risques	98
11. PÔLE BANQUE DE DÉTAIL.....	105
Pôle Banque de détail	107
12. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE.....	111
Le soutien aux activités culturelles, sportives et associatives.....	113
13. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2022.....	121
13.1 Rapport Général des commissaires aux comptes. Exercice clos le 31 Décembre 2022.....	123
13.2 Etats financiers individuels au 31 Décembre 2022.....	153
14. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022	211
14.1 Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 Décembre 2022.....	213
14.2 Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2022	219

I - PROFIL DE LA BIAT

Au terme de 46 ans d'existence, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), lancée en 1976 avec des moyens humains et matériels modestes, est devenue l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et un acteur de référence en Tunisie.

Avec 1966 collaborateurs en 2022, la BIAT compte plus de 900 mille clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1500 banques. Elle dispose d'un réseau des plus denses en Tunisie avec 205 agences réparties sur l'ensemble du pays, d'une représentation à Tripoli –Libye.

Elle compte également, une filiale BIAT France, sous le statut d'agent de paiement avec une agence à Paris.

Banque universelle offrant une gamme complète de service à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents à l'Etranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Grandes Entreprises et Institutionnels, la BIAT constitue aujourd'hui un groupe financier diversifié dans les domaines de l'assurance, de la gestion d'actifs, du capital- investissement, de l'intermédiation boursière et du Conseil à l'international.

Appuyant son développement sur la proximité et l'engagement sociétal, elle met son expertise au profit de ses clients, de ses partenaires et de l'économie du pays.



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Environnement économique

Au niveau international

A l'échelle mondiale, la **croissance économique** a **ralenti** passant de 6,2% en 2021 à 3,4% en 2022. En effet, la **guerre** menée par la Russie en Ukraine a exacerbé les **pressions inflationnistes**, créé de

nouveaux goulots d'étranglement au niveau des **chaines d'approvisionnement** et accentué les **vulnérabilités financières**, notamment pour les pays importateurs d'énergie de produits alimentaires.

Croissance annuelle, en %

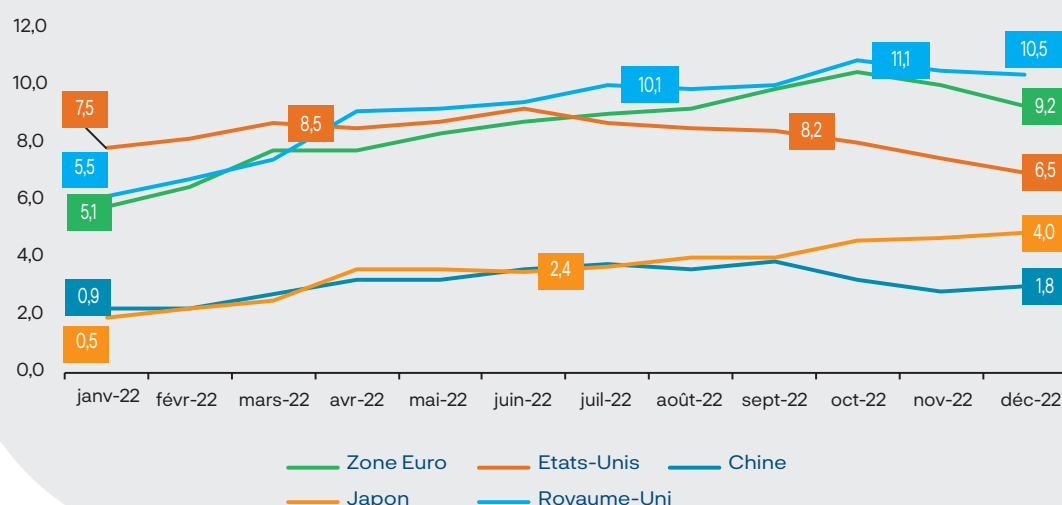
PIB réel	2021	2022	Projections 2023	Projections 2024
Zone Euro	5,3	3,5	0,7	1,6
Royaume-Uni	7,6	4,1	-0,6	0,9
Etats-Unis	5,9	2	1,4	1
Chine	8,4	3	5,2	4,5
Japon	2,1	1,4	1,8	0,9

Source : FMI, janvier 2022

Alors qu'elle reste modérée en Chine, l'inflation s'est inscrite dans une spirale galopante pour la majorité des économies. Le renchérissement des prix de l'énergie s'est répercuté sur le coût de production de plusieurs biens et services, érodant ainsi le **pouvoir**

d'achat des ménages et suscitant **des réponses monétaires** (durcissement des politiques monétaires, principalement à travers la hausse des taux de référence des banques centrales), mais également **budgétaires**.

Taux d'inflation, en %



En termes de projections, le FMI prévoit une **décélération** de la croissance mondiale passant de 3,4% en 2022 à 2,9% en 2023. Une reprise relative serait observée en 2024 (3,1%). L'inflation devrait

baisser **progressivement** passant de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023, puis à 4,3 % en 2024, mais cette baisse demeure tributaire des évolutions sur le plan géopolitique.

Prix des matières premières

	Moyenne 2022 (A)	Moyenne 2021 (B)	Variation (A/B)
Pétrole brut Brent \$US-bbl	100	70	+43%
Indice du gaz naturel (2010=100)	282	131	+115%
Phosphate brut \$US-TM	266	123	+116%
Phosphate DAP \$US-TM	772	601	+28%
Phosphate TSP \$US-TM	716	538	+33%
Minerai de fer \$US-dmtu	121	162	-25%
Indice des prix des métaux de base (dont Aluminium, cuivre, minerai de fer, plomb, uranium et zinc), (2016=100)	194	205	-5%
Huile d'olive \$US-TM	4 470	4 185	+7%
Blé tendre \$US-TM	382	282	+35%
Blé dur \$US-TM	430	315	+37%

Sources : Données Banque Mondiale, et FMI, Calcul Equipe Prospective, Veille et Recherche Economique

Au niveau national

En Tunisie, le taux de croissance s'est inscrit en retrait passant de 4,3% en 2021 à 2,4% en 2022. Cette décélération est notamment la résultante d'une conjoncture internationale particulièrement adverse. En outre, le taux de croissance en 2021 a bénéficié de l'effet de rebond mécanique post-Covid 19.

Au niveau sectoriel, l'évolution de la valeur ajoutée (VA) de l'extraction du pétrole et du gaz naturel est passée de +20,2% en 2021 à -10,5% en 2022. De même, une baisse notable a été observée au niveau de l'évolution de la VA de l'extraction des produits miniers (de +28,8% en 2021 à -0,5% en 2022).

La valeur ajoutée du secteur de construction a également affiché une baisse : -9,9% en 2022 versus +7% en 2021.

Toutefois, les secteurs du transport (de +7% en 2021 à +10,6% en 2022), du tourisme (de +12,6% en 2021

à +21,4%) et du textile (+9,3% en 2021 à +14% en 2022) ont suivi une tendance haussière, témoignant des prémices de reprise de la demande à l'échelle mondiale. Et même si l'évolution de la VA des industries mécaniques et électriques (+8%) a été en retrait par rapport à la performance de 2021 (+11,3%), elle demeure solide et prometteuse pour l'année 2023.

S'agissant de l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation moyen a atteint 8,3% en 2022 versus 5,7% en 2021. A partir de novembre 2022, le taux d'inflation en (GA) a dépassé le palier de 10% (respectivement 10.1% et 10.2%). La BCT, dans un objectif de cantonnement de l'augmentation de l'inflation a procédé à des augmentations cumulées du taux directeur (TD) à hauteur de 175 pbs ramenant ainsi le TD à 8%.

Concernant le marché de l'emploi, le taux de chômage a emprunté une tendance baissière relative passant de 16,2% au T4 2021 à 15,2% au T4 2022.

Chiffres clés	2020	2021	2022
Croissance du PIB (en %, aux prix de l'année précédente)	-8,6	4,3	2,4
Taux d'inflation moyen (en %)	5,6	5,7	8,3
Paiements courants (en % du PIB*)	-6	-5,9	-8,5
Solde budgétaire (en % du PIB*)	-9,7	-7,9	-7,6
Evolution des exportations de biens (en %)	-11,7%	+20,5	+23,4
Evolution des importations de biens (en %)	-18,7%	+22	+31,7
Avoirs en devises (en jours d'importations)	162	133	100
Recettes touristiques (en MD)	2 030	2 337	4 279
Variation		+15%	+83%
Taux d'investissement (en % du PIB)	15,8	16	15,4
Epargne nationale (en % du RNDB)	6,2	9	10,4
Concours à l'économie (en MD)	97 103	102 185	110 715
Variation		+5,2%	+8,3%
Masse monétaire M3 (en MD)	89 115	97 316	105 522
Variation		+9,2%	+8,4%

*Données provisoires

Sources : BCT (rapport annuel 2021 et supplément au bulletin statistiques financière février 2023), Ministère des Finances (résultats provisoires de l'exécution du budget de l'Etat février 2023), Institut national de la statistique, ITCEQ

— 1.2 Environnement bancaire et financier

L'évolution de l'activité du système bancaire (*) s'est caractérisée au courant de l'année 2022 par une poursuite de la dynamique de la collecte des dépôts, une hausse des crédits et une augmentation des besoins des banques en liquidité.

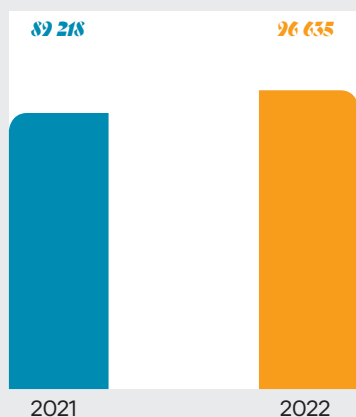
• Les dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle du Panel se sont établis à 96.635MD au 31 décembre 2022, enregistrant une progression de 8,3%.

Cette progression a concerné toutes les catégories de dépôts avec des augmentations respectives de 4,3%, 9,4% et 12%.

La part des dépôts faiblement rémunérés (Dépôts à vue) dans le total des dépôts, a été ainsi réduite de 1,5 point par rapport à l'année 2021 au profit, notamment des dépôts à terme.

Evolution des dépôts de la clientèle (en MD)

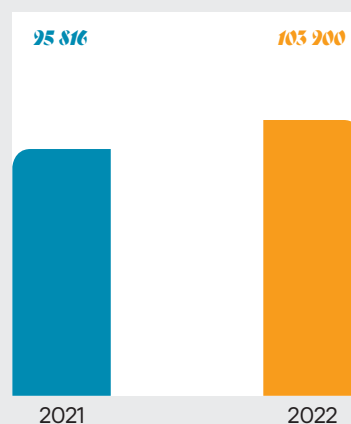


Source : situation de la BCT

• Les crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle au niveau du système bancaire, hors crédits à l'Etat, ont totalisé au terme de l'année 2022, 103 900 MD, enregistrant une progression de 8,4%.

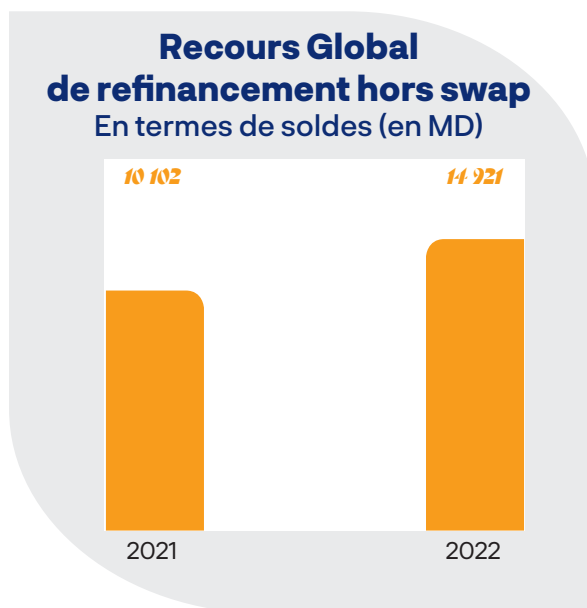
Evolution des crédits à la clientèle (en MD)



Source : situation de la BCT

• Recours Global de Refinancement

L'exercice 2022 s'est soldé par un recours global de refinancement de 14.921MD, contre 10.102MD observé au terme de l'exercice écoulé.



Marché boursier

Malgré les suites des répercussions de la Covid-19 et la Guerre en Ukraine, le bilan de l'activité boursière est positif dans l'ensemble, marqué d'une résistance salubre de l'indice Tunindex qui a clôturé l'année 2022 sur une hausse remarquable de 15,10% contre un rendement de 2,34% durant 2021.

En ce qui concerne les indices sectoriels, dix indices ont enregistré des rendements annuels positifs à des taux compris entre 36,83% (indice des banques) et 0,78% (indice des produits ménagers et de soin au personnel) alors que les autres 2 indices ont affiché des rendements négatifs de -15,9% (indice des Biens de Consommation) et -20,87% (indice Agro-alimentaire et Boissons).

Taux du marché

Pour toute l'année 2022, le taux moyen du marché monétaire (TMM) a poursuivi en 2022 son trend haussier suite à la décision de la Banque Centrale de contrer l'inflation, protéger le pouvoir d'achat des citoyens et préserver le stock des avoirs en devises.

Il s'est ainsi soldé à 7,26% en décembre 2022, contre 6,25% en décembre 2021 et 6,12% en décembre 2020.

(1) Source : BVMT

A large, bold, dark blue number '2' is positioned to the right of a short, thick orange horizontal line.

ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

— 2.1 Vision et Stratégie de la Banque

La BIAT démarre une autre étape de son développement pour faire face à de nouveaux enjeux. Une vision s'inscrivant dans la continuité du dernier plan stratégique a été mise en place. Elle s'articule autour des points suivants :

Vision de la Banque

- 1 Un groupe financier solide reconnu pour son professionnalisme et sa bonne gouvernance
- 2 Une banque de référence sur ses marchés capable de s'adapter et de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients et de les accompagner dans la durée
- 3 Une banque citoyenne et responsable qui s'implique activement dans le développement d'une économie durable du pays

En effet, l'année 2022 a été marquée par une réflexion stratégique qui s'articule autour de plusieurs axes dont notamment :

1. La Stratégie commerciale :

- Mieux répondre aux besoins spécifiques de nos clients et ce, en anticipant les tendances du marché et en optant pour l'innovation afin d'améliorer l'expérience client, assurer une offre de valeur différenciée par marché/segment et générer une croissance supérieure, rentable, et surtout durable
- Poursuivre le développement d'activités à forte valeur ajoutée, au service de marchés et segments à haut potentiel, œuvrant en synergies internes et avec ses filiales et qui visent le maintien de son leadership

2. La stratégie de transformation et de modernisation du SI de la Banque visant à supporter les ambitions futures de la banque :

L'architecture SI cible, définie dans ce cadre, a pour ambition de supporter les objectifs stratégiques de la Banque à l'horizon 2027 avec une feuille de route SI et un plan capacitaire de transformation à 5 ans, visant à adresser les priorités de la Banque en termes de mise à niveau technologique en conformité avec les tendances du marché, de livraison de la valeur aux métiers et enfin de sécurisation de la continuité de la banque.

3. La Transformation Digitale et Data :

- Poursuivre la digitalisation des parcours clients prioritaires et améliorer l'expérience client ;

- Offrir des solutions bancaires numériques innovantes à nos clients, afin de faciliter l'accès à nos services et de simplifier les opérations bancaires ;

4. L'Engagement ESG (Environnement-Social-Gouvernance) afin de renforcer sa responsabilité sociétale et environnementale, améliorer son image auprès des parties prenantes, renforcer sa compétitivité sur le marché et contribuer positivement au développement durable et à la croissance économique de la Tunisie ;

5. Le développement du Capital Humain : La mise en œuvre d'initiatives stratégiques RH relatives aux espaces de travail, de revue de la politique de rémunération et de gestion de la performance, de développement des compétences et du capital humain.

6. L'Optimisation des process : Instaurer une dynamique d'amélioration continue impactant l'ensemble des structures de la banque ;

7. La gestion des risques :

- Poursuivre l'optimisation du dispositif de maîtrise des risques
- Maintenir des normes élevées actualisées de gestion des risques pour protéger les intérêts de nos clients, des investisseurs et de la banque elle-même dont notamment les normes IFRS ;

En atteignant ces objectifs, nous pourrons nous positionner en tant que banque responsable et orientée vers la durabilité, tout en améliorant nos objectifs commerciaux, notre efficacité opérationnelle, en stimulant l'innovation et la croissance durable et en renforçant la sécurité des transactions.

Sur le plan organisationnel, l'année 2022 a été marquée par la conduite de missions d'accompagnement stratégiques jalonnées par un impact organisationnel innovant à savoir la création d'un programme de transformation SI pour le déploiement de la roadmap SI 2023-2027.

— 2.2 Faits marquants de la Banque

Expertise

- La BIAT inaugure sa nouvelle salle des marchés

L'année 2022 a été marquée par la réorganisation de la BFI – Banque de Financement et d'Investissement – avec l'inauguration d'une nouvelle salle des marchés dans le but de la positionner en tant que conseiller privilégié sur l'ensemble des activités de marché et pour répondre aux attentes des clients en matière de qualité de service, de fiabilité et de conseil.

Découlant d'une approche client, la nouvelle salle des marchés regroupe des traders et des structureurs, chargés de la gestion des positions et de la conception de solutions financières permettant aux clients de se couvrir contre les différents risques : risques de change, de taux et sur les matières premières. Elle compte également une équipe de sales dédiée à l'accompagnement de ses clients à travers l'analyse de leurs besoins et la proposition de solutions financières optimales.

La nouvelle salle des marchés est également équipée d'un nouveau système d'information « front-to-risk » mis en place pour couvrir l'ensemble de ses métiers : le front, le middle et le back office ainsi que la gestion des risques. Cela a permis d'élargir la gamme des solutions financières proposées et d'assurer une meilleure gestion, en temps réel, des positions et des actifs. La nouvelle salle des marchés répond aux standards internationaux avec un aménagement moderne et ergonomique, des équipements de pointe et des profils spécialisés et complémentaires.

Développement digital

- Lancement de la commercialisation de l'offre digitale MyBIAT :

L'année 2022 a été également marquée par le lancement de la commercialisation de la nouvelle offre MyBIAT, en continuité avec la dynamique de transformation digitale de la banque.

Cette offre gratuite, destinée à tous les clients Particuliers et Professionnels, englobe un ensemble de services de banque à distance, souples d'utilisation et sécurisés, dont le suivi des comptes en temps réel, le suivi des produits bancaires, la gestion des cartes et des chèques, les virements et le téléchargement des relevés.

Le slogan « Conçue pour vous et avec vous » reflète la démarche de conception de MyBIAT. En effet, une

méthode participative a été adoptée pour identifier les besoins et attentes des clients. La participation des clients a également permis la réalisation de tests sur les premières versions de cette application mobile. Grâce au retour des clients, certaines améliorations ont pu être intégrées.

MyBIAT sera agile, ses fonctionnalités seront continuellement enrichies en fonction des besoins des clients et à la hauteur des standards technologiques internationaux.

Enrichissement de l'Offre de produits & services et prise en charge de la clientèle

Signature d'un nouveau partenariat avec Visa : un nouveau partenariat avec VISA a été signé pour une durée de six ans dans le but de donner plus d'ampleur à l'ensemble de l'activité monétique de la banque et bénéficier de l'appui de VISA pour soutenir ses priorités stratégiques.

Ce partenariat, vise notamment le développement et l'enrichissement de l'offre monétique de la BIAT, tout en garantissant la sécurité des transactions et une qualité de service optimale. Il permet également à la BIAT de contribuer à l'effort national et à ses initiatives en faveur de l'inclusion financière, à l'accélération de l'adoption des paiements numériques à travers tout le pays et au déploiement de solutions monétiques nouvelles et encore plus innovantes.

Aménagement des crédits aux particuliers :

- Offre à taux fixe : face aux éventuelles variations du TMM, de nouvelles conditions tarifaires ont été fixées pour l'offre de crédits aux particuliers. Il s'agit de l'application d'un taux fixe pour tous les crédits à la consommation et les crédits études et l'ajout de l'offre à taux fixe pour certains crédits à l'immobilier.

- Réaménagement de BIATIMMO : afin d'adapter l'offre de crédit BIATIMMO aux besoins de la clientèle, certaines conditions ont été réaménagées concernant notamment le financement desdits projets, la durée de remboursement et la tarification.

Réaménagement de l'offre PER - Plan Epargne Résidence : pour adapter l'offre de la BIAT aux conditions du marché notamment en matière de financement des projets à l'immobilier, plusieurs

réaménagements ont été opérés au niveau de l'offre PER et concernant les phases d'épargne et de crédit.

des départements sont appelés à communiquer trimestriellement à la direction de Gouvernance un bilan des comités opérationnels à leur charge.

Gouvernance

- Mise à jour des instances de gouvernance de la banque :

Dans le cadre des orientations stratégiques de la banque et de la conformité avec les dispositions réglementaires, le dispositif de gouvernance de la banque a été actualisé dans le but de l'adapter aux différents réaménagements organisationnels et en continuité avec les bonnes pratiques managériales.

Ce dispositif actualisé est aligné sur les meilleures pratiques afin de conférer à la banque une gestion efficiente et de lui assurer un fonctionnement optimal pour la réalisation d'une croissance saine et sécurisée.

Afin d'assurer le fonctionnement efficient de tous les comités de la banque, certains principes ont été adoptés : l'optimisation de l'implication des responsables de la banque, la limitation des pouvoirs individuels en privilégiant les décisions collégiales, la couverture de l'ensemble des activités de la banque par des comités présidés par le Directeur général et l'amélioration de l'efficacité dans la prise de décision ou le pilotage.

Concernant les comités du Conseil (comité des risques, comité de nomination et de rémunération, comité permanent d'audit et comité exécutif de crédit), il a été décidé d'instaurer systématiquement des comités les précédant et présidés par le directeur Général.

Par ailleurs, les règles de bon fonctionnement des comités ont été redéfinies notamment le temps imparti aux différents comités, la communication des documents de travail aux participants ainsi que leur consistance.

En matière de pratiques managériales, des mesures ont été également mises en place afin de permettre la fluidité entre les différents niveaux.

Aussi, et dans le but d'assurer la remontée de l'information à la direction Générale, les responsables

Groupe BIAT

Le renforcement de la collaboration et des synergies entre les équipes de Tunisie Valeurs et de la BIAT a constitué une étape importante dans la consolidation du positionnement de la banque sur les activités de marché de capitaux. Le rapprochement des forces de vente des deux institutions a donné lieu à de multiples actions et événements pour consolider le conseil financier à la clientèle et enrichir les produits financiers.

Récompenses bancaires, classements internationaux et certifications

- La BIAT remporte quatre labels d'excellence en 2022 :

Prix de Meilleure Stratégie de digitalisation en Afrique du nord attribué par Capital Finance International : obtenu pour la 2^{ème} année consécutive, cette distinction salue la transformation digitale opérée par la banque.

Prix de Meilleure Gouvernance Bancaire en Tunisie attribué par Capital Finance International : obtenu pour la 4^{ème} année consécutive, ce prix confirme la solidité du système de gouvernance de la BIAT, un des piliers de son succès tout comme sa capacité d'adaptation et son personnel expérimenté.

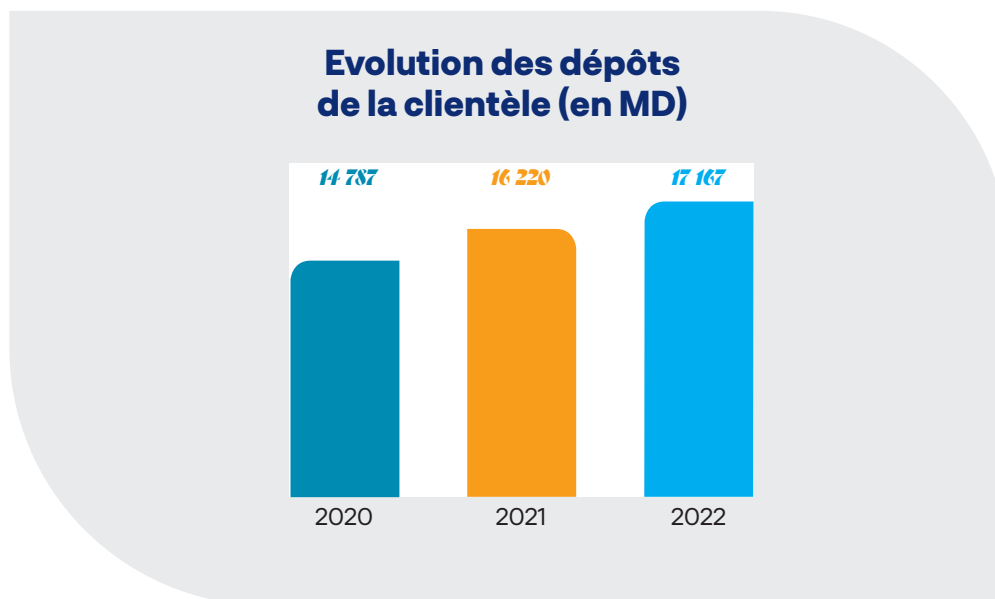
Prix de Meilleure Banque Dépositaire en Tunisie attribué par Global Finance : décernée pour la 3^{ème} année consécutive par le magazine Global Finance, cette distinction salue la performance continue de l'activité dépositaire de la BIAT.

Prix « Elu meilleur service client de l'année 2022 » en Tunisie : ce prix appuie le savoir-faire des équipes de la BIAT en matière d'excellence de prise en charge à tous les points de contact avec les clients : contacts humains, téléphoniques ou digitaux.

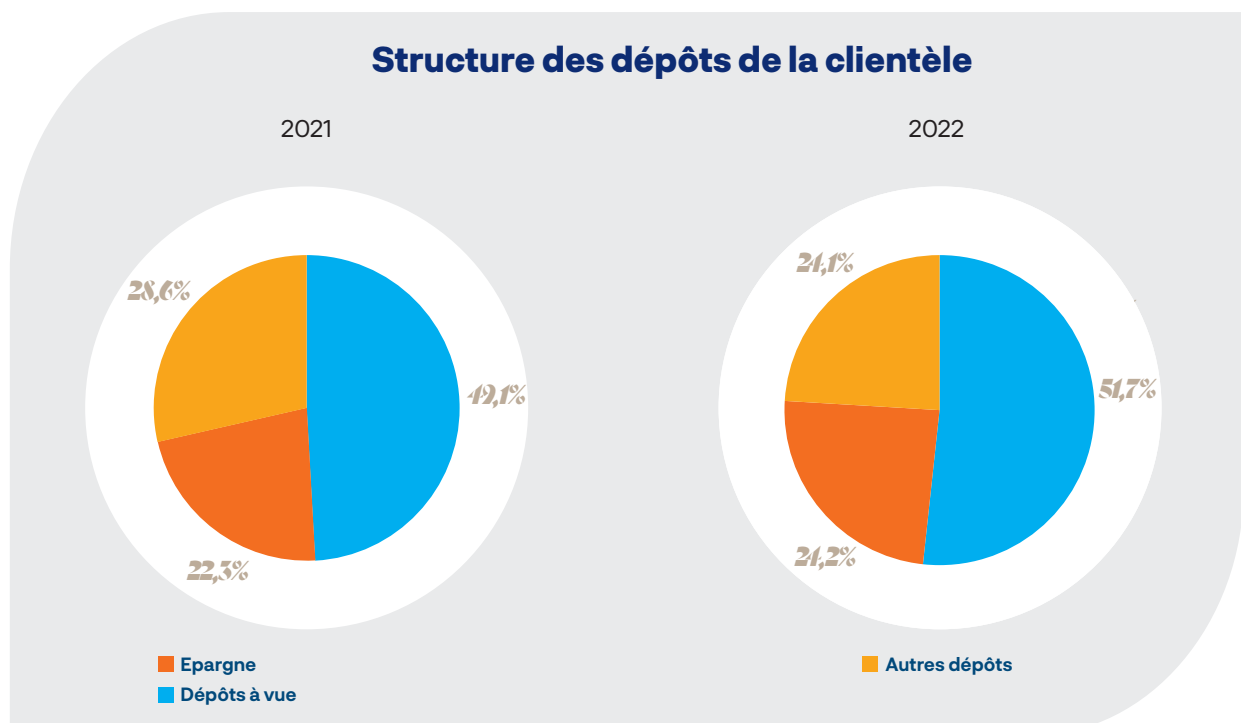
— 2.3 Activités de la Banque en 2022

2.3.1 Les dépôts de la clientèle

Au terme de l'année 2022, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 5,8% à 17 167MD.



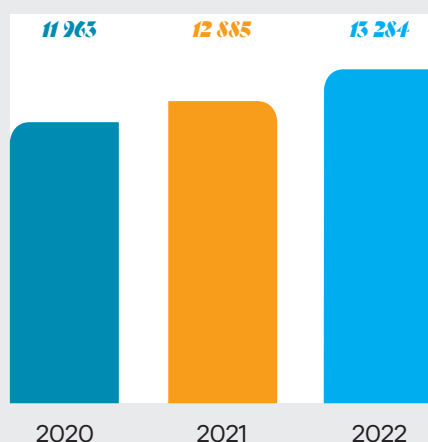
La structure des dépôts de la banque est parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts à vue, représente 51,7% du total des dépôts.



2.3.2 Les créances sur la clientèle

Les créances brutes sur la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2022, à 13 284MD, marquant une hausse de 3,3% par rapport à fin décembre 2021.

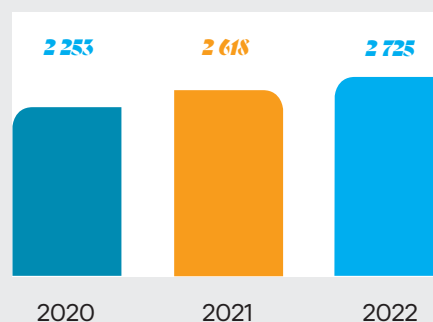
Evolution des créances brutes à la clientèle (en MD)



2.3.3 Les engagements par signature clientèle

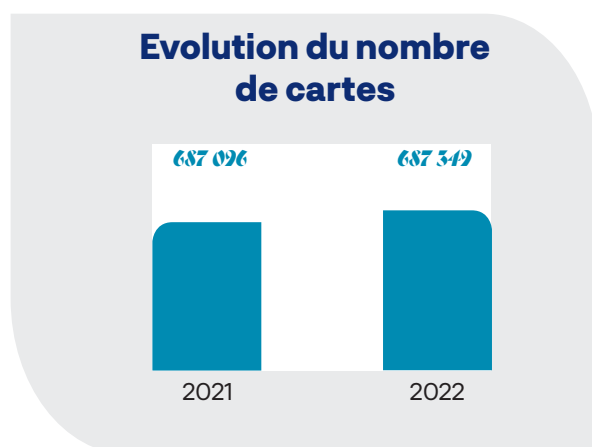
Le volume des engagements par signature en faveur de la clientèle augmente de 4,1 % à 2.725MD au terme de l'année 2022.

Evolution des engagements par signature clientèle (en MD)



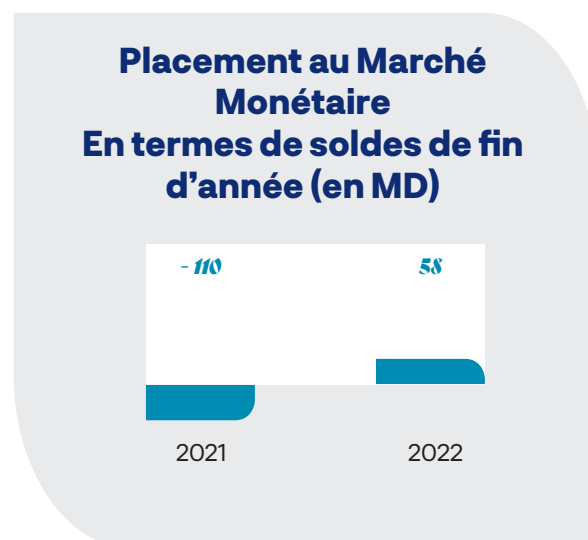
2.3.4 La Monétique

Le nombre de cartes en circulation atteint 687 349 unités à fin 2022.



2.3.5 Placement au Marché Monétaire

La banque a clôturé l'année 2022 avec un recours au Marché Monétaire de 58MD.

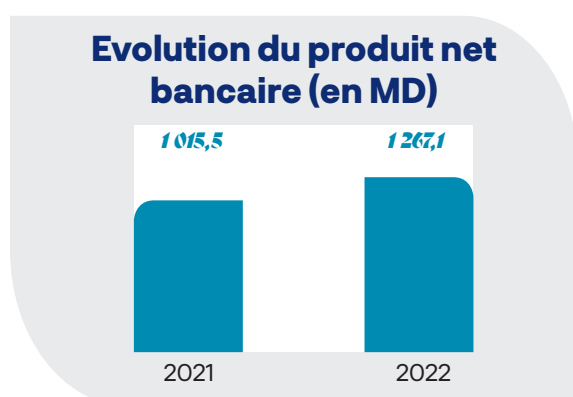


— 2.4 Résultats de la Banque en 2022

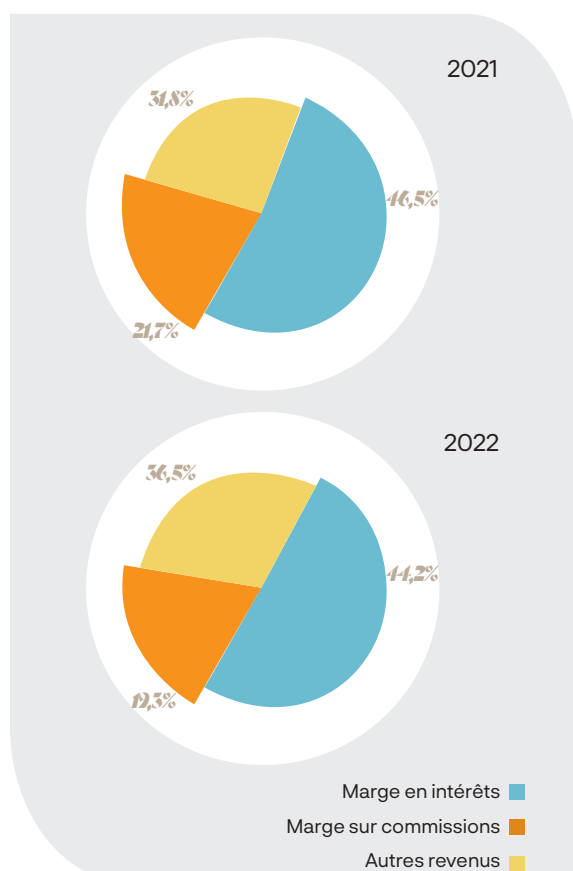
• Produit Net Bancaire

Au terme de l'année 2022, le Produit Net Bancaire totalise 1267,1MD, s'inscrivant en hausse de 24,8%.

Les variations de la marge en intérêts, de la marge en commissions et des autres revenus ont été respectivement de 18,5%, 11,4% et 43,1%.

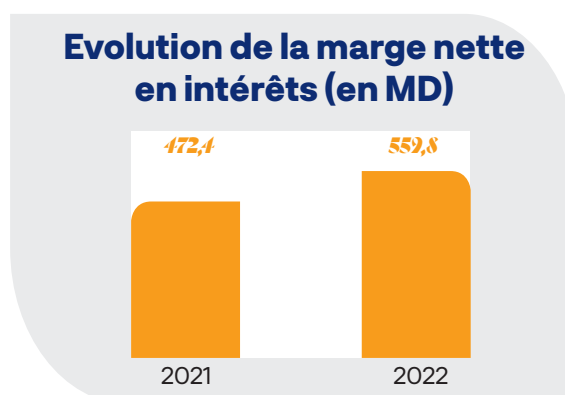


La structure du PNB est ventilée comme suit :



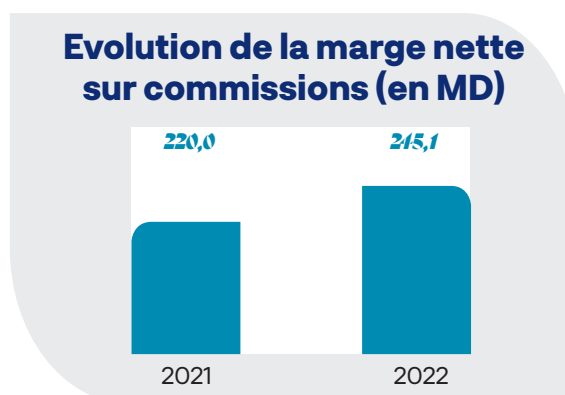
• Marge en intérêts

Représentant 44,2% du PNB, la marge en intérêts s'établit à 559,8MD, en hausse de 18,5%.



• Marge sur commissions

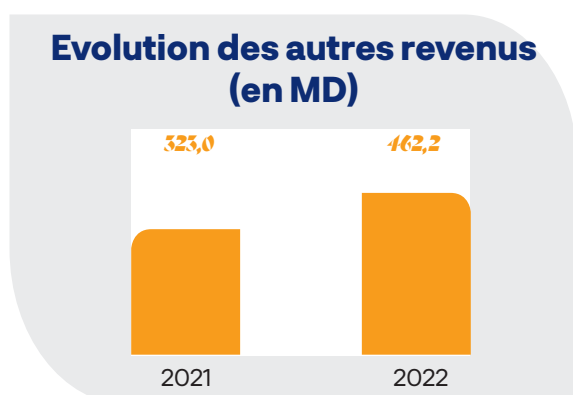
La marge sur commissions s'améliore de 11,4% pour s'établir à 245,1MD.



La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 19,3% au 31 décembre 2022.

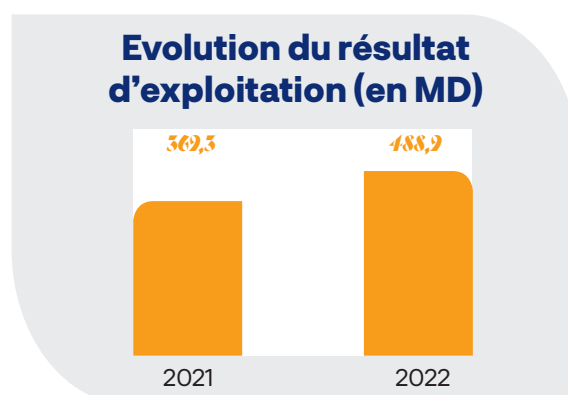
• Autres Revenus

Les autres revenus, qui représentent 36,5% du PNB au 31 décembre 2022, augmentent de 43,1% à 462,2MD.



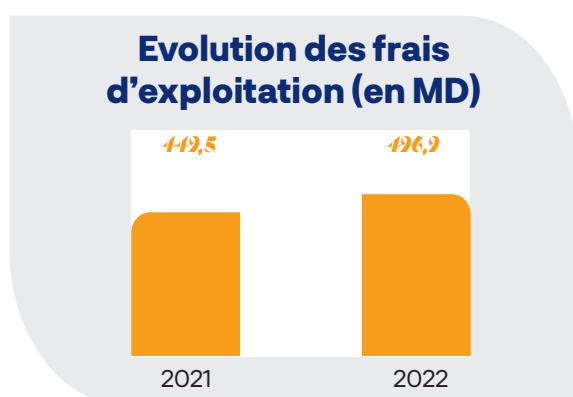
• Résultat d'exploitation

Le Résultat d'exploitation enregistre une hausse de 32,4% à 488,9MD.



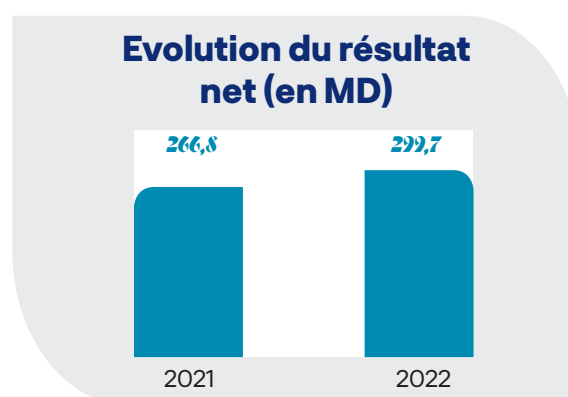
• Frais d'exploitation

Au terme de l'année 2022, les frais d'exploitation enregistrent une évolution maîtrisée de 10,6% s'établissant à 496,9 MD.



• Résultat net

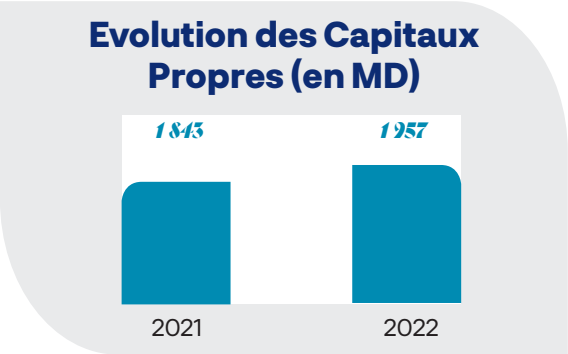
Au final, le Résultat Net ressort à 299,7MD à l'issue de l'année 2022, en hausse de 12,3% par rapport à l'exercice écoulé (266,8MD).



Suite à cette évolution, le coefficient d'exploitation s'est nettement amélioré à 39,2% contre 44,3% en 2021.

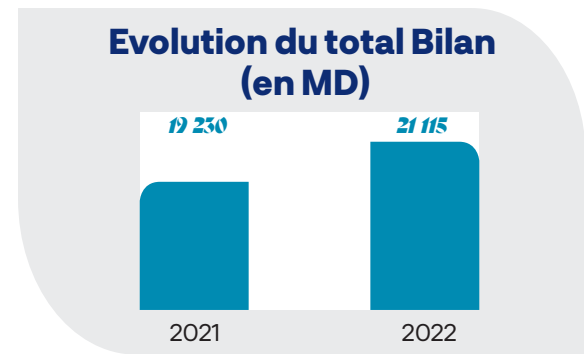
• Capitaux propres

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2022 s'établissent à 1 957,3 MD contre 1 842,8 MD en 2021, soit une progression de 6,2%.



• Total Bilan

A fin décembre 2022, le total bilan totalise 21 115MD contre 19 230MD en 2021, soit un accroissement de 9,8%.

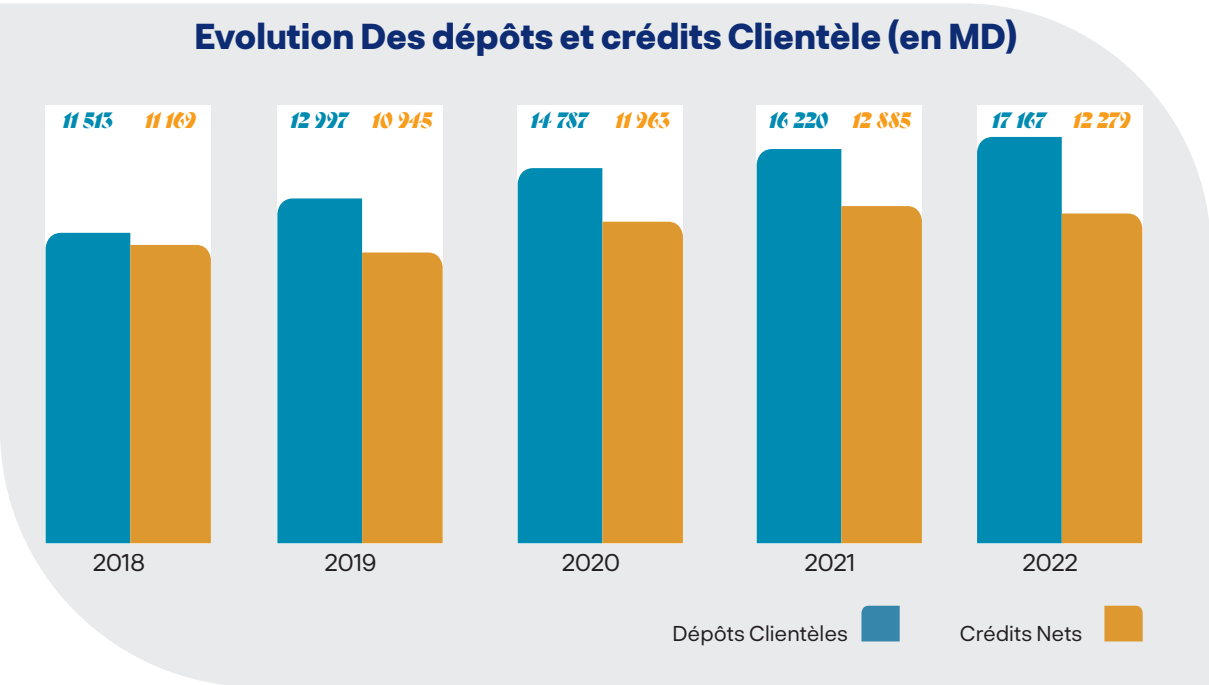


2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des dernières années

2.5.1 Dépôts et Créances Clientèle

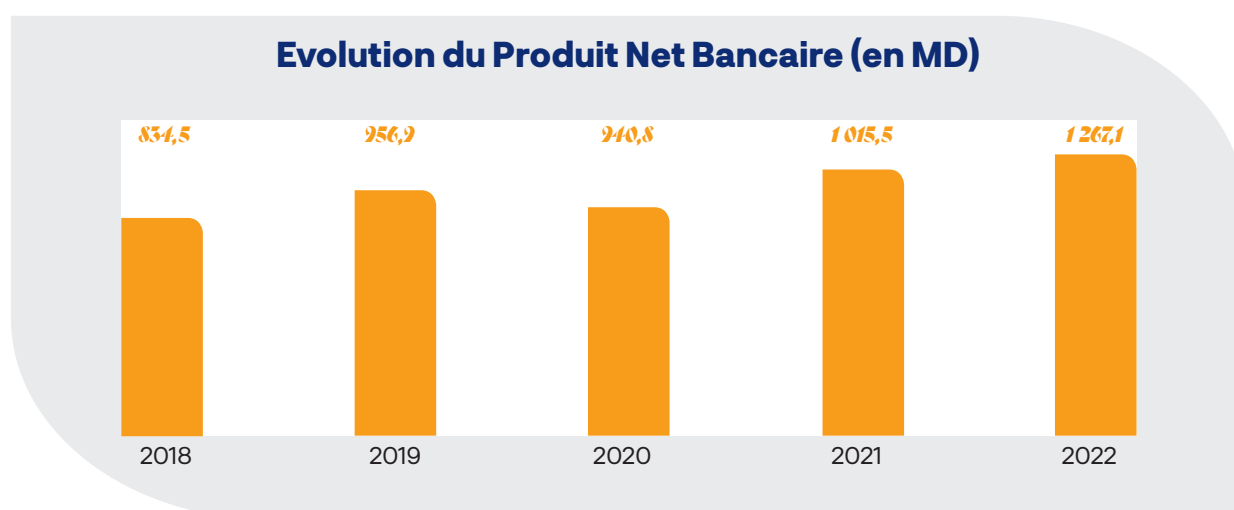
• Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 17,166,8MD à fin 2022, en augmentation moyenne de 10,5% au cours des cinq dernières années.

• Les Créances brutes sur la Clientèle s'établissent à 13.284,1MD au 31 décembre 2022, en accroissement moyen de 4,4% au cours de la même période.



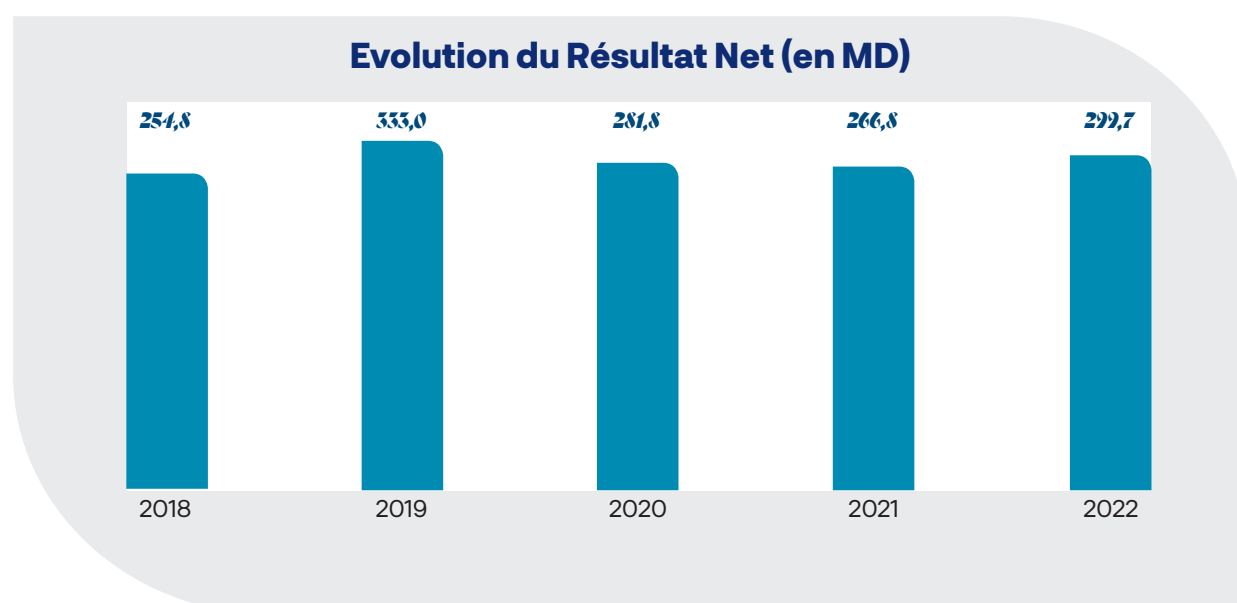
2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 11,0% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 1267,1MD à fin 2022.



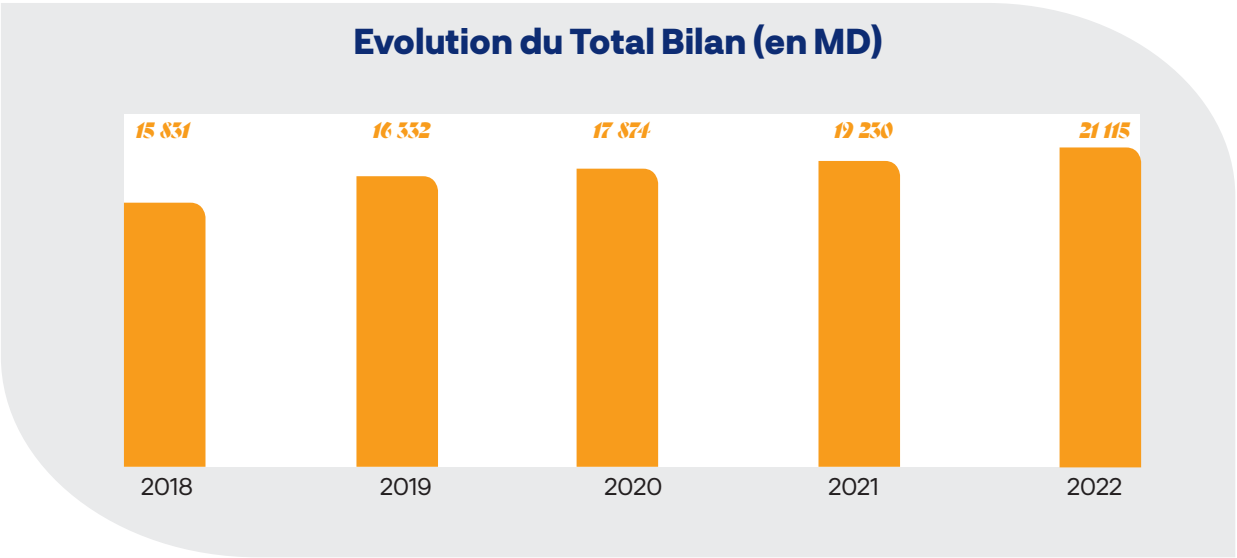
2.5.3 Résultat Net

Le Résultat Net passe de 266,8MD en 2021 à 299,7MD en 2022, soit une croissance annuelle moyenne de 4,1% au cours des cinq dernières années.



2.5.4
Total Bilan

Le total du Bilan s’inscrit en hausse moyenne de 7,5% au cours des cinq dernières années pour s’établir à 21.115MD à fin décembre 2022.



2.5.5
Ratios

Ratios de rentabilité

	2018	2019	2020	2021	2022
PNB / Total Actif	5,3%	5,9%	5,3%	5,3%	6,0%
Résultat net / PNB	30,5%	34,8%	30,0%	26,3%	23,6%
Résultat net / FP (ROE)	20,8%	22,6%	16,1%	14,5%	15,3%
Résultat net / Total Actif (ROA)	1,6%	2,0%	1,6%	1,4%	1,4%

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépôts / employé	5 652	6 604	7 730	8 382	8 732
Crédits bruts / employé	5 483	5 561	6 254	6 659	6 757
PNB / employé	410	486	492	525	645

Ratios réglementaires

Ratio Crédits Dépôts

	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits/Dépôts	135%	109%	95%	85%	89%

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(En millions de dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	170,0	170,0	178,5	178,5	178,5
Réserves	512,8	595,9	757,9	926,3	1063,9
Bénéfice de l'année	254,8	333,0	281,8	266,8	299,7
Autres capitaux propres et résultats repor- tés	285,5	372,7	535,7	471,2	415,2
Capitaux propres ⁽¹⁾	1 223,1	1 471,6	1 753,9	1 842,8	1 957,3

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

	2018	2019	2020	2021	2022
Actif net pondéré (en MD)	13 057,4	13 177,8	14 344,3	15 229,0	16 396,7
Total capitaux propres nets de base (en MD)	1 122,8	1 454,5	1 555,2	1 634,5	1 722,5
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	8,22%	10,64%	10,25%	10,64%	10,51%
Fonds propres complémentaires (en MD)	256,0	209,3	453,7	549,1	831,0
Total fonds propres nets	1 378,8	1 663,8	2 008,9	2 183,6	2 553,6
Ratio de couverture des risques Global	10,09%	12,17%	13,25%	14,22%	15,57%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1: a- Les risques individuels (par groupe d'affaires) dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

2018	2019	2020	2021	2022
1,9 FPN	1,1 FPN	1,1 FPN	1,0 FPN	1,0 FPN

Norme 1: b- Les risques individuels (par groupe d'affaires) dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

2018	2019	2020	2021	2022
0,5 FPN	0,4 FPN	0,4 FPN	0,4 FPN	0,3 FPN

Norme 2: Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

2018	2019	2020	2021	2022
0 client	0 client	0 client	0 client	0 client

Norme 3: Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 25% les FPN de la Banque.

2018	2019	2020	2021	2022
0,4 FPN	0,3 FPN	0,4 FPN	0,3 FPN	0,2 FPN

Ratio de liquidité

	2019	2020	2021	2022
Ratio LCR	191,57%	192,98%	417%	576%

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2018	2019	2020	2021	2022
Risque Brut	13 363,9	13 149,0	14 215,5	15 503,0	16 009,3
CDL	733,6	841,4	798,2	852,1	881,7
Taux de CDL	5,5%	6,4%	5,6%	5,5%	5,5%
Taux de couverture des CDL*	57,2%	58,6%	65,2%	69,4%	71,5%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (Hors provisions pour risques et charges)

2.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

Dans son dernier rapport et en liaison avec la dégradation de la note souveraine du pays, l'agence de notation internationale Moody's a dégradé la notation des dépôts de la BIAT en monnaie locale de Caa1 à Caa2 avec perspectives négatives.

Ainsi le rating de la BIAT se présente comme suit :

Perspective	Négative
Dépôts	Caa2
Evaluation de crédit de base	Caa2
Risque de contrepartie en monnaie locale	Caa1
Risque de contrepartie en en devise	Caa1

2.7 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

Dans un contexte politique et national difficile et un environnement macroéconomique marqué par une poursuite de l'inflation et un ralentissement de la croissance, en lien avec la flambée des prix des matières premières et de l'énergie et l'impact de la crise russo-ukrainienne, la BIAT saura faire preuve de résilience et n'épargnera aucun effort pour continuer à jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu en tant qu'intermédiaire financier de 1er plan et à mobiliser toutes ses ressources afin de réaliser ses objectifs stratégiques, accompagner sa clientèle et soutenir le financement de l'économie.

Tout le long de l'année 2023, la BIAT œuvrera dans le sens d'une consolidation des résultats et d'une amélioration de ses performances à travers notamment une rationalisation de la collecte de dépôts, une surveillance proactive du risque, un suivi de l'équilibre de la liquidité et une optimisation de la gestion de la trésorerie et ce, dans le cadre du respect scrupuleux des ratios et normes réglementaires en vigueur.

Les efforts de la BIAT seront également axés en 2023 sur la poursuite des objectifs stratégiques

fixés dans le cadre de son plan de développement, à savoir, la consolidation du positionnement de leadership de la banque au niveau du secteur, l'avancement sécurisé sur la feuille de route de transformation digitale, la maîtrise de ses coûts opérationnels et le développement du capital humain et ce, via la réalisation des projets et de pistes de progrès visant notamment à :

- Mieux répondre aux besoins spécifiques de nos clients et améliorer notre expérience avec eux à travers notamment la digitalisation et le développement du libre-service ;
- Poursuivre l'amélioration de la productivité sur l'ensemble de ses lignes métiers
- Renforcer les synergies avec les filiales financières et développer les ventes croisées ;
- Moderniser l'infrastructure et applicatifs du système d'information et enrichir le périmètre fonctionnel SI afin d'offrir aux métiers des applicatifs de plus en plus performants et aux clients des solutions plus adaptées.

— 2.8 Activité recherche et développement

L'année 2022 a été marquée par le lancement d'une mission stratégique de définition de la feuille de route SI sur les 5 prochaines années pour moderniser le SI et le rendre capable de supporter les ambitions futures de la banque et s'articulant autour des axes suivants :

- La définition d'une architecture SI cible, moderne et capable de supporter les ambitions stratégiques de la BIAT
- La définition d'un plan stratégique IT pour assurer la continuité du SI Actuel et atteindre progressivement l'architecture cible

L'architecture SI cible, ainsi définie, a pour ambition de supporter les objectifs stratégiques de la Banque à l'horizon 2027 avec une feuille de route SI et un plan capacitaire de transformation à 5 ans, visant à adresser les priorités de la Banque en termes de mise à niveau technologique en conformité avec les tendances du marché, de livraison de la valeur aux métiers et enfin de sécurisation de la continuité de la banque

L'axe stratégique SI repose désormais sur 2 piliers : Continuité et Transformation.

Le Programme de Continuité a pour principales missions :

- Sécuriser le SI de la banque
- Garantir la continuité des activités de la banque (favoriser la haute disponibilité, ...)
- Moderniser et maintenir la veille technologique du SI (matériel et logiciel)
- Garantir la cohérence d'ensemble du SI et veiller à la bonne architecture et urbanisation du SI
- Assurer l'évolution continue du SI des métiers à travers la mise en place de projets apportant de la valeur aux métiers de la banque (moyens de paiement, salle de marché, comptabilité, gestion des achats et des dépenses...)

- Réduire les risques opérationnels et la dette technologique

- Se conformer aux exigences fiscales et réglementaires

Pour répondre aux ambitions métiers, le programme de Transformation a pour objectif d'aller vers une architecture cible qui repose sur les concepts suivants:

- Un paysage applicatif moins customisé et des nouveaux composants améliorant l'expérience utilisateur
- Une numérisation, GED et solution d'archivage consolidées et modernisées
- Une amélioration de l'expérience utilisateur et des ventes grâce à de nouvelles solutions innovantes
- Un nouveau paysage de gestion de la donnée et d'analytique profitant à l'organisation de façon transversale

En 2022, l'offre digitale MyBIAT a été commercialisée et continue d'être enrichie pour fournir à nos clients de nouveaux services digitaux. Au-delà de cette offre, de nombreux projets ont été mis en place dont nous citons :

- Des actions/projets de stabilisation pour les systèmes de moyens de paiements (échanges avec la SIBTEL, poste adhérent), de la monétique ou de l'international et le renforcement de la supervision de la production informatique
- La mise en place d'une solution innovante au niveau de la salle de marché
- La mise en place d'un système de scoring
- La mise en conformité avec Swift ISO 2020022
- Le développement et réaménagement de produits pour mieux s'adapter aux besoins de nos clients : réaménagement Crédit résidence, Octroi des crédits à la consommation à taux fixes et nouvelle offre de crédit à l'immobilier.



GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

3.1 Groupe BIAT

Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent

dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier.

Le graphe ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier.

GROUPE BIAT AU 31 / 12 / 2022

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 184,76

Capital investissement	Assurance	Marchés financiers	Autres
52,58	47,33	81,08*	3,77
TTG 100% (D+Id)	Assurances 94,48% (D+Id)	Tunisie Valeur 99,41% (D+Id)	CIAR 100% (D+Id)
20	39,92	75,13	0,85
SICAF 100% (D+Id)	Protectrice 100% (D+Id)	TVAM** 99,6% (Id)	BIAT FRANCE 100%
20,09	7,4	2,07	2,92
BCR 98,08% (D+Id)		Tunisie Titrisation*** 98,80% (D+Id)	
4,69		0,27	
SGP 100% (Id)			
2,50			
INMA HOLDING 23,5% (D)			
0,2			
Anva Seed Fund 20,13% (D)			
5,1			

* Y compris 3,61 MDT relatif aux participations dans les SICAV. (0,51 MD) et 2 FCP (3,1) gérés par la TVAM.

** La TVAM gère 4 SICAV et 2 FCP

*** Tunisie Titrisation gère 2 FCC

- Participations directes sur lesquelles la BIAT a une influence notable
- Participations directes et indirectes contrôlées par la BIAT
- Montant de la participation en MD

SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES 215,08

Tourisme	Immobilier	Services/ Industrie
151,46	62,41	1,21
STI 67,30% (D+Id)	MFCEP EL FEJJA 60% (D+Id)	BIAT Consulting 100% (D+Id)
28,3	26,35	0,3
HLC 40% (D+Id)	TAAMIR 100% (Id)	OSI 100% (D+Id)
15,37	5,1	0,0
SPT SFAX 82,76% (D+Id)	SOPIAT 100% (D+Id)	DAUPHINE 30,07% (D)
14,2	26,06	0,9
STSP Nafta 100% (Id)	PLI 94,12% (D+Id)	
8,0	1,5	
MED V 76,16% (D+Id)	Skanes Loisir et Culture 40% (Id)	
31,32	3,4	
GSM 62,18% (D+Id)		
1,74		
SALLOUM 50,76% (D+Id)		
2,09		
Faiza 42,31% (D+Id)		
0,28		
SPT HAMMAMET 87,54% (D)		
50,16		

3.1.1 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était à l'origine la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreini. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie, événement qui a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations marquées par la dynamisation des activités et le développement commercial. Le capital s'élève actuellement à 22 MD détenu par la BIAT à hauteur de 94,5%.

Assurances BIAT exerce dans toutes les activités de l'assurance dont notamment l'assurance vie, l'assurance automobile, la maladie, le transport, l'incendie et la responsabilité civile.

Au cours de l'année 2022, le chiffre d'affaires d'Assurances BIAT a atteint 206 MD, dont 101 MD ont été réalisés sur les produits de Bancassurance.

Société Protectrice Assurances

Son capital s'élève à 6,1 MD détenu directement à 84,1% par la BIAT.

3.1.2 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2022 à 4,678 MD.

Elle gère également pour le compte du Groupe BIAT des Fonds de capital investissement d'un montant global d'environ 833,812 MD au 31 décembre 2022.

BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers au financement et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes.

Elle agit, à ce titre, en tant qu'intermédiaire dans la gestion des fonds gérés.

Au 31/12/2022, environ 61 % des ressources (Capital et Fonds gérés) ont été investis, soit un volume d'investissement de 511,478 MD.

Les réalisations de l'année 2022 ont été marquées par :

- Un volume libéré de Fonds Gérés BIAT de 180 MD
- Un volume d'investissement de l'ordre de 97,142 MD
- Un volume de désinvestissement de l'ordre de 41,944 MD
- Un résultat net de 5.664 MD.

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Son objet est la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de plus de 14 MD dont principalement des participations dans SGP, société TAAMIR, Protectrice et BIAT Consulting. Son capital social s'élève au 31/12/2022 à 19 MD.

Société Générale de Placement « SGP »

La société est entrée en exploitation en septembre 1992. Son principal objet social est la gestion des participations financières. Elle gère un portefeuille de participations de plus de 2 MD et une enveloppe de placement d'environ 1,2MD. Son capital social s'élève au 31/12/2022 à 2,5 MD et il est détenu en direct à hauteur de 99,9% par SICAF BIAT.

La société a réalisé en 2022 un résultat net de 0,103 MD.

INMA Holding

La société est entrée en exploitation en Juin 2018. Son principal objet social est la gestion des participations financières. Elle gère un portefeuille de participation de 25MD. Son capital social s'élève au 31/12/2022 à 0,5MD.

Anava Seed Fund

Anava Seed Fund, est un fond d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée lancé en partenariat avec le Tunisian American Enterprise Fund (TAEF), Meninx Holding et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le Fonds a pour but d'investir dans des entreprises de start-up et de démarrage basées en Tunisie ayant un projet innovant.

3.1.3 Métiers de la Gestion d'Actifs et d'intermédiation en Bourse

Métiers de la Gestion d'Actifs et d'intermédiation en Bourse

Tunisie Valeurs

En 2020, le groupe BIAT a acquis un bloc majoritaire de l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs. L'opération s'inscrit dans le cadre du renforcement du positionnement du groupe BIAT en tant qu'acteur leader

sur l'ensemble des métiers et services financiers. Au 31/12/2022, Le capital social de Tunisie Valeurs est de 21 MD détenu à 99.4% par la BIAT.

Fondé en 1991, Tunisie Valeurs est un établissement financier spécialisé dans les métiers de la gestion d'actif, de l'intermédiation en Bourse, de l'ingénierie financière et des valeurs du Trésor. Adossée à un réseau de 8 agences et à une équipe de 120 professionnels, Tunisie Valeurs se classe aujourd'hui parmi les plus importants opérateurs de la place.

A fin 2022, Le volume des transactions traitées par Tunisie Valeurs s'est élevé à 1 417 MD soit une part de marché de 22%.

Tunisie Valeurs Asset Management

Tunisie Valeurs Asset Management est une filiale à 98,6% de Tunisie Valeurs, suite à sa cession par la BIAT en 2021. Elle est spécialisée dans la gestion des OPCVM. Son capital social s'élève à 500 mD.

A fin 2022, l'encours des OPCVM gérés par Tunisie Valeurs Asset Management s'est établi à 1 494 MD. La société occupe ainsi le 1er rang de la place en termes d'actifs sous gestion avec une part de marché de 29%.

La société gère à fin 2022 une gamme variée de produits, qui se résument comme suit :

OPCVM Obligataires

- SICAV TRESOR : créée en 1997, SICAV TRESOR est un OPCVM obligataire de distribution. Son actif géré s'élève à 146 MD à fin 2022.
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE : créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est un OPCVM obligataire de capitalisation. Son actif géré s'élève à 425 MD à fin 2022.

OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions

- FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS : créé en 2007, le FCP a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des Comptes Epargne en Actions (CEA). L'actif du fonds s'est élevé à 64 MD à fin 2022.
- FCP BIAT – CEA PNT Tunisaire : ce fonds lancé fin 2017 est dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de Tunisaire titulaire de Comptes Epargne en Actions. L'actif du fonds s'est élevé à 31 MD à fin 2022.

OPCVM Mixtes

- SICAV PROSPERITY : créée en 1994, SICAV PROSPERITY est un OPCVM Mixte dont l'actif géré est investi de 5% à 30% dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse présentant une croissance perpétuelle de leurs activités et des objectifs de développement atteints. Son encours s'élève à 4 MD au terme de l'année 2022.
- SICAV OPPORTUNITY : créée en 2001, SICAV OPPORTUNITY est un OPCVM Mixte dont la poche actions se situe entre 50% à 80%, investie dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse dans une optique d'investissement à long terme et sur la base des fondamentaux de ces sociétés, présentant un potentiel de croissance visible. Le portefeuille géré totalise 0,6 MD à fin 2022.
- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE : lancé en 2017, le FCP est destiné essentiellement aux investisseurs institutionnels, et ce, avec la contribution de la Caisse des Dépôts & Consignations. L'actif du fonds a atteint 10 MD à fin 2022.

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital social est de 0,660 MD..

3.1.4 Métiers du Tourisme

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. La STI est le fruit d'un partenariat entre les trois banques STB, BNA et BIAT.

Grâce à des actions de restructuration, la Société se focalise actuellement sur les réflexions de développement à moyen et long terme de son actif immobilier à fort potentiel.

Société Touristique Sahara Palace Nafta

Créée en 2006, avec un capital de 8 MD, la société, détenue à 100% par la STI, a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle a dans son actif l'hôtel Sahara Palace situé à 2 km du centre-ville de Nafta, à 20 km de l'aéroport de Tozeur, et 30 km de la frontière

tuniso-algérienne. Avec son emplacement donnant sur la corbeille de Nefta, une architecture typique et les personnalités qu'il a vu défiler, le site présente un fort potentiel de développement.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la Société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Son capital social s'élève à fin 2022 à 31,4 MD.

La Société est propriétaire des hôtels Ibis Tunis 3* et Novotel Tunis 4* sur l'Avenue Mohamed V (152 et 126 clés) et du Novotel Tunis Lac 4* (122 clés) entrés en exploitation en Février 2012 et Août 2021 respectivement, et gérés par le Groupe ACCOR en vertu d'un mandat de gestion pour compte.

L'année 2022 a été marquée par une reprise de l'activité hôtelière avec une première année d'exploitation complète pour le Novotel Tunis Lac qui jouit désormais, comme le site de Mohamed V, d'une notoriété basée sur la qualité de l'infrastructure et du service.

Société de Promotion Touristique Sfax « SPT Sfax »

La création de la SPT Sfax en 2014 avec un capital de 17,4MD résulte d'une opportunité de développement, en partenariat avec le Groupe ACCOR et de privés tunisiens, d'un hôtel 3* sous l'enseigne Ibis à Sfax, d'une capacité de 187 clés, avec un espace banquet de 200 places, sur un terrain jouissant d'un emplacement unique au croisement de l'avenue Majida Boulila et de la route Menzel Chaker. Depuis son entrée en exploitation en avril 2018, Ibis Sfax 3* a pu se hisser au niveau des meilleurs 5 étoiles pour la satisfaction des clients. Malgré les difficultés liées à la pandémie du COVID, l'hôtel a pu consolider sa position de leader sur le marché grâce à la qualité du construit et des équipes en place offrant un service de qualité.

Société de Promotion Touristique Salloum « SPT Salloum »

Créée en 1990, la Société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, de haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha, dans le cadre d'un programme global avec l'Agence Foncière Touristique.

La Société est dans l'attente d'une prise de décision des instances gouvernementales sur les nouvelles zones de développement devant lui donner plus de visibilité sur les pistes de développement afin de relancer les études.

A fin 2022, son capital social s'élève à 4,7 MD.

Société de Promotion Touristique Hammamet « SPT Hammamet »

Créée en 2016, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. S'intégrant dans une démarche de valorisation du bien hôtelier racheté, les réflexions et les études ont mené à la mise en place d'un programme de développement d'un hôtel répondant aux normes internationales du tourisme de haut de gamme, contribuant à la redynamisation du tourisme balnéaire particulièrement après la crise COVID.

En application de son programme de développement, la SPT Hammamet a poursuivi en 2022 la construction d'un projet hôtel 5 étoiles situé à Hammamet Nord.

A fin 2022, son capital s'élève à 57,3MD.

Hammamet Leisure Company « HLC »

Créée en 2007, HLC est une société de promotion touristique propriétaire d'un terrain de près de 7ha à Hammamet Nord dans un endroit stratégique. Après une temporisation des études liée au contexte économique et notamment touristique et à la crise sanitaire internationale, les études conceptuelles pour le développement d'une unité hôtelière haut de gamme ont été reprises en 2022.

Le nouveau projet touristique en cours de réflexion devra prendre en considération l'impact des nouvelles tendances (touristic trends) et des nouvelles normes sanitaires internationales.

A fin 2022, son capital social s'élève à 21,9 MD.

Société Golf Sousse Monastir

La société GSM a été créée en 1990. Elle exploite un parcours de golf « Palm Links », situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir, propriété de la BIAT.

Il s'agit d'un parcours de 18 trous sur un terrain d'une superficie de 74 hectares. Le Golf, étant fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère.

Société FAIZA

Créée en 1993, avec un capital de 1,3 MD, la société a pour objet la construction, l'aménagement, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement à caractère touristique. La société est actuellement en veilleuse.

3.1.5 Métiers de l'immobilier

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja «MFCPOLE»

Créée en octobre 2006, son capital social s'élève à fin 2021 à 40 MD. Dans le cadre d'un plan de développement ambitieux, mfcpole poursuit ses efforts de prospection dans un contexte d'investissement difficile. La société a pour principales missions :

- L'aménagement, l'exploitation et la maintenance du Pôle de compétitivité (le Technopole de Monastir et les parcs d'activités industrielles associés à Monastir et El Fejja dans le Gouvernorat de Manouba) ;
- L'animation, la promotion du pôle et l'attraction des investissements ;
- L'animation d'un réseau de partenaires (industrie, recherche et développement, formation) ;
- L'incubation et l'encadrement des porteurs de projets technologiques ou de services au sein du pôle ainsi que leur assistance dans l'exercice de leurs activités ;
- Le développement d'une veille technologique et d'innovation ;
- Le renforcement de la coopération et l'échange avec les pôles similaires, les établissements universitaires et les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale.

La Société a été à l'écoute des besoins des investisseurs étrangers désireux d'exploiter en Tunisie des bâtiments répondant à leurs cahiers des charges, en offrant à un de ces derniers un projet locatif dans la zone souhaitée.

Dans le cadre de son développement, la Société a également étendu son assise foncière dans la zone de El Fejja pour continuer à offrir aux opérateurs locaux et étrangers des opportunités d'investissement intéressantes.

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la société a démarré son activité en décembre 2000. Elle joue son rôle de véhicule immobilier en répondant aux besoins du Groupe BIAT en termes d'expansion de réseau d'agences, d'espaces d'archivage et de dépôt et autres besoins immobiliers.

A fin 2022, son capital social s'élève à 27,6MD.

Société Support et Maintenance Express « SME » (Anciennement TAAMIR)

Entrée en exploitation en 1988, et dans un objectif de mise en œuvre de ses ambitions de développement de prestations de services additionnels, la Société TAAMIR a procédé au cours de 2022 au changement de sa dénomination sociale en « Support et Maintenance Express (SME) », renseignant sur l'extension de son objet social initial de réalisation de toutes opérations immobilières à de nouvelles activités de prestations de services notamment dans le domaine logistique, de maintenance et de gestion administrative.

A fin 2022, le capital social de la Société s'élève à 5MD.

Société Tunisa Tourism Group «TTG»

La société a été créée en 2022. Son objet social est la prise de participations, directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, et plus généralement, toutes entités juridiques tunisiennes ou étrangères existantes ou à créer, et ce, quel qu'en soit le secteur d'activité économique exercée. Son capital social s'élève au 31/12/2022 à 20MD.

3.1.6 Services et Industrie

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009 avec un capital de 3 MD détenu à concurrence de 30,07% par la BIAT, la société, a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine.

BIAT Consulting

Lancée en 2014, BIAT consulting est une filiale de la BIAT, spécialisée dans le conseil à destination des

établissements financiers à l'international, avec un capital social de 1MD, détenu à 100% par le groupe BIAT. Elle bénéficie des synergies avec sa maison mère et les différentes filiales financières du Groupe.

Forte de l'expérience de la BIAT, BIAT Consulting met à la disposition de ses clients le savoir-faire et l'expérience des cadres de la Banque.

Qu'ils soient actifs ou à la retraite, les collaborateurs ayant une expertise métier pointue sont engagés par le cabinet afin de livrer des missions d'accompagnement technique dans leur périmètre.

BIAT Consulting accompagne ses clients au niveau des grands projets stratégiques et les aide à repenser leur organisation via des plans de transformation, traitant tout le périmètre des problématiques et domaines bancaires.

La société propose à ses clients des programmes de formation et de développement des compétences soigneusement préparés selon le besoin.

BIAT Consulting mobilise un ensemble de compétences opérationnelles pour répondre aux enjeux de ses clients à travers :

- Des offres spécifiques Consulting
- Une expertise sectorielle de haut niveau
- Une capacité à server nos clients

Ses domaines d'expertise :

- Transformation Digitale
- Stratégie et organisation
- Efficacité commerciale
- Efficacité Opérationnelle
- Talents & Ressources Humaines
- Contrôle de Gestion et pilotage de la performance
- Audit, Contrôles et conformité
- Création des centres de formations et développement des compétences

Malgré les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de 2021, compte tenu de l'ouverture internationale de ses activités et par conséquent les retards enregistrés sur les missions, BIAT Consulting a réussi à maintenir ses activités et à s'adapter aux changements du marché.

En travaillant de manière étroite avec chacun de ses clients sur une réadaptation du planning de chaque

mission, cela lui a permis de commencer l'année 2022 avec un carnet de commandes relativement garnis lui permettant de récupérer ainsi le retard enregistré sur son activité sur le plan opérationnel d'une part et financier d'autre part.

Grâce à sa solide réputation et à son engagement envers ses clients, l'entreprise a été en mesure de maintenir ses relations commerciales existantes et leur confiance tout en gagnant de nouveaux clients. En effet, BIAT Consulting accompagne deux nouvelles banques guinéennes tout au long du processus de lancement de leurs activités bancaires, en leur fournissant des conseils professionnels et en les aidant à élaborer une stratégie efficace. Une de ces banques a déjà réussi à ouvrir sa première agence en mars 2023.

Cette réussite est une preuve supplémentaire de l'engagement de BIAT Consulting à offrir des services de conseil de haute qualité à ses clients et à les aider à atteindre leurs objectifs commerciaux en Afrique.

De plus, BIAT Consulting a adopté une stratégie innovante appuyée sur le développement de son axe de formation, en tirant parti des synergies développées avec sa société mère la BIAT en établissant un partenariat avec le centre de Développement de Compétences (CDC). Cette approche a permis à BIAT Consulting de proposer une offre de formation plus complète et plus spécialisée, répondant ainsi aux besoins spécifiques de ses clients et leur permettant de faire face aux nouveaux défis de l'environnement commercial.

BIAT Consulting a également développé sa présence à Paris via son bureau de représentation en mettant en place une activité de sous-traitance avec des partenaires en France.

3.1.7 Autres Métiers

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

La CIAR est une société de recouvrement de créances agissant pour son propre compte et pour le compte d'autrui. Elle a été créée en Décembre 2000, avec un capital social de 1 MD, détenu en majorité par le Groupe BIAT.

L'année 2022 a été marquée par la progression de l'activité pour propre compte. L'amélioration de volume de recouvrement cumulé de la CIAR s'est traduite directement sur ses indicateurs de performance et de rentabilité.

Les revenus de recouvrement de la CIAR ont, en effet, connu une évolution de 28% pour se situer à 12.465 KDT à fin 2022, contre 9.717 KDT à fin 2021.

Les charges générales d'exploitation ont connu une légère diminution de 4% en passant de 680 KDT au 31/12/2021 à 653 KDT au 31/12/2022.

Le résultat brut d'exploitation a connu une évolution de 65% pour s'établir à près de 6.574 KDT au terme de l'exercice 2022, contre 3.993 KDT, une année auparavant.

L'exercice clos le 31/12/2022 s'est soldé par un résultat net de 4.309 KDT, correspondant à une augmentation de 64% par rapport au résultat réalisé au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, soit 2.635 KDT.

BIAT France

Créée le 24 novembre 2014, la filiale « BIAT France – Agent de Paiement » est une société Anonyme par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) de droit français, détenue à 100% par la BIAT avec un capital social de 1,2 M€. Le siège de la filiale et sa première agence se situe sis 6 rue de la Chaussée d'Antin dans le 9ème arrondissement de Paris. BIAT France a démarré son activité au mois de novembre 2015.

La filiale est agréementée par les autorités en vigueur en tant qu'agent de paiement spécialisé dans les services de transfert d'argent. Des solutions rapides, sécurisées et à des coûts très compétitifs sont mises à la disposition des clients pour leurs transferts vers la Tunisie notamment en ligne à travers le site de la filiale.

BIAT France constitue aussi une interface avancée de la BIAT permettant d'accompagner et conseiller sa clientèle principalement les Tunisiens Résidents en France ainsi qu'en Europe, dans la concrétisation de leurs projets en Tunisie (investissement immobilier ou autres).

2022 fût l'année de la reprise des actions terrains à destination de la cible, après quasiment deux années de crisesanitaire. L'équipe BIAT France a ainsi participé à plus de 10 actions de taille et envergure différentes : salon immobilier, tournée avec un partenaire Agent immobilier, événement communautaire... .

En plus de Paris, ces événements ont concerné d'autres villes en France et ont été organisés conjointement entre la BIAT et sa filiale. Ils furent une occasion de tester le potentiel d'autres régions de concentration de cette communauté TRE à savoir : le Rhône Alpes (Lyon principalement) et la région PACA (Nice, Marseille et Cannes). Il en est ressorti une réelle appétence pour la clientèle cible Premium de la filiale en corrélation avec la stratégie de la banque sur ce marché, particulièrement à Lyon.

Par ailleurs et en matière de performances chiffrées, et à l'instar des deux derniers exercices, les réalisations de BIAT France ont été en large dépassement par rapport aux objectifs fixés annuellement avec la BCT dans la feuille de route à fin 2025.

Détail des performances :

- En termes de nombre de transferts directs reçus du partenaire BWF : 5124 opérations effectués en 2022 contre 5352 en 2021, soit un léger recul de 4 % expliqué notamment par l'atteinte d'une activité pleine avec ce même effectif depuis plus de 3 ans (1 DG + 2 commerciaux uniquement). Cette stagnation a permis tout de même d'atteindre une moyenne mensuelle de 427 transferts pour un objectif fixé à 300 opérations par mois,
- En termes de volume de transferts : **+3,4 %** d'évolution du volume total de transactions reçus à travers la filiale passant de 23 K€ en 2021 à 23.8 K€ à fin décembre 2022 pour un objectif fixé à 1K€.

3.2 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 21 627 MD au 31/12/2022, en augmentation de 9,4% par rapport à fin 2021.

Le Produit Net Bancaire s'inscrit en hausse de 24,7% à 1 415,1 MD au 31/12/2022.

Le Résultat Net consolidé enregistre pour sa part une augmentation de 10,2% pour se situer à 312,4MD à fin 2022.

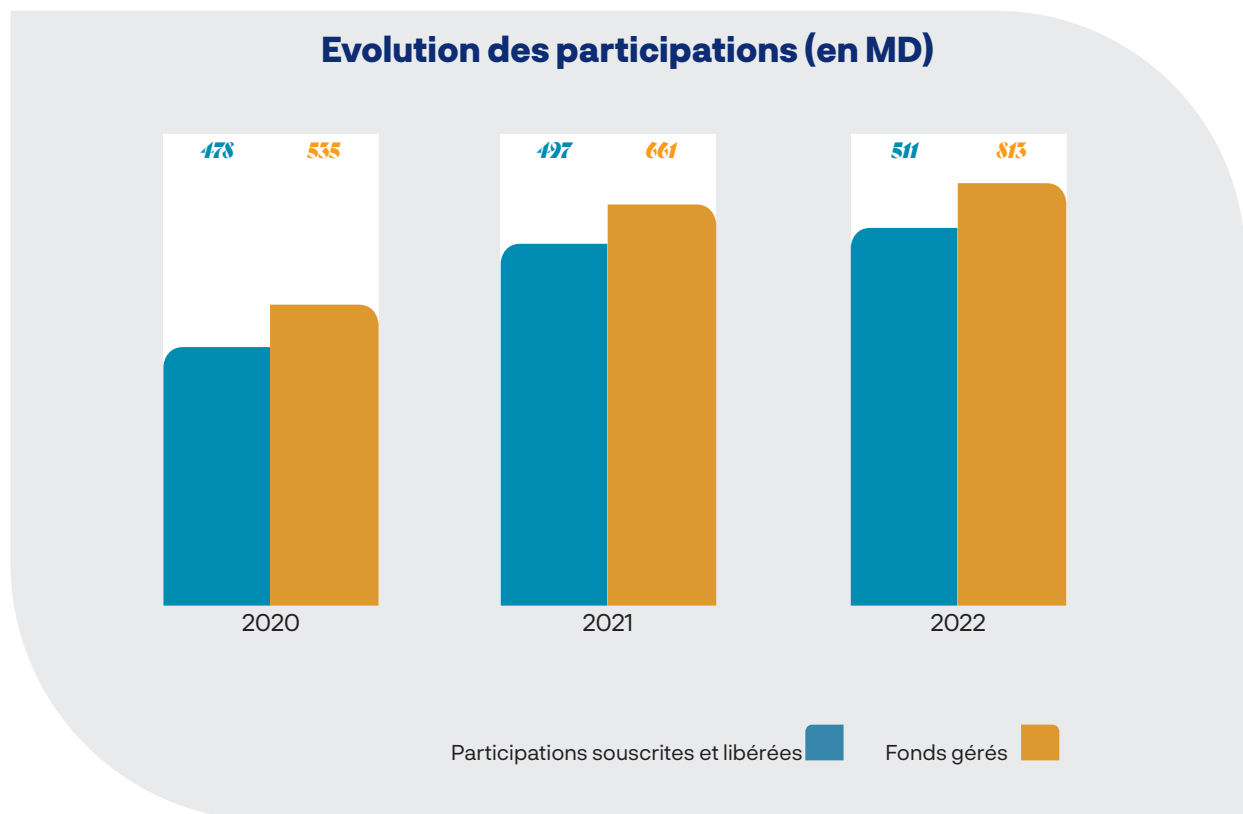
Le Résultat social du groupe s'analyse entre 2022 et 2021 comme suit :

Société Consolidé	Résultat social 2022	Résultat social 2021
BIAT	299 676	266 840
TVALAM	2 427	782
BCR	5 664	4 962
CIAR	4 310	2 635
SICAF	312	270
SOPIAT	130	5 494
SALLOUM	21	-16
OSI	-14	-9
PROTECT	-1560	-1 333
ASSBIAT	19 565	16 113
FAIZA	-3	-3
OPPRUNITY	-5	-1
TRESOR	7 693	6 643
PRESPERITY	100	144
SGP	104	171
TAAMIR	187	408
GSM	-1 629	-182
LINKS	130	87
STI	-238	-222
TITRIS	-12	-14
ELFEJJA	12 819	7 988
PATRIMOINE	23 539	14 589
FCC1	262	304
STPI	-	-168
FCP	2 025	1 926
FCC2	136	126
STSP	-701	-735
SPTMV	-2 445	-3 210
ITD	235	248
BCO	426	-950
SPTSFAX	-1 543	-1 586
BFR	447	38
PERFORMANCE	303	290
SPTHAMMAMET	-4 905	-2 582
HLC	-900	-752
AMORCAGE ANAVA	-151	-150
TVAL	5 930	12 059
TTG	52	-
Total consolidé	372 387	330 204

— 3.3 Evolution du portefeuille participations

Au 31/12/2022 la valeur comptable des souscriptions libérées (participations directes et fonds gérés)

s'élève à 1324MD, soit une augmentation de 14% par rapport à l'année 2021.





ACTIONNARIAT

— 4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du Capital & des droits de vote
A/ Actionnaires Tunisiens	35 498 566	99,44%
PERSONNES MORALES	27 227 810	76,27%
PERSONNES PHYSIQUES	7 925 319	22,20%
B/ Actionnaires Etrangers	201 434	0,56%
TOTAL	35 700 000	100%

4.1.2 Répartition des droits de vote

Les 35.700.000 actions représentant le capital de la banque comportent 35.700.000 de droits de vote.

Selon l'article 39 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.

4.1.3 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2022 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

– Principales acquisitions :

- HORCHANI FINANCE a acquis 200 060 actions BIAT ou 0,56% du capital ;
- DORRA MILAD a acquis 45 000 actions BIAT ou 0,13% du capital ;
- MARHABA RESORTS HOLDING a acquis 40 274 actions BIAT ou 0,11% du capital ;

- HORCHANI DATTES INTERNATIONAL a acquis 21 000 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- FCP VALEURS MIXTE a acquis 10 534 actions BIAT ou 0,03% du capital.

– Principales cessions :

- SARAY VALUE FUND SPC a cédé 146 556 actions BIAT ou 0,41% du capital ;
- LA FINANCIERE WIDED-SICAF a cédé 47 041 actions BIAT ou 0,13% du capital ;
- SOCIETE RYM a cédé 45 000 actions BIAT ou 0,13% du capital ;
- SHTB MARHABA a cédé 40 274 actions BIAT ou 0,11% du capital ;
- KILANI LASSAAD OU RAFIK a cédé 21 000 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- FCP VALEURS MIXTE a cédé 17 504 actions BIAT ou 0,05% du capital ;
- PARAMETRIC TAX-MANAGED EMERGING MARKETS FUND a cédé 10 534 actions BIAT ou 0,03% du capital.

— 4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

1/ Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/ Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/ Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/ La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après déterminés par le Conseil d'Administration.

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.



GOUVERNANCE

— 5.1 Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités au courant de l'année 2022

5.1.1 Présentation des instances de Gouvernance de la Banque

Une Gouvernance Solide Et Engagée :

De par l'expansion de ses activités et la diversité de ses engagements ainsi que ses ambitions, la BIAT s'est dotée d'un système de gouvernance en conformité avec les dispositions réglementaires et les bonnes pratiques internationales, et ce dans une démarche d'exemplarité et d'amélioration continue.

En effet, la BIAT a mis à jour un dispositif de gouvernance solide qui repose sur un fonctionnement efficient des instances de gouvernance, une forte culture de risque et de contrôle interne ainsi qu'un processus de transparence basé sur une information fiable.

La gouvernance de la BIAT insuffle également des politiques solides en matière d'éthique et de bonne conduite, qui constituent le fondement de la performance durable de la Banque.

Mode d'organisation de la Gouvernance :

Depuis le 29 Mai 2007, la BIAT a adopté un nouveau mode de gouvernance qui s'est traduit par la dissociation entre la fonction du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général².

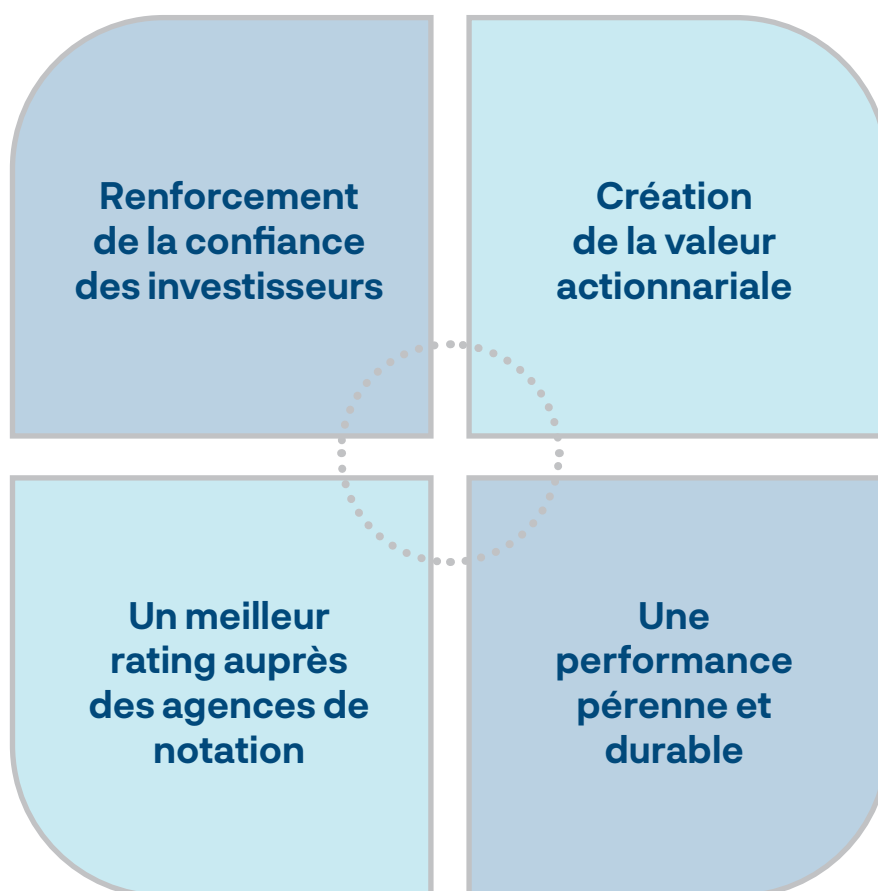
- **Le Conseil d'Administration** est l'instance suprême au sein de la Banque, il est chargé de l'élaboration d'un cadre de gouvernance en adéquation avec la taille, la complexité et la nature de l'activité ainsi que le profil du risque de la banque.
- **Les comités d'appui** : Dans l'exercice de sa mission, le conseil est assisté par des comités d'appui à savoir, le Comité d'Audit, le Comité des Risques, le Comité de Nomination et de Rémunération et le Comité Exécutif de Crédit, qui assurent la remontée des informations au Conseil lui permettent d'exercer pleinement ses prérogatives.
- **L'assemblée Générale des Actionnaires**, est habilitée à l'approbation des principales résolutions qui sont proposées par le conseil d'administration, et qui concernent notamment la distribution de dividendes, nomination des administrateurs...
- **La Direction Générale**, s'appuie sur une panoplie de comités de Management et de comités spécialisés qui assurent l'exécution des orientations stratégiques décidées au niveau du Conseil d'Administration.

En 2022, la BIAT a mis à jour son dispositif de gouvernance, conformément aux normes réglementaires et en ligne avec les bonnes pratiques internationales, dans le but d'en faire un facteur clé de succès pour la réalisation d'une croissance saine et sécurisée de la Banque.

² - 1 La loi bancaire n°2016-48 a rendu obligatoire la séparation entre la fonction du président du conseil d'administration et celle du Directeur Général

L'intérêt d'un dispositif de bonne gouvernance, au-delà de l'aspect réglementaire :

Au-delà de l'aspect réglementaire régi notamment par la circulaire BCT 2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers, la BIAT a mis en place son propre cadre de gouvernance pour :



Tout en veillant à la bonne qualité de service pour ses clients et un bon climat social pour ses employés

Présentation des instances de Gouvernance de la Banque :



**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
& PRÉSIDENT DU COMITÉ DE NOMINATION
ET DE RÉMUNÉRATION**

M. Ismail MABROUK

COMITÉS DU CONSEIL



Présidente du Comité d'Audit

Mme F. Z. El Fihri



Président du Comité des Risques

M.M. Beaujean



**Président du Comité Exécutif de Crédit
Directeur Général**

M. Mohamed AGREBI

5.1.2 Conseil d'Administration :



Chiffres clés du conseil d'administration

02
Administrateurs
Indépendants

12
Nombre
d'Administrateurs

1
Membre
représentant
les actionnaires
minoritaires

04
Nombre
de nationalités

59 ans
Age Moyen

8 ans
Durée moyenne
de présence au
Conseil

23
Nombre de réunions en 2022
(Conseil et Comités)

97%
Assiduité moyenne en 2022

Au 31 Décembre 2022, au Conseil d'Administration de la BIAT siègent douze (12) membres nommés par l'assemblée générale ordinaire³ pour leur expérience, leurs compétences et leur diversité.

3 L'AGO du 28 Avril 2023 statuera sur la nomination de M. Adel BELFEKIH qui a été coopté par le CA tenu le 16 Juin 2022.

Le conseil d'administration comporte deux membres indépendants et un représentant des actionnaires minoritaires. La majorité des administrateurs sont membres d'un ou plusieurs comités du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans, selon les statuts de la Banque.

Composition du Conseil d'Administration

Le détail de la composition du conseil se présente ainsi :

Administrateurs	Nationalité	Mandat actuel	Nombre d'années au Conseil	Membre d'un Comité du Conseil	Qualité des Administrateurs
Ismail Mabrouk	Tunisienne	2020-2022	17	Président du Conseil d'Administration/ Président CNR ⁵	Président
Karim Milad	Tunisienne	2020-2022	11	CR ⁶	Membre
Hichem Driss	Tunisienne	2020-2022	11	CR CNR	Membre
Jean Messinessi	Française	2020-2022	14	C. Audit	Membre
Mohamed Affif Chelbi	Tunisienne	2020-2022	9	CR	Membre
Mehdi Sethom	Tunisienne	2020-2022	9	C. Audit / Membre CEC ⁷	Membre
Taher Sioud	Tunisienne	2020-2022	16	C. Audit	Représentant les actionnaires minoritaires
Elyes Ben Rayana	Tunisienne	2021-2024	4	Membre CNR/ Membre CEC	Membre
Fadhel Abdelkefi	Tunisienne	2020-2022 1 ^{er} mandat	3	-	Membre
Fatima-Zohra El Fihri	Marocaine	2021-2023 1 ^{er} mandat	2	Président du C. Audit	Indépendant
Marc Beaujean	Luxembourgeoise	2021-2023 1 ^{er} mandat	2	Président du CR	Indépendant
Mohamed Adel Belfekih	Tunisienne	-	-	-	Membre

⁵ Comité de Nomination et de Rémunération.

⁶ Comité des Risques.

⁷ Comité Exécutif de Crédit.

Synthèse des échéances des mandats des membres du Conseil d'Administration

Administrateurs	AGO statuant par les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant par les comptes de l'exercice 2023	AGO statuant par les comptes de l'exercice 2024
Ismail Mabrouk	X		
Karim Milad	X		
Hichem Driss	X		
Jean Messinessi	X		
Mohamed Afif Chelbi	X		
Mehdi Sethom	X		
Taher Sioud	X		
Elyes Ben Rayana			X
Fadhel Abdelkefi	X		
Fatima-Zohra El Fihri		X	
Marc Beaujean		X	

Un Conseil d'Administration diversifié, engagé et très impliqué

Compétence des Administrateurs :

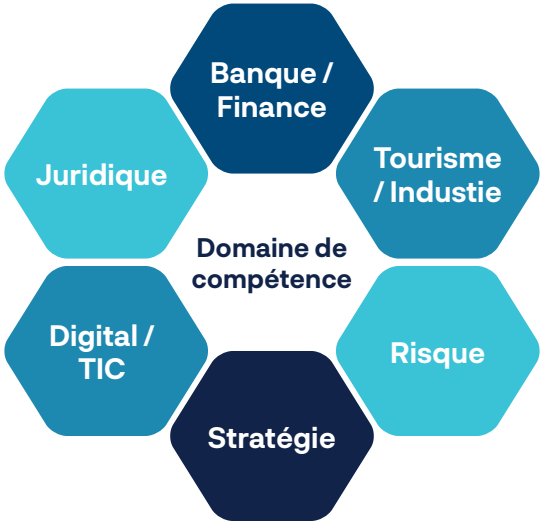
La composition du conseil vise à l'équilibre entre l'expérience professionnelle, la compétence et l'indépendance.

Ainsi, l'expertise en matière bancaire et financière, gestion de risques, transformation digitale, réglementation bancaire et juridique sont des disciplines présentes au sein du Conseil d'administration de la Banque.

La diversité des compétences des administrateurs assure une parfaite complémentarité. En effet, leurs profils diversifiés permettent de couvrir l'ensemble du périmètre des activités de la Banque et de ses filiales.

Le conseil d'administration veille dans son processus de sélection, son parcours d'intégration et par les formations dispensées à ce que les administrateurs soient impliqués dans la gestion de la Banque.

Ci-dessous les différentes expertises des membres du conseil d'administration.



Assiduité des administrateurs :

Les membres du conseil d'administration consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités, dans le respect du règlement intérieur.

A cet effet, le taux de présence des administrateurs aux travaux du conseil tenus en 2022 est très élevé. Le taux moyen par séance est de 97%.

Diversité du genre au sein du Conseil d'Administration :

La diversité du genre est une pratique de bonne gouvernance qui est déjà appliquée par la BIAT avant même d'être une exigence réglementaire énoncée au niveau de la dernière circulaire BCT 2021-05 du 19 Août 2021 portant sur le cadre de Gouvernance des banques. En effet, Madame Fatima EL FIHRI a été la première femme à intégrer le conseil d'administration en Avril 2021, elle assure également la présidence du comité d'audit.

Pour les prochaines nominations, le conseil d'administration veillera à augmenter la représentation des femmes au sein des instances de gouvernance, dans un objectif d'une meilleure consécration de la politique de diversité des genres.

Equilibre entre âge et ancienneté des administrateurs :

Au 31 Décembre 2022, l'âge moyen des administrateurs est de 59 ans. Toutes les tranches d'âge sont représentées au niveau du Conseil

d'administration. Cette répartition équilibrée permet d'allier à la fois expérience et innovation. L'objectif poursuivi est de préserver un équilibre entre les différentes tranches d'âge au sein du Conseil d'administration.

Diversité d'expérience professionnelle des administrateurs :

La majorité des membres du conseil d'administration de la BIAT ont une expérience professionnelle internationale, soit parce qu'ils ont exercé une fonction hors de la Tunisie au cours de leurs carrière professionnelle, soit parce qu'ils ont détenu un ou plusieurs mandats dans des sociétés internationales.

Cette diversité constitue une richesse pour le conseil et permet à la Banque d'avoir accès aux expériences réussies dans le secteur bancaire à l'échelle internationale.

Des administrateurs tenus à des règles déontologiques :

Une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie caractérise le comportement de tous les membres du conseil d'administration.

A cet effet, tous les administrateurs de la BIAT respectent les règles déontologiques prévues par le code de Gouvernance, notamment en ce qui concerne la gestion des conflits d'intérêts.

Présentation des membres du Conseil d'administration



ISMAÏL MABROUK

Président du Conseil d'Administration

Président du Comité Nomination et Rémunération

Biographie

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics (Cachan – France). Il est actionnaire du Groupe Mabrouk présent dans divers secteurs de l'économie tunisienne à l'instar de l'agroalimentaire, la grande distribution et la finance et dirige plusieurs sociétés du Groupe comme Saïda Group et l'hypermarché Géant.

Liste des mandats en cours

Président du Conseil : SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE.

Administrateur : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM, Président Directeur Général de CFH.



KARIM MILAD

Membre du Comité des Risques

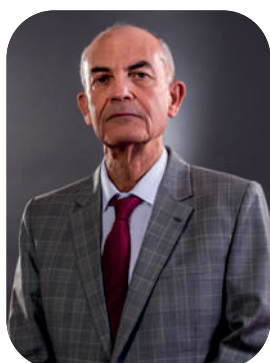
Biographie

Diplômé en gestion et en management hôtelier, a effectué toute sa carrière dans le monde de l'hôtellerie et du tourisme. Dirigeant de plusieurs sociétés d'hôtellerie depuis les années 90, il a succédé en 2012 à son père, feu Aziz Milad, à la tête du groupe familial présent dans le transport et le tourisme. Il est aujourd'hui PDG de plusieurs sociétés notamment TTS, de chaînes hôtelières et de la compagnie aérienne Nouvelair

Liste des mandats en cours

Président du conseil : Safe Flight Academy

Administrateur : Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Capital Finances, Gammarth International Clinic, S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Société A&B, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.



HICHEM DRISS

Membre du Comité des Risques

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Biographie

Pharmacien et diplômé en administration des entreprises et en commerce international, est également titulaire d'un MBA de Stern University à New York. A la tête du Groupe Driss, présent principalement dans l'hôtellerie, l'industrie et la finance, il est Président Directeur Général du groupe hôtelier MARHABA et Président de la Fédération Régionale Sousse-Kairouan de l'hôtellerie

Liste des mandats en cours

Président Directeur Général : dans 5 sociétés hôtelières.

Administrateur : dans 4 autres sociétés hôtelières et dans 4 sociétés Industrielles et de service.



JEAN MESSINESI

Membre du Comité d'Audit

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et licencié en droit, a débuté sa carrière comme économiste au Fond Monétaire International puis à la Chambre de commerce international de Paris. Il rejoint ensuite le monde bancaire où il occupe des postes de direction au sein de plusieurs sociétés, dont HSBC qu'il continue à conseiller pour la zone Mena.

Liste des mandats en cours

Président de 'Antiope Consulting SAS'

Président honoraire du tribunal de commerce de Paris.

Membre du conseil de surveillance de la société Adige Sarl.

Membre du conseil de l'association à but non lucratif "Centre Européen de Musique", CEM.



MOHAMED AFIF CHELBI

Membre du Comité des Risques

Biographie

Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a dirigé, au cours de sa carrière, plusieurs entreprises et organismes (IMBank, Cettex, Agence de promotion de l'Industrie). Ministre de l'Industrie et de la Technologie de 2004 à 2011, il a été ensuite conseiller auprès du Premier Ministre au sein du gouvernement de transition où il a participé à la rédaction de la stratégie de développement économique et sociale 2012-2016 de la Tunisie.



MEHDI SETHOM

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité Exécutif de Crédit

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris, a effectué toute sa carrière dans le monde de la finance et de la banque. Il a occupé des postes de direction notamment dans le groupe BNP Paribas, et au sein de la banque d'affaires Swicorp, avant de fonder Mediterranean Corporate Finance, société de conseil financier pour la région Afrique et Moyen Orient.

Liste des mandats en cours

Gérant : des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL et INMA SARL.

Administrateur : SPG (Software Productivity Group) et de INMA Holding.

Membre du conseil stratégique : de la TIA (Tunisian Investment Authority)



TAHAR SIOUD

Représentant des petits porteurs
Membre du Comité d'Audit

Biographie

Diplômé en droit et en sciences politiques, a une longue carrière dans la diplomatie de Tunisie dont il a été l'ambassadeur dans plusieurs pays. Ancien sous-gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, Tahar Sioud a aussi occupé des responsabilités au sein de différents ministères. Il a notamment été Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères puis Ministre du Commerce de 2001 à 2002.

Liste des mandats en cours

Président Fondation BIAT



ELYES BEN RAYANA

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération
Membre du Comité Exécutif de Crédit

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, a effectué sa carrière dans les domaines de la banque, la stratégie et le numérique à l'international et en Tunisie. Il a occupé des postes de direction notamment chez Schlumberger et au sein du cabinet de stratégie McKinsey à Paris. Il a aussi dirigé les activités de Banque de Financement et d'Investissement de la BIAT avant d'être nommé administrateur en 2019.

Liste des mandats en cours

Gérant des sociétés : eStrat - SARL et Value Digital Services – SARL

Administrateur : BIAT Capital Risques, BIAT ASSURANCE et CFH



FADHEL ABDELKEFI
Administrateur

Biographie

Diplômé de la faculté des sciences économiques Paris Panthéon Sorbonne, a effectué sa carrière dans le monde de la finance et de la banque. Il a occupé le poste de Directeur Général de Tunisie Valeurs de 2005 à 2016, puis Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis de 2011 à 2014 et membre du Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie de 2018 à mi 2020. Il a consolidé son expérience professionnelle en occupant, le poste de Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale et le poste de Ministre des Finances par intérim de 2016 à 2017

Liste des mandats en cours

Président du Conseil d'Administration : TUNISIE VALEURS



FATIMA-ZOHRA EL FIHRI
Présidente du Comité d'Audit

Biographie

Diplômée d'un master et d'un DESS en gestion d'actifs de l'Université Paris Dauphine, elle compte à son actif 13 années d'expérience en finance de marché, conseil et gestion d'actifs. Elle a passé 10 ans au sein du Groupe BMCE Capital, Banque d'affaires du Groupe BMCE Bank où elle a assuré diverses responsabilités notamment la restructuration et le développement des activités de sa filiale tunisienne.

Fonctions principales occupées sur les cinq dernières années :

Directrice : Groupe BMCE Bank of Africa



MARC BEAUJEAN

Président du Comité des Risques

Biographie

Titulaire d'une Maîtrise en Administration des Affaires de l'Université de Liège et d'un Master in Business Administration de l'Université de Columbia (New York). Il est Administrateur Certifié ILA-INSEAD. Senior Partner chez McKinsey & Co à Paris, Luxembourg et Bruxelles pendant 20 ans, Marc Beaujean a également occupé le poste de COO du groupe d'assurance belge P&V-Vivium.

Il a fondé Beaujean&Partners, un cabinet de conseil dans le secteur financier spécialisé dans les missions de transformation.

Liste des mandats en cours

Administrateur : Bank of Africa à Casablanca.

Fonctions principales occupées sur les cinq dernières années :

Administrateur et membre du comité de direction : Groupe P & V

Membre du conseil d'administration : SIFI « institution financière systématiquement importante »

Membre d'Exco

Directeur de cabinet / associé principal : spécialisé dans les institutions financières, chez McKinsey & Co



MOHAMED ADEL BELFEKIH

Administrateur

Biographie

Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris en Etudes Comptables et Financières.

Il a occupé plusieurs postes à la BIAT notamment le poste de Directeur du Développement à l'International. Il a lancé la filiale agent de paiement de la BIAT « BIAT France » à Paris en 2015. En 2019, il a été nommé Responsable de la Banque de Détail.

Liste des mandats en cours

Président : BIAT France

Membre du Comité Permanent d'Audit : ASSURANCE BIAT

Les principaux travaux du Conseil d'Administration :

o Missions du président du conseil :

Le président du conseil veille à ce que le conseil s'acquitte convenablement de ses responsabilités de manière efficace et indépendante.

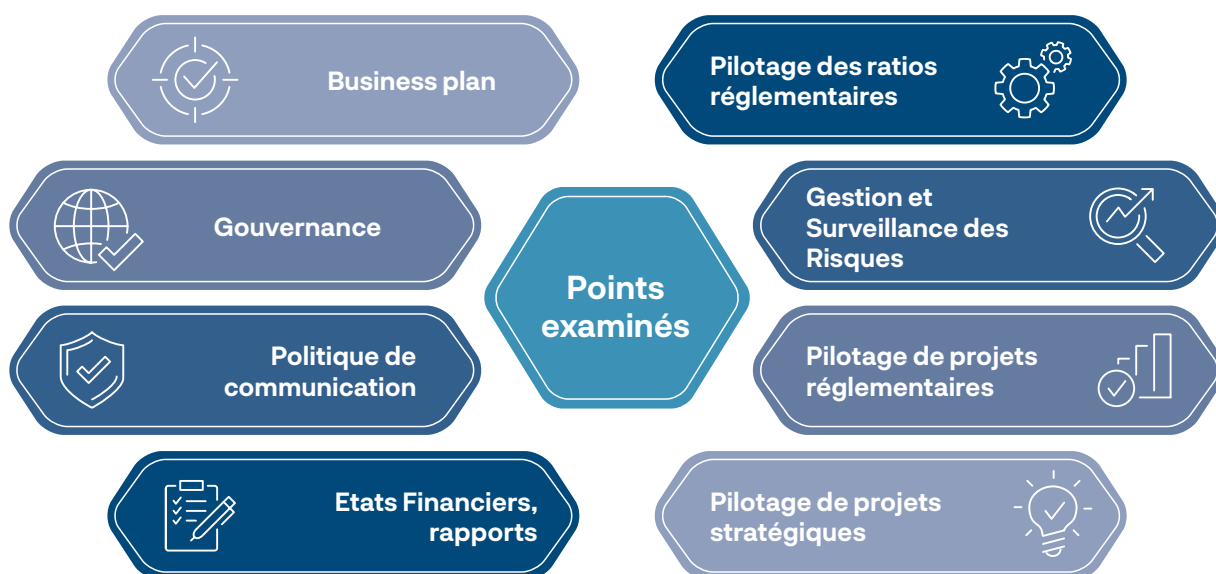
Le président prépare, coordonne et dirige les travaux du conseil d'administration. Il anime les débats lors de ses réunions et veille à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace.

Le président s'assure également que les comités d'appui s'acquittent des responsabilités qui leur incombent et qu'ils rendent compte au conseil des résultats de leurs travaux.

(Circulaire BCT 2021-05).

En 2022, le conseil d'administration a tenu 4 réunions, la durée moyenne de chaque réunion a été de 3 heures, le taux de présence moyen des administrateurs a été de 97%.

Les principaux sujets examinés par le conseil sont résumés dans le graphique suivant :



Etat financiers et rapports :

Comme chaque année, le conseil d'administration a arrêté les états financiers individuels et consolidés de l'exercice précédent et ce après lecture du rapport des commissaires aux comptes.

Il a arrêté, également, le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale annuelle et a convoqué la dite assemblée.

Business plan

Le conseil d'administration a actualisé les hypothèses retenues pour la construction du business plan, qui

sont présentées par la Direction Générale pour la période allant de 2022-2025. Le conseil a validé in fine le business plan

Gouvernance :

- Un nouveau dispositif de Gouvernance a été validé par le conseil après sa mise à jour, en tenant compte des dispositions réglementaires notamment les circulaires BCT N° 2021-05 et BCT N° 2022-01, et ce afin d'assurer un fonctionnement optimal de la Banque pour la réalisation d'une croissance saine et sécurisée.

- Le conseil d'administration a également validé l'ensemble des politiques suivantes :
 - La politique de protection des Intérêts des Usagers Bancaires
 - La politique de Conformité
 - La politique LAB de la banque
- Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé la cooptation de M. Adel BELFEKIH en tant que nouvel administrateur.

Le conseil d'administration a été informé du prix octroyé « Meilleure Gouvernance Bancaire en Tunisie » pour la 4ème année consécutive.

Ce prix appuie l'excellence du système de gouvernance de la BIAT, un des piliers de sa réussite

Pilotage de projets stratégiques :

Le conseil a examiné l'avancement des projets stratégiques de la banque Financement et Investissement qui concerne essentiellement les volets suivants :

- Nouvelle organisation de la salle de marchés
- Nouveaux projets informatiques pour accompagner la transformation
- Un plan de formation adapté au personnel de la salle de marché

Pilotage des projets réglementaires :

Le conseil a assuré un suivi de l'avancement des travaux d'implémentation des normes internationales IFRS et ce dans le respect du calendrier validé par le comité de pilotage et mis à jour selon les décisions des instances du tutelles. Le conseil est assisté par le comité d'audit dans la réalisation de ce suivi et pilotage à travers des compte rendus périodiques.

Suivi de la politique de communication :

Le conseil a été informé des récompenses bancaires et certifications que la BIAT a reçues en 2022. Il s'agit de nombreuses distinctions, de publications internationales de renommée, des références en matière de finance internationale.

Gestion et Surveillance des Risques :

Le conseil a revu d'une façon régulière la situation de la banque en matière de risque en s'appuyant notamment sur les travaux du Comité des Risques.

• Surveillance des risques de crédit :

Dans un objectif de renforcement de la surveillance des risques de crédit et afin de se conformer à la circulaire de la BCT n°2022-01 portant sur la prévention et la résolution des créances non performantes, le nouveau dispositif a été approuvé et généralisé à tout le cycle de vie de la créance.

• Plan de Continuité d'Activité et Risque Opérationnel :

Le conseil a examiné l'état d'avancement du dispositif de continuité d'activité et a validé les attributions actualisées du responsable PCA.

De même, il a examiné l'état d'avancement du dispositif du risque opérationnel, notamment, la réalisation des plans d'actions ainsi que le dispositif d'animation et de suivi.

• Pilotage des ratios réglementaires :

Le conseil a suivi l'évolution des ratios réglementaires notamment les ratios de concentration sur les parties liées, il a validé également le plan d'action mis à jour.

Autres points réglementaires :

- Le conseil d'Administration a autorisé les opérations de cession des biens immeubles et les opérations réglementées réalisées au cours de l'année 2022.
- Il a approuvé les propositions d'acquisition et de cession des participations.

Formation des membres du conseil d'administration

En application des règles de bonne gouvernance, les membres du Conseil d'Administration de la banque ont bénéficié d'un programme de formation portant sur les deux axes suivants :

- L'Environnement Social et Gouvernance (ESG)
- Fiscalité

5.1.3 Les Comités du conseil d’administration:

Le conseil d’administration a été assisté par quatre (4) comités :



Des comités spécialisés pour assister le Conseil d’administration dans son travail de supervision

Leur mission est d’accompagner le Conseil d’administration sur des sujets spécifiques.

- **Comité d’audit**
Il est chargé d’assister le conseil d’administration dans les domaines de l’information financière, du contrôle interne y compris l’audit interne
- **Comité des risques**
Il a pour mission d’assister le Conseil d’administration afin de s’acquitter de ses responsabilités relatives à la surveillance du dispositif de gestion des risques de la Banque.
- **Comité de Nomination et de Rémunération**
Il assiste le Conseil d’Administration en matière de nomination, rémunération, évaluation et gouvernance
- **Comité Exécutif de Crédit**
Il procède à l’examen de l’activité de financement de la banque.

DES ADMINISTRATEURS ASSIDUS

En 2022, le taux de présence des administrateurs aux travaux des comités est très élevé. Le taux moyen par séance est présenté comme suit :

Administrateurs	Comité d’Audit		Comité des Risques		Comité Exécutif de Crédit	
	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence
Karim Miled			5	100%		
Hichem Driss			5	100%		
Jean Messinessi	6	100%				
Mohamed Afif Chelbi			5	100%		
Mehdi Sethom	6	100%			8	100%
Taher Sioud	6	100%				
Elyes Ben Rayana					8	100%
Fatima Zohra El Fihri	6	100%				
Marc Beaujean			5	100%		

Comité d'Audit

4

Administrateurs

100%

Assiduité des administrateurs

1

Administrateur
Indépendant

6

Nombre
de réunions

1

Administrateur
représentant les petits
actionnaires

Comité des Risques

4

Nombre
d'administrateurs

100%

Assiduité des
administrateurs

5

Nombre de réunions

1

Administrateur
Indépendant (Président)

Comité Exécutif de Crédit

2

Nombre
d'administrateurs

100%

Assiduité des
administrateurs

8

Nombre de réunions

5.1.4 Principaux Travaux des Comités :

Le Comité d'Audit

Le Comité s'est réuni 6 fois en 2022, le taux de participation a été de 100%.

Il a examiné les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021, avant leur présentation au Conseil.

Dans le cadre de la mise en place des actions de mise en conformité avec les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05, le Comité a examiné et validé les politiques suivantes :

- La politique de Protection des Intérêts des Usagers des Services Bancaires, de son cadre d'application, de ses objectifs, ainsi que de son dispositif de déploiement opérationnel
- La politique de Conformité, et,
- La politique LAB de la Banque, qui a été enrichie d'une disposition spécifique relative aux modalités de sa revue périodique, ainsi qu'à la présentation au Comité Risque du rapport d'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de LAB/FT.

Il a procédé également au suivi de l'état d'avancement du projet de mise en place d'une politique de Lancement d'Alertes.

Par ailleurs, une étude d'impact sur le passage aux Normes IFRS des comptes individuels et consolidés a été présentée aux membres du Comité.

Le Comité a procédé à la revue du nouveau dispositif de notation des agences du Réseau, en ce qui concerne la qualité de gestion du Dispositif de Contrôle Interne de 1er niveau.

Il s'est penché sur les améliorations qui ont été apportées au processus de suivi et de pilotage des risques, notamment par le réaménagement de la fonction de « Surveillance du Risque de Crédit » et le renforcement du dispositif de prévention des créances non performantes.

En outre, il a examiné les recommandations de la lettre de Contrôle Interne des Commissaires aux Comptes pour l'année 2021, et a été informé des projets engagés ou identifiés par le management pour la mise en place des recommandations.

Le comité a revu les conclusions du Rapport d'Inspection BCT portant sur les Comptes Professionnels en Devise

Il a également étudié le rapport d'activité du Département Contrôle Général au titre de 2022.

Le Comité des risques

Le Comité des risques s'est réuni 5 fois en 2022, le taux de participation a été de 100%.

Le Comité des Risques a mené ses travaux autour des axes suivants :

- Suivi de l'avancement du projet « Politique d'appétence aux risques »
- Examens réguliers du respect des ratios prudentiels
- Suivi de l'exposition de la Banque au risque souverain
- Suivi de la stratégie de la Banque en termes de baisse du taux de CDL conformément aux objectifs fixés par la politique de risque de crédit
- Suivi de l'état d'avancement des estimations des paramètres de calcul de l'Expected Credit Loss (ECL) et ce dans le cadre de l'adoption des normes IFRS
- Suivi du dispositif de maîtrise des risques opérationnels
- Suivi de l'avancement du projet ALM et validation de nouveaux indicateurs de pilotage pour une gestion dynamique du bilan et une maîtrise de l'exposition de la Banque aux risques de taux et de liquidité
- Suivi de l'avancement du Plan de Continuité de l'activité et du plan de sécurisation de la Banque
- Présentation du système de notation des entreprises et des particuliers

Le Comité a également examiné les principaux agrégats des différentes typologies de risque notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de taux et de liquidité.

Le Comité s'est penché sur une analyse de la situation macro-économique et impact sur le profil de risque de la BIAT.

Par ailleurs, il a été informé des principaux apports de la Circulaire BCT 2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes.

Les membre du Comité ont validé le rapport sur le respect des dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°2017-06 du 31 juillet 2017 à la fin de chaque trimestre.

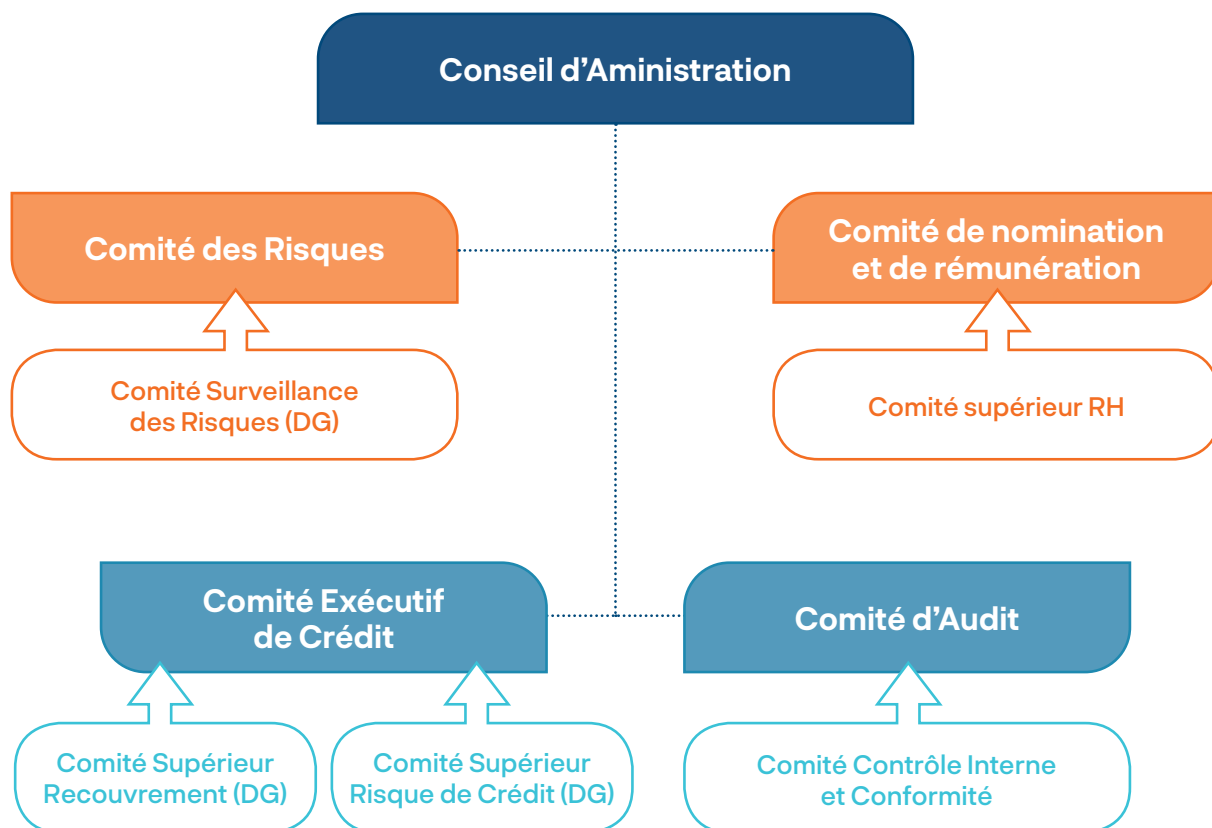
Le Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit s'est tenu huit fois. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Le Comité Exécutif de Crédit procède à la revue de l'activité de financement de la Banque et ce à travers :

- Examen des dossiers de crédit à exposition selon la délégation de pouvoir en vigueur
- Examen des expositions crédit supérieures selon la délégation de pouvoir en vigueur.
- Reporting sur les abandons
- Examen de la Situation des engagements des parties liées
- Reporting des crédits accordés aux clients classés auprès de la banque ou auprès d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire BCT n° 91-24 au 31/12/2015
- Examen de la situation du risque de crédit
- Reporting sur les crédits de consolidation/rééchelonnement débloqués

5.1.5 Les instances de remontée au Conseil d'administration et de ses Comités :



5.1.6 Structure de l'actionnariat et droits de vote au 31/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage %
A/ ACTIONNAIRES ETRANGERS	201 434	0,56%
B/ ACTIONNAIRES TUNISIENS	35 498 566	99,44%
*ETAT TUNISIEN	2 301	0,01%
*PERSONNES MORALES	27 227 810	76,27%
MAGHREB FINANCE HOLDING	7 309 633	20,48%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	5 334 935	14,94%
MENINX HOLDING	2 872 762	8,05%
HORCHANI FINANCE	2 235 911	6,26%
SOCIETE T.T.S FINANCIERE	1 397 132	3,91%
IFICO	1 134 751	3,18%
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	826 624	2,32%
INOPLAST FINANCIERE HOLDING	757 827	2,12%
CAPINVEST	709 516	1,99%
ASSURANCES GAT	638 500	1,79%
SPDIT SICAF	392 086	1,10%
LA FINANCIERE WIDED-SICAF	357 014	1,00%
AUTRES	3 261 119	9,13%
*FONDS	334 447	0,94%
*PERSONNES PHYSIQUES	7 925 319	22,20%
MILAD KARIM	953 320	2,67%
FAKHFAKH HEND	581 136	1,63%
FAKHFAKH KHALED	547 173	1,53%
KAMOUN HABIB	524 858	1,47%
MILAD DORRA	436 505	1,22%
MILAD MERIEM	384 430	1,08%
AUTRES	4 497 897	12,60%
*RESTE A ATTRIBUER	8 689	0,02%
TOTAL	35 700 000	100,00%

Les 35.700.000 actions représentant le capital de la banque comportent 35.700.000 droits de vote.

5.1.7 Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 03 juin 2020, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed AGREBI en tant que Directeur Général de la banque, et a délégué les pouvoirs nécessaires au comité de nomination et de rémunération en vue de fixer sa rémunération. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à un montant brut de 1 272 KDT y compris les charges patronales de 268 KDT. Par ailleurs, le stock de provisions pour congés payés du DG a enregistré une variation de 16 KDT courant l'exercice 2022 pour s'établir à 45 KDT au 31 décembre 2022.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 21 KDT en sa qualité de membre du comité exécutif de crédit.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2021, a décidé de nommer Monsieur Hassen Longo

en qualité de Directeur Général Adjoint pour une période de 3 ans. La rémunération du DGA a été fixée par le comité Ressources Humaines du 1^{er} février 2022. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à un montant brut de 493 KDT y compris les charges patronales de 104 KDT. Par ailleurs, le stock de provisions pour congés payés du DGA a enregistré une variation de 5 KDT courant l'exercice 2022 pour s'établir à 12 KDT au 31 décembre 2022.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 6 KDT en sa qualité de membre de CA de certaines filiales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2022, ayant délégué le pouvoir au conseil d'administration d'en décider la répartition entre ses membres. Les jetons de présence alloués par l'AGO, pour l'exercice 2022, se sont élevés à un montant brut de 720 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit, au comité des risques et au comité de nomination et de rémunération, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2022, de 147 KDT (3KDT par comité).

2. Les obligations et engagements de la Banque Internationale Arabe de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se résument comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
Nature de l'avantage	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	1288	942	504	256	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	660	660
Jetons de présence aux comités	21	3	-	-	147	27
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	253	6	99	-	-
Paie en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1309	1198	510	355	807	687

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

— 5.2 Direction Générale

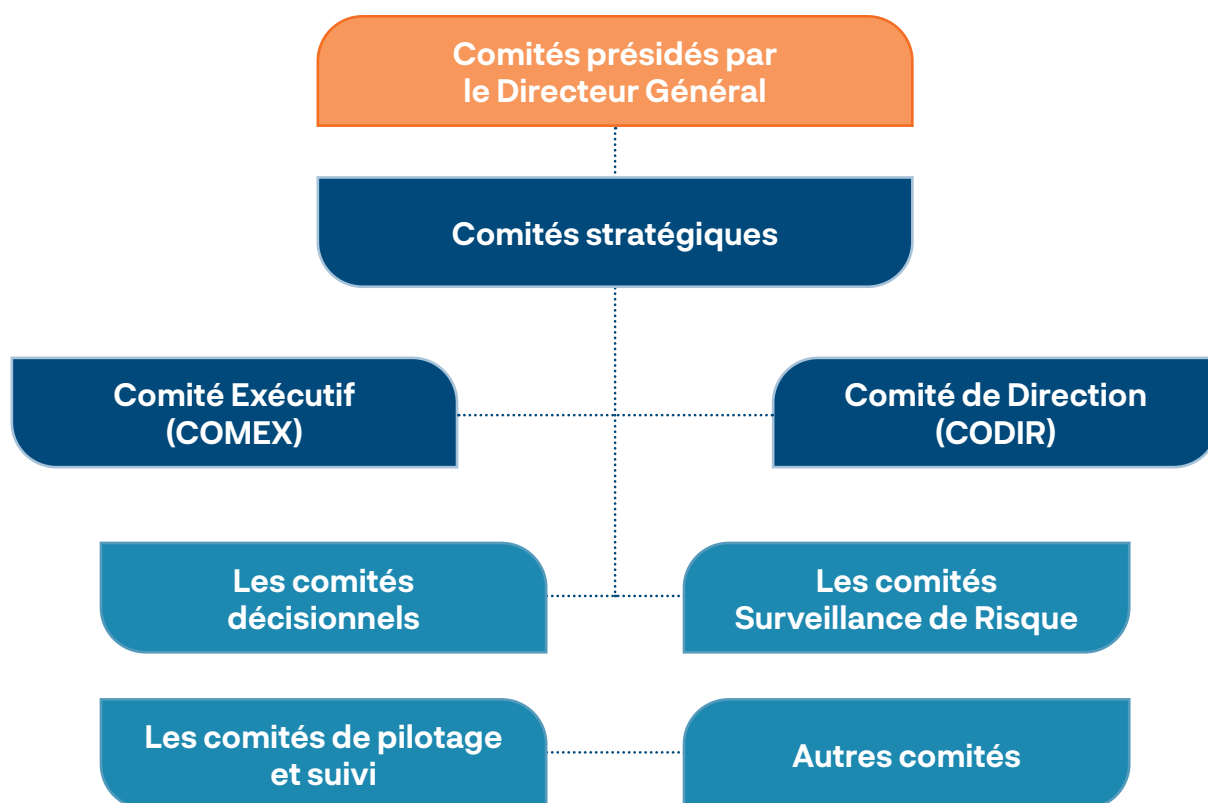
Directeur Général

Le conseil d'Administration qui s'est tenu le 03 juin 2020, à l'issue de l'Assemblée Générale de la même date, a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed AGREBI au poste de Directeur Général pour un mandat de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Le Directeur Général est chargé de la gestion des activités de la Banque, il assure la déclinaison des orientations stratégiques décidées au niveau du Conseil d'Administration, et assure également la gestion courante de la Banque à travers des comités de management et des comités spécialisés favorisant les décisions collégiales.

Le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2021 a nommé Monsieur Hassen LONGO en tant que Directeur Général Adjoint en charge notamment de l'amélioration et de l'optimisation des processus opérationnels de la Banque et ce pour une durée de trois ans.

La liste des comités de la banque



Les Comités de la Direction Générale :

Le Directeur Général préside plusieurs comités à savoir :

Les comités stratégiques qui, sous son autorité, définissent les axes stratégiques et leurs mises en œuvre.

Les comités de management : composés du Directeur général et des responsables de Départements et Pôles concernés. Ce sont des instances d'échange et de partage des informations et ils traitent les affaires courantes couvrant tous les domaines de la Banque.

Les comités Spécialisés : Ces instances traitent les différents volets opérationnels de la banque pour une meilleure prise de décisions, un pilotage ajusté et une surveillance de risque rapprochée.

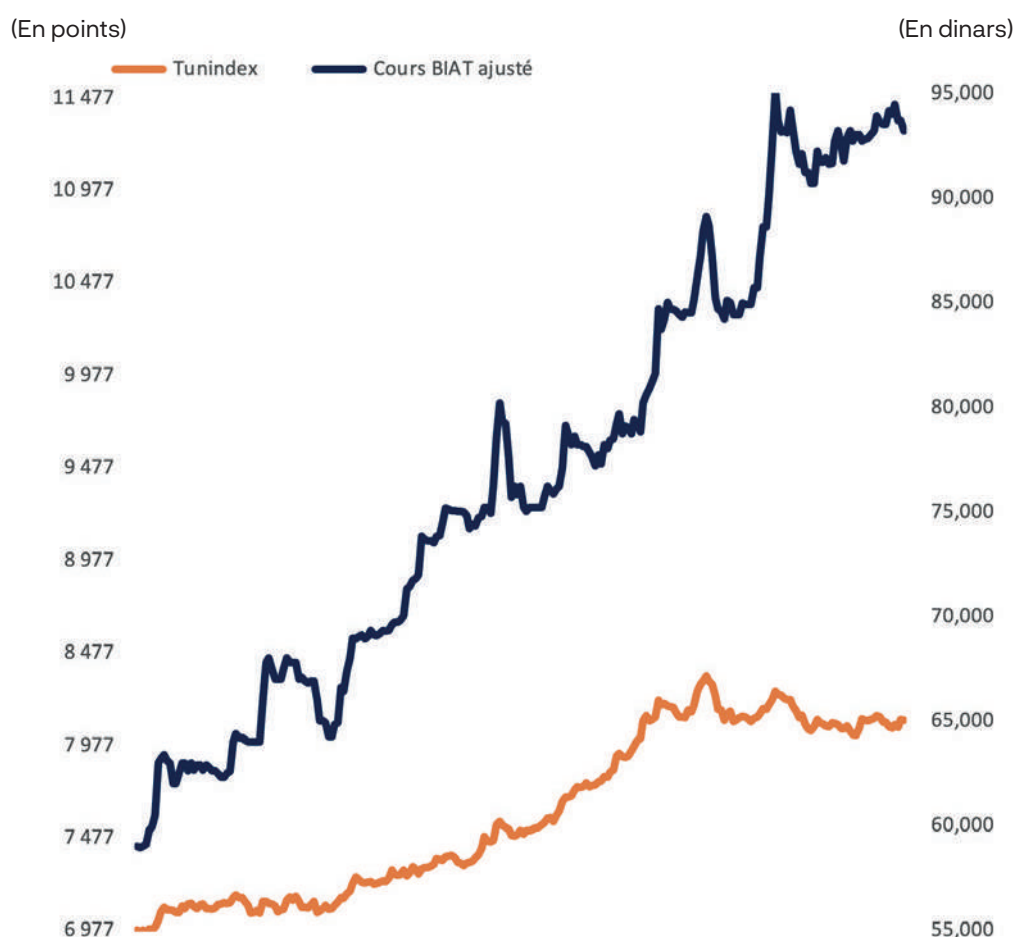
5.3 Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2022 a désigné les cabinets PWC Tunisie et CMC en qualité de commissaires aux comptes pour assurer la mission de commissariat aux comptes de la BIAT pour un mandat de trois ans (2022-2024), expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2023.



L'ACTION BIAT EN BOURSE

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2022



Le cours de l'action BIAT se situe à 88,0 dinars au 31/12/2022, enregistrant ainsi un rendement positif de +57,46% contre un rendement positif de +36,83% pour l'indice banques et de +15,10% pour le TunIndex.

Première capitalisation bancaire de la place, le titre BIAT a clôturé l'année avec une capitalisation de 3 141,6 MD contre (2 113,083 MD en 2021).

Toujours dynamique, le nombre de titres BIAT échangés pour la même période s'est établi à 1 346 035 titres.

Actionnaires	2021	2022
Capital social		
* En nombre d'actions	35 700 000	35 700 000
* En millions de dinars	178.5	178.5
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	121,74 / 59,490	89,95/ 58,95
Cours de clôture (en dinars)	59,190	88,000
Bénéfice consolidé par action (en dinars)	8,751	7,939
P.E.R (cours de clôture / Bénéfice consolidé par action)	6,8	11,1
Dividende par action(*) (en dinars)	5,200	5,8
Capitalisation boursière (en MD)	2 113,083	3 141,60

6.2 Actions de communications financières effectuées

Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2022 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion de quatre numéros trimestriels de la lettre à l'actionnaire.

Un espace actionnaire digital permet aux actionnaires d'être incessamment informés des actualités de leur banque.

De même, plusieurs séances one to one à distance ont été organisées au courant de la même année avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.



AFFECTATION DES RESULTATS

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué des bénéfices nets ainsi établis, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction de :

- 1/ Toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
- 2/ Toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau ;
- 3/ Une somme ne dépassant pas 10 % des bénéfices à fixer par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration et à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

En milliers de dinars

				Autres réserves			Autres capitaux propres			
	Capital Social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Fonds social	Réserves pour réinvestissement	Autres capitaux		Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux Propres au 31/12/2019 avant affectation	170 000	17 000	20 233	101 977	456 701		3	372 659	333 006	1 471 578
Affectation AGO du 03/06/2020					170 000			163 006	-333 006	
Dividendes										
Transfert de Réserves			22 381		-22 381					
Capitaux Propres au 31/12/2019 après affectation	170 000	17 000	42 613	101 977	604 320		3	535 665	-	1 471 578
Capitaux Propres au 31/12/2020 avant affectation	178 500	17 000	34 113	102 483	604 320		3	535 665	281 842	1 753 926
Affectation AGO du 23/04/2021		850			167 000			-64 508	-103 342	
Dividendes									-178 500	-178 500
Transfert de Réserves			747		-747					
Capitaux Propres au 31/12/2020 après affectation	178 500	17 850	34 860	102 483	770 573		3	471 157	-	1 575 426
Capitaux Propres au 31/12/2021 avant affectation	178 500	17 850	34 860	102 977	770 573		3	471 157	266 840	1 842 760
Transfert de Réserves			20 573		-20 573					
Affectation AGO du 22/04/2022			-42 840		180 000			129 680	266 840	-
Dividendes								-185 640		-185 640
Capitaux Propres au 31/12/2021 après affectation	178 500	17 850	12 593	102 977	930 000	-	3	415 197	-	1 657 120



CONTRÔLE DES COMPTES

— Activité du Comité d'Audit Interne concernant le contrôle des comptes

Extrait du rapport d'activité du Comité d'Audit sur l'exercice 2022

Le Comité d'Audit se compose de Mme. Fatima-Zohra El Fihri en tant que présidente et de Messieurs Mehdi Sethom, Tahar Sioud, et Jean Messinesi en tant que membres administrateurs.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice 2022.

I/ Examen des états financiers

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2021 ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2022, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes et du Responsable du Département Finance et Comptabilité.

Dans le cadre du suivi des travaux des Commissaires aux Comptes, le Comité a passé en revue une présentation portant sur les principales recommandations formulées dans leur lettre de direction, ainsi que l'état d'avancement dans la mise en place des recommandations émises. Les commissaires aux comptes ont indiqué qu'ils estiment que le système de contrôle interne mis en place au sein de la Banque est globalement satisfaisant. Néanmoins, des améliorations pourraient être apportées aux processus en place en vue d'une meilleure maîtrise des risques.

Par ailleurs, et dans le cadre des nouvelles attributions dévolues au Comité d'Audit, en vertu des dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au cadre de Gouvernance, le Comité a examiné le processus de traitement de l'information comptable au cours de l'exercice ainsi qu'à l'occasion des travaux d'élaboration des états financiers individuels.

A ce titre, le Comité a passé en revue les normes et les principes comptables adoptés pour la prise en charge des produits, des charges et les règles d'évaluation des créances et des titres.

Le Comité a également examiné le processus d'élaboration des états financiers consolidés ainsi que les normes et les méthodes de consolidation adoptées selon la nature du contrôle exercé sur la filiale.

A l'issue de cet examen, le Comité a validé le dispositif actuel de production des informations financières.

II/ Contrôle interne et contrôle général

Conformément à ses attributions en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne de la banque et de la revue des modalités d'intervention des structures chargées du contrôle, le Comité a été informé des conclusions des travaux des structures du Contrôle Général au titre de l'année 2021.

Le Comité a également approuvé les programmes d'intervention des structures du Contrôle Général pour l'année 2022.



BILAN SOCIAL

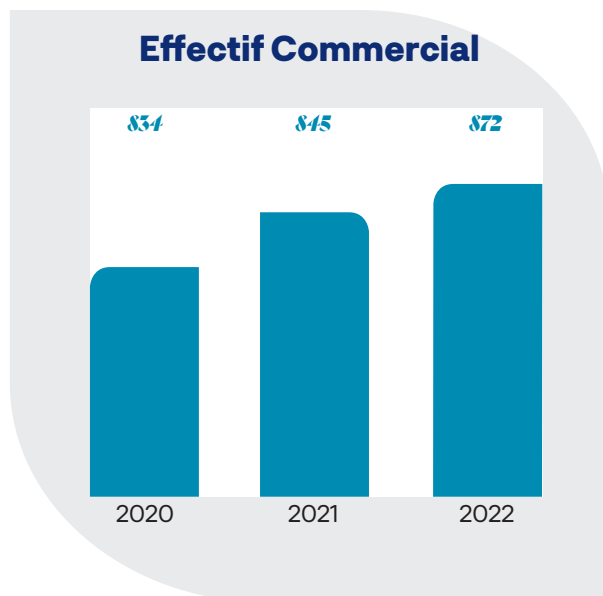
— Indicateurs RH

1 Evolution des effectifs

Au 31/12/2022, l'effectif s'est établi à 1966 personnes.

Le ratio de productivité (Effectif global/nombre d'agences) est de 9,63 en 2022 contre 9,48 en 2021.

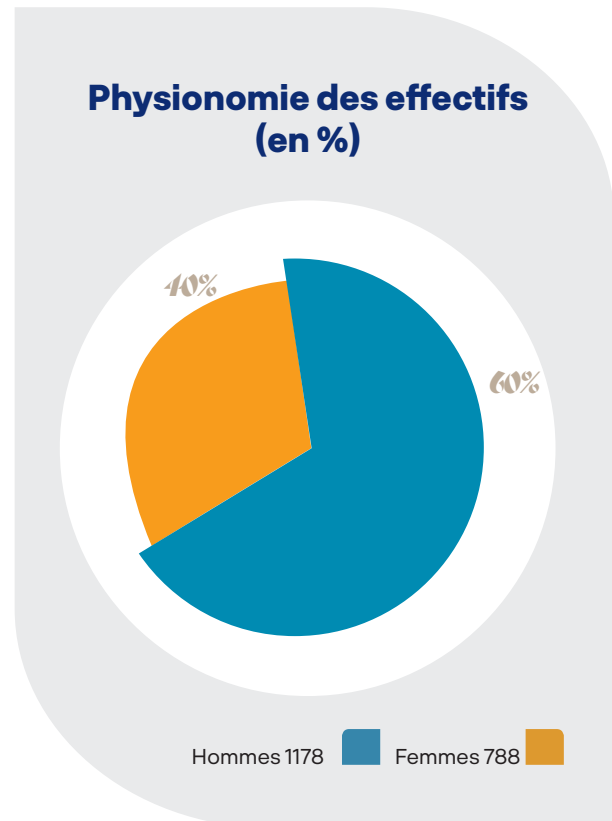
Il est à signaler que l'effectif commercial a augmenté de 27 personnes en passant de 845 personnes en 2021 (représente 44% de l'effectif) à 872 personnes en 2022 (représente 44% de l'effectif).



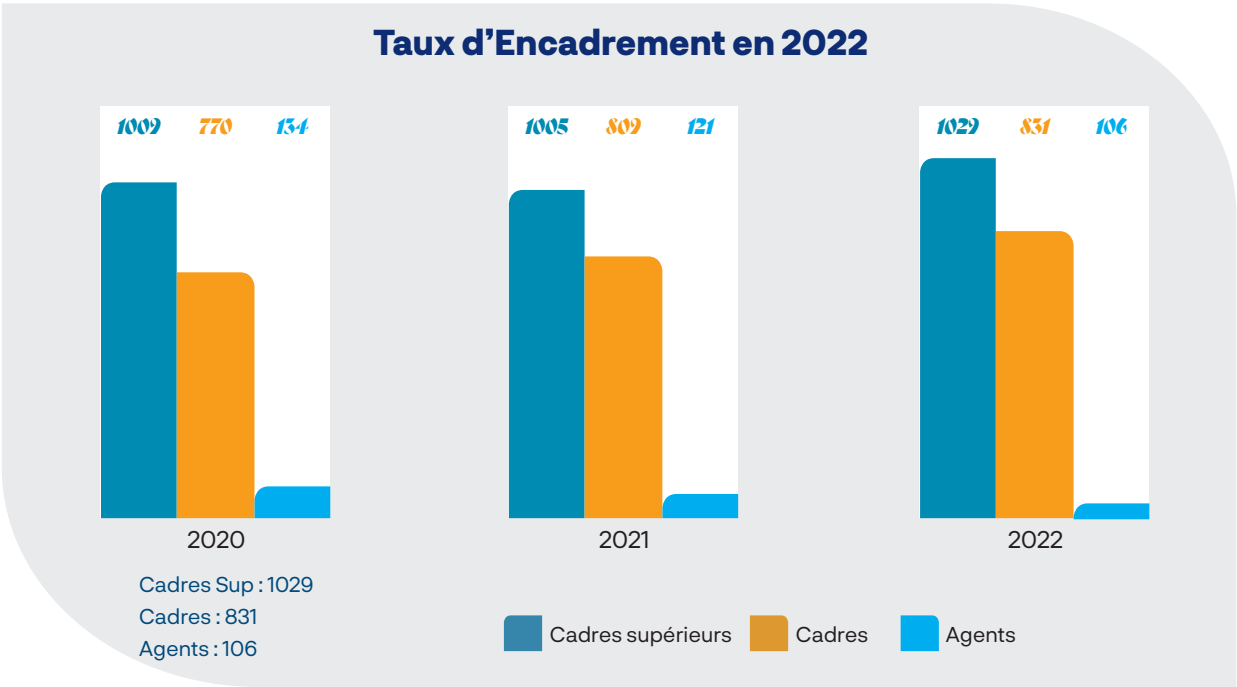
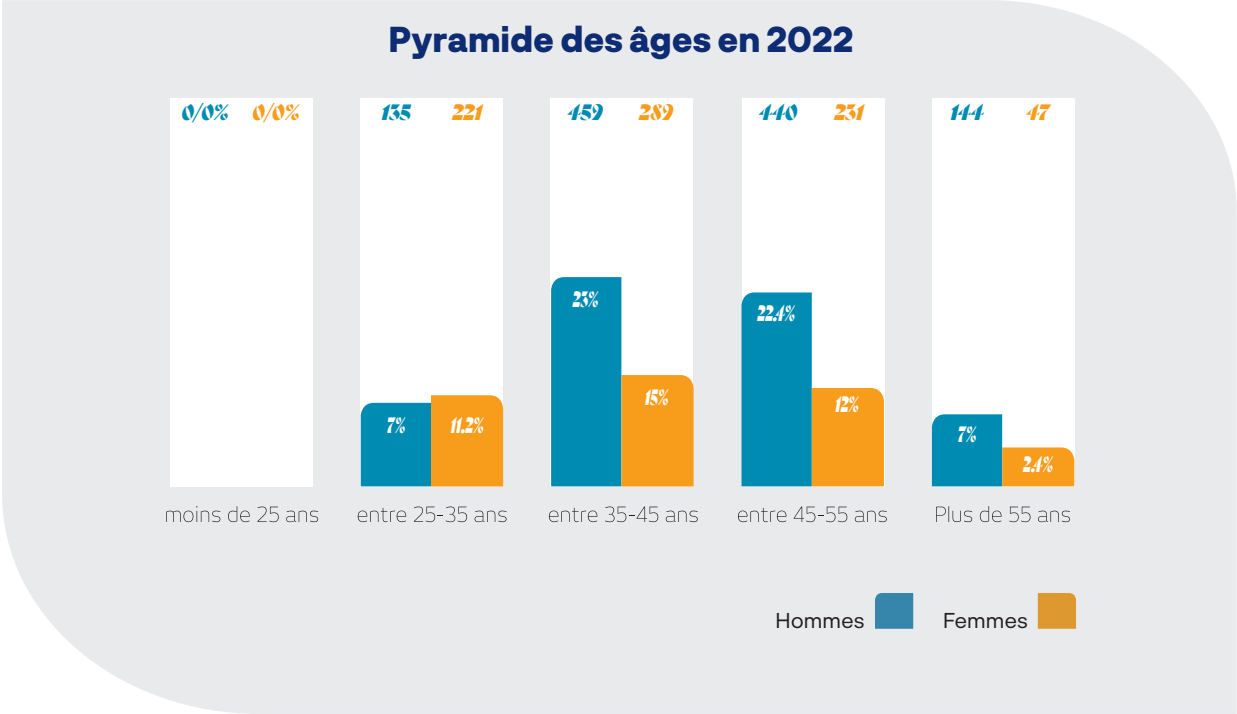
La structure de l'effectif entre le siège et le réseau ne cesse d'évoluer en faveur du réseau qui représente 54,6% de l'effectif total de la banque.

2 Physionomie des effectifs

En 2022, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de 60% et 40%



- L'âge moyen est de 43.2 ans, légèrement inférieur à celui de 2021.
- L'ancienneté moyenne est de 16.3 ans contre 16.4 ans en 2021.



3 Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2022, 1496 étudiants de différentes disciplines (Informatique, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages

d'initiation ou de perfectionnement (81%) et pour des projets de fin d'études (19%).

En outre, les stagiaires représentent, pour la BIAT, un vivier de recrutement des meilleurs potentiels. Dans ce cadre, des nouvelles relations ont été établies, entre la BIAT et les universités afin de développer et renforcer notre partenariat avec les différentes écoles. Parmi les actions réalisées nous citons :

	2020			2021			2022		
	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total
Projets de Fin d'études	188	237	425	336	294	630	96	184	280
Stages d'initiation/perfectionnement	635	292	927	595	248	843	875	341	1216
Total	823	529	1352	931	542	1473	971	525	1496

4 Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté dans un souci de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours professionnel des collaborateurs.



ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

— 10.1 Environnement du Contrôle Interne

10.1.1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne à la BIAT est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, de méthodes et de contrôles. Il vise à assurer la maîtrise des risques et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les deux premiers niveaux de contrôle sont assurés par les opérationnels, les responsables hiérarchiques et les unités opérationnelles indépendantes.

Le troisième niveau est du ressort des entités indépendantes relevant du Contrôle Général. Leur intervention se fait suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité d'Audit. Ce niveau de contrôle est scindé en 2 dispositifs distincts :

Le Contrôle Permanent : Il est assuré par les structures suivantes :

- La Direction du Contrôle Permanent a notamment pour but de détecter de manière précoce les risques encourus, d'assurer de manière continue des contrôles distants et sur sites par le biais d'équipes dédiées et de fournir un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés, la qualité des contrôles exercés par les autres niveaux de contrôle et les actions d'amélioration à réaliser.
- La Direction Conformité et LAB assure une veille réglementaire continue et garantit la bonne exécution des obligations légales et le respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques. Elle assure également un rôle de contrôle de la bonne application du code de déontologie de la banque et du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et réalise des actions de formation dans ce domaine pour les personnes concernées.
- Le RSI, ou Responsable de la Sécurité de l'Information qui assure un contrôle permanent de la sécurité de l'information à travers la mise en place de la stratégie générale de la sécurité de l'information et sa déclinaison par activité. Il pilote également les missions de diagnostic de la sécurité du système d'information et les tests intrusifs.

Le Contrôle Périodique : assuré par la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit.

- La Direction de l'Inspection assure un contrôle sur site des agences, sur la base des indicateurs de risque dégagés par la Direction du Contrôle

Permanent dans le cadre de son activité de contrôle à distance et sur site des agences. Ainsi, la priorité est donnée aux agences ayant obtenu un score élevé par la D.C.P, traduisant un niveau de risque opérationnel significatif.

- La Direction de l'Audit fournit, à travers ses missions, un avis motivé et objectif, sur la qualité du Contrôle Interne des processus ou des entités auditées. Les dysfonctionnements relevés donnent lieu à la formulation de recommandations, dont la mise en place incombe aux entités auditées.

10.1.2 Actions entreprises en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'année 2022 a été marquée par le renforcement du dispositif de la banque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une mise à niveau organisationnelle et informatique ayant permis de réaliser une expansion de l'activité de la Direction Conformité et LAB. Au cours dudit exercice, des énormes efforts ont été aussi déployés pour assurer la conformité des produits et services de la banque à la réglementation en vigueur et garantir le respect des nouvelles dispositions en matière de gouvernance.

Conformité

Au cours de l'année 2022, l'activité de la fonction de Conformité s'est focalisée sur plusieurs grands projets, dont notamment ceux ayant trait à :

- La mise en place de la Politique de Conformité de la banque en application des nouvelles dispositions édictées par la circulaire BCT n°2021-05 ;
- La participation au Projet de Transformation Digitale, en vue de garantir la conformité des différentes opérations digitalisées à la législation en vigueur, tant sur le plan opérationnel que sur le volet de protection des données personnelles ;
- La rectification de certaines données des déclarations FATCA de la BIAT relatives à l'année 2020, conformément aux nouvelles mesures communiquées par le Ministère des Finances et imposées par l'IRS ;
- Le dépôt électronique des déclarations FATCA de la BIAT et de toutes ses filiales, relatives à l'exercice 2021, selon le format exigé et le délai fixé par le Ministère des Finances ;

- Le renouvellement du contrat « Law Debenture » dans le cadre de la réglementation américaine anti-terroriste « USA Patriot Act » du 26 Octobre 2001.

Lutte contre le Blanchiment d'Argent et contre le Financement du Terrorisme

En 2022, Le dispositif global de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et contre le Financement du Terrorisme de la BIAT a été amélioré et consolidé suite aux actions suivantes :

- Mise à jour de la politique LAB-FT de la banque ;
- Remontée en version de la solution de filtrage SMART ;
- Mise en place d'un guide de procédure de filtrage des personnes et entités au moyen de l'application SMART ;
- Instauration d'un contrôle à distance permettant d'alerter les entités du contrôle de 2^{ème} niveau en cas d'entrée en relation avec des PPE ou de mouvement enregistré sur un compte frappé de Gel ;
- Automatisation du scoring risque LAB client sur la base de règles de gestion prédéfinies et compte tenu des données saisies sur T24 et relatives à la relation ;
- Edition automatique de la fiche KYC à partir des données saisies sur T24, et ce en remplacement de la procédure de renseignement manuel prévue au niveau du processus de connaissance client lors de l'entrée en relation ;
- Accompagnement du Cabinet externe MAGHREB CORPORATE dans sa première mission d'audit de suivi pour le renouvellement du Certificat AML 30000, portant sur la revue de conformité du dispositif LAB-FT de la BIAT.

10.2 Gestion des risques

10.2.1 Principaux risques auxquels la banque est confrontée

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes.

Le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque de concentration) : c'est le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la banque ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises commerciales ou industrielles, des Etats ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie.

Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de

concentration qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires (groupe d'affaires, secteur, pays...).

Risque de marché : c'est le risque de pertes de valeur d'instruments financiers qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme et les options de change. Ces positions peuvent être au bilan ou hors bilan.
- Les risques de contreparties sur opérations de marché. La mise en place d'un système de rating interne a permis de mieux suivre l'exposition de la banque sur les contreparties bancaires.

Risque de capital investissement : il s'agit du risque de pertes engendrées par les participations en actions.

Risque de liquidité et de refinancement correspond à l'incapacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face, à un coût raisonnable, à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

Risque global de taux d'intérêt se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Risque opérationnel : Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs. Cette catégorie de risque comprend notamment :

- **Risques IT et de la sécurité des systèmes d'information (cybercriminalité, défaillance de services, etc.)** : Il s'agit du risque émanant des menaces potentielles susceptibles d'exploiter des vulnérabilités informatiques dans le but de causer des dégâts sous forme de dysfonctionnement ou d'arrêt total de l'activité et/ou perte de données sensibles.
- **Risque juridique et de non-conformité** : des dispositions législatives et réglementaires et des normes éthiques et de déontologie.

Risque de réputation : Il s'agit du risque de perte de revenu et/ou le risque d'encourir de pertes résultant d'une perception négative de la part des parties prenantes (clients, actionnaires, contreparties, régulateur, etc.).

Risque de modèle : se définit comme le risque de pertes résultant de décisions prises sur la base de résultats de modèles internes dues à des erreurs de développement, d'implémentation ou d'utilisation de ces modèles.

Risque ESG : Il s'agit d'identifier, de mesurer et d'anticiper les impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance auxquels est exposée la banque dans son fonctionnement propre ainsi que dans ses activités de financement. En effet, l'aspect environnemental prend de plus en plus d'importance dans sa composante émission carbone et son corollaire le réchauffement climatique. Cette démarche permet de (i) prémunir, à moyen et long terme, le portefeuille de la banque contre la dégradation de la qualité du risque des clients les plus exposés à ces risques, (ii) éviter le risque de perte du

business et de non sélection de la banque par les bailleurs internationaux, (iii) minimiser les risques de perturbation des opérations de la banque.

La BIAT a accordé une importance particulière à la mise en œuvre d'une stratégie efficace, des processus et des procédures adéquates et une organisation appropriée pour la maîtrise de l'ensemble de ces risques tout en respectant les normes réglementaires.

Ainsi, la gestion du risque de crédit, du risque de marché ainsi que du risque opérationnel, y compris le risque des systèmes d'information et le risque de non-conformité, sont sous la responsabilité du Département Risques.

Le risque global de taux d'intérêt est sous la responsabilité du Département Contrôle de Gestion.

Le risque juridique est sous la responsabilité de la direction juridique, directement rattachée à la Direction Générale.

La gouvernance de l'ensemble de ces risques est assurée à travers un ensemble de comités.

La BIAT a instauré également une culture de maîtrise et de contrôle des risques et a diffusé progressivement les bonnes pratiques de gestion des risques ainsi que la mise en place des outils d'appréciation et de pilotage.

10.2.2 Objectifs et politique de la banque en matière de gestion des Risques

La banque opte pour une filière risque indépendante des pôles métiers, rattachée directement à la Direction Générale.

La fonction Risques intervient à trois niveaux :

- En amont, elle formule des recommandations en termes de stratégie et de politique des risques, fixe les règles et conçoit les méthodes et les outils de mesure, d'appréciation et de gestion du risque.
- En aval, elle effectue une surveillance continue du portefeuille pour contrôler la bonne application de la politique de la banque en termes de gestion des risques et alerter en cas de détérioration de la qualité du risque. Elle produit également les reportings internes et réglementaires.
- Dans le processus de prise de risque, elle effectue en continu un contrôle de 2ème niveau, en validant les propositions émanant des pôles métier, conformément aux schémas délégués.

Le Département Risques est le garant de la qualité et de la maîtrise des risques de crédit et de marché à l'échelle globale de la banque. Les pôles métiers restent les premiers responsables des risques qu'ils initient et qu'ils gèrent.

Appréciation des risques et opportunités liés au changement climatique

Acteur engagé et socialement responsable, la BIAT s'est fixé comme ambition à court moyen terme de s'aligner aux objectifs des deux stratégies nationales en matière de développement durable à savoir la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) et le Stratégie Bas Carbone (SBC). Ces deux stratégies puisent leur origine de l'accord de Paris 2015 sur le changement climatique et du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030. Cet accord est adopté par 196 pays y compris la Tunisie ayant pour principal objectif à long terme de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 1.5°C. Il a conduit la Tunisie à avancer à grands pas sur la voie de la transition vers des économies circulaires à bas carbone à l'échelle mondiale qui recouvre aussi bien des risques que des opportunités pour l'économie et le secteur financier.

Dans ce cadre une démarche d'appréciation des risques climatiques a été élaborée par la BIAT afin d'identifier et évaluer les risques physiques, les risques et les opportunités liés à la transition pour chaque secteur d'activité à court, moyen et long terme. Pour ce faire, une analyse du degré d'exposition du portefeuille des entreprises ayant un engagement significatif à fin 2022 aux risques climatiques a été effectuée par le Département Risques en se référant aux recommandations publiées par la TCFD « Task Force on Climate-related Financial Disclosures ».

10.2.3 Gestion du risque de crédit et principales actions entamées en 2022

La banque a accordé, en 2022, ses concours à l'économie conformément aux principes retenus dans sa déclaration d'appétit pour le risque tout en respectant les orientations stratégiques fixées dans le cadre de la réflexion autour de la politique de crédit ainsi que les dispositions réglementaires.

La BIAT a entamé en 2022 et dans le cadre du plan stratégique 2023-2025 un ambitieux projet de transformation de la fonction risques impliquant des changements tant sur le plan de l'organisation que

des processus, des outils et aussi des pratiques, avec l'introduction d'objectifs supplémentaires de maîtrise de risque, de dispositifs nouveaux et d'autres, revus et améliorés, de surveillance du risque de crédit. Des changements étendus de bout en bout imprégnant tout le long des métiers de crédit, depuis les opérations jusqu'aux études et comités concernés, afin de talonner le risque de crédit et d'en réduire le coût, pour une meilleure compétitivité et une meilleure rentabilité de l'offre commerciale de la banque.

Coût du risque de crédit

Le coût du risque de crédit peut être défini comme le poids des charges comptables engendrées par la dépréciation des créances, dans le portefeuille actif du crédit. L'année 2022 a connu à ce titre l'introduction d'un exercice d'objectivation de ce coût et ce, par la définition d'un objectif global d'un coût maîtrisé, décliné selon une cascade opérationnelle qui entre dans la mesure de la performance des agents du réseau, épaulés à cette fin entre autres par des tableaux de bords périodiques spécifiquement conçus, élaborés et déployés pour le suivi de ce coût.

Surveillance du risque de crédit

Dans un objectif d'améliorer la gestion des risques du portefeuille de la banque et ce conformément à la réglementation en vigueur ; le dispositif de prévention et de résolution des créances non performantes a été revu et généralisé à tout le cycle de vie de la créance.

Ce dispositif repose sur un système d'alertes précoce permettant une anticipation des risques potentiels et assurant une gestion proactive du portefeuille basée sur la WatchList. La population cible concerne les créances commerciales non douteuses et litigieuses et d'une certaine envergure.

Des indicateurs qualitatifs et comportementaux sont retenus pour la production de la WatchList dans une fréquence semestrielle, selon un algorithme lui-même revu et amélioré. Ces critères permettent ainsi d'attribuer une catégorie à chaque créance tenant compte du degré du risque latent qui lui est associé, catégorie elle-même validée à dire d'expert métier.

Il appartient ensuite aux pôles commerciaux d'identifier les plans d'actions à mettre en place en vue d'apporter les mesures correctives nécessaires avant que la situation des créances ne devienne compromise.

Diverses instances de suivi des engagements ont été implémentées en vue d'assurer l'examen périodique des créances sous surveillance, de valider les différents plans d'action proposés et de suivre l'avancement des anciens plans de normalisation jusqu'à rétablissement de la situation.

Risque de Crédit aux Particuliers

Le marché de la clientèle des particuliers présente des spécificités et des exigences en matière de risque de crédit qui lui sont propres. Il a donc à ce titre fait l'objet d'un projet de transformation à part entière, introduisant des aménagements à plusieurs niveaux qui tiennent compte de la donnée risque de crédit, lesquels sont :

- La mise en place d'une gouvernance spécifique et d'un ensemble de comités de suivi des créances et de la performance risque au niveau du réseau, ainsi que le renforcement de l'implication des responsables zones et des responsables de suivi des engagements dans les différents des comités de recouvrement respectifs ;
- Au niveau opérationnel, la mise en place et la mise à jour des délégations de pouvoir, ainsi que des états de suivi des indicateurs, liés au risque de crédit aux particuliers ;
- Au niveau de la connaissance du portefeuille, la révision de la segmentation du portefeuille en tenant compte notamment des fortes corrélations risques.

Recouvrement et Contentieux

Nombre des réalisations relatives à la filière recouvrement et contentieux en 2022 ont été faites en tenant compte de la donnée risque, afin d'en accélérer le processus et l'efficacité, et d'en optimiser les coûts opérationnels. Ainsi, une stratégie de recouvrement basée sur le traitement différencié par groupes homogènes a été formalisée, comprenant notamment l'industrialisation du processus de recouvrement d'une certaine catégorie de créances, et l'introduction d'une automaticité des transferts au recouvrement et/ou au contentieux comme principe de base. Par ailleurs, le processus de transfert et de conservation des supports de créances au contentieux a été réaménagé afin de permettre son accélération. Enfin, la sous-traitance d'une certaine catégorie de créances à la CIAR a été suspendu et celle-ci est désormais traitée au sein du département contentieux.

Dispositif de notation interne et de mesure du risque de crédit

Le système de notation interne (SNI) de la BIAT constitue la base du dispositif de gestion du risque de crédit. Il repose sur un ensemble de modèles propres à chaque catégorie d'actifs. Actuellement, ce système couvre le segment des entreprises avec une différenciation selon la taille, le secteur d'activité et l'âge de l'entreprise. Pour le secteur de la promotion immobilière, la notation se fait par projet. Les grilles de notation ont été conçues sur la base de l'historique des données bilanciellles et comportementales ainsi que sur la base des connaissances des experts métier de la banque. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs en se référant à une échelle de notation interne qui se compose de 11 classes de risques homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 10 classes pour le portefeuille sain et une classe réservée au portefeuille en défaut.

Le dispositif de notation interne est structuré autour des principes suivants :

- L'unicité de la note attribuée à chaque contrepartie au moment du montage du dossier de crédit
- La notation constitue un critère clé dans la prise de décision d'octroi
- Toutes les contreparties engagées à plus de 250 MDT doivent être notées
- La revue de la note doit se faire au moins une fois par an
- Le jugement de l'expert est nécessaire pour apprécier et compléter le résultat du modèle et incorporer toutes les informations pertinentes que le système de notation n'intègre pas

Rappelons qu'à terme, le système de notation fournira à la banque le cadre pour :

- Mettre en place une politique rationnelle de tarification tenant compte de la qualité de risque
- Définir les schémas délégataires
- Intégrer la notation dans la définition de la politique commerciale et la fixation des limites d'exposition
- Mesurer les données réglementaires notamment les niveaux de provisions requis et l'exigence minimale en fonds propres

La notation des contreparties est considérée comme un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions, à travers l'analyse du portefeuille noté

et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une dégradation de la qualité du risque. Le processus de notation et de revue de la notation des contreparties est déclenché par différents types d'événements :

- Instruction d'une nouvelle demande de crédit
- Renouvellement du programme de crédits de gestion
- Réception de nouveaux états financiers
- Survenance d'un événement susceptible de modifier le risque intrinsèque de la contrepartie
- Préparation de la liste des créances sensibles (watchlist)

De plus, le dispositif de notation interne représente un élément fondamental du calcul des pertes attendues sous la norme IFRS 9.

Cadre de gouvernance de la notation

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un cadre de gouvernance de la notation définissant, entre autres, le processus d'ajustement de la note, les événements déclencheurs de la notation, la validité, le suivi et le pilotage de la note. Afin de se conformer aux dispositions réglementaires édictées par la circulaire BCT n°2016-06 relative à la notation des contreparties, les experts sont tenus à la revue de la note au moins une fois par an.

Validation du système de notation interne

Le dispositif de notation interne actuel se focalise sur l'estimation de l'un des paramètres fondamentaux dans la gestion de risque de crédit à savoir la probabilité de défaut.

La probabilité de défaut (PD) représente la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut à horizon d'une année.

Le dispositif de notation est assujéti à un backtesting annuel afin d'en surveiller la performance et la robustesse dans la prédiction de la défaillance.

La validation du système de notation consiste à :

Une validation qualitative : Il s'agit de :

- Evaluer la qualité des données
- Etudier l'insertion opérationnelle du SNI (concept de « Use Test »)

- Vérifier l'exhaustivité et la qualité de la documentation
- Analyser les écarts entre les notes proposées par les Experts métiers et le SNI (analyse des overrides)
- Tester la qualité d'implémentation des modèles dans les systèmes d'information
- Examiner la gouvernance du SNI

Une validation quantitative : Elle consiste à examiner les méthodologies de construction appliquées, les estimations des probabilités de défaut a posteriori et l'étude de la performance des modèles de notation à travers un ensemble d'études et de mesures :

- Etude de la dépendance des facteurs exogènes d'appréciation de risque
- Mesure du pouvoir discriminant
- Etude du pouvoir prédictif
- Etude de la concentration
- Etude de la stabilité des modèles à travers l'examen des matrices de migration

Crédit scoring

L'année 2022 a été marquée par la mise en place des grilles de score relatives aux crédits aux particuliers au niveau du système d'information de la banque. A l'issue d'une nouvelle transaction de crédit, le système génère automatiquement un score d'octroi basé sur les données de la fiche client et un score de comportement tenant compte de l'historique du fonctionnement du (des) compte(s) du client. Une fois les 2 scores sont calculés, le système affecte la transaction à un des 7 grades de risques réservés aux transactions saines.

La méthode du scoring est exploitée également pour le pilotage du risque de crédit. Un reporting est généré périodiquement pour le suivi de la composition de l'ensemble du portefeuille des crédits à usage particuliers.

Les provisions collectives

La BCT a procédé à la revue des modalités de calcul des provisions collectives afin d'assurer une meilleure couverture des risques latents sur les engagements courants ainsi que les engagements nécessitant un suivi particulier. Le resserrement appliqué visait également à amortir l'impact de la mise en place prochaine des normes IFRS en termes de provisionnement.

Les principaux ajustements retenus sont :

- La revue à la hausse du facteur de majoration des taux de migration historiques
- La majoration des taux de provisionnement de 5 points de base pour l'ensemble du portefeuille.

La nouvelle méthodologie s'applique à l'exercice 2022 et aux exercices ultérieurs.

Le projet IFRS 9

L'année 2022 est caractérisée par la préparation à la migration de la Norme Comptable Tunisienne vers les standards IFRS, y compris la norme IFRS 9. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises par la banque, lesquelles sont :

- La finalisation de l'étude d'impact de la norme IFRS sur les états financiers des exercices 2019-2021 ;
- La réalisation de l'étude d'impact de la norme IFRS 9 suivant les directives de la BCT ;
- Lancement du projet d'implémentation de la norme IFRS 9 dans un système d'information dédié. Ce système permettra principalement :
 - o Le calcul des ECL (Expected Credit Loss) ;
 - o La génération automatique des reportings relatifs exigés par les normes IFRS ;
 - o La génération des écritures comptables des états financiers consolidés.

Le projet data

Pour l'année 2022, le déploiement du premier incrément a été effectué et les tests de performance et de robustesse sont en cours, en préparation de la migration des systèmes d'information risques vers ce nouvel environnement de données.

Le réaménagement des tableaux de bord risque

Dans un objectif d'enrichissement du tableau de bord d'informations plus fines et maniables avec convivialité, le tout sans compromettre la souplesse du dispositif et la rapidité des mises à jour des données, il a été opéré durant l'année 2022 le réaménagement du système de production des tableaux de bord, le faisant reposer sur la technologie Power BI de l'environnement Microsoft.

10.2.4 Gestion Actif-Passif (ALM)

Les risques de liquidité et de taux sont gérés à la BIAT au niveau de l'entité ALM (gestion actif-passif) rattachée au département contrôle de gestion.

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires (risque de taux, de liquidité et de change) tout en optimisant la rentabilité des fonds propres.

Ainsi la BIAT a un dispositif de gestion des risques qui joue un rôle important dans la stratégie financière et favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché.

La BIAT calcule mensuellement les indicateurs de mesure de ses risques ainsi que l'impact engendré par la variation des paramètres du marché (des stress test) conformément à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire **2006-19** du 28 novembre 2006).

L'ALM prépare également les reportings prudentiels relatifs au risque de taux et au risque de liquidité conformément aux circulaires **N°2017-06** et **N°2018 -10**.

- Le risque de taux d'intérêt:

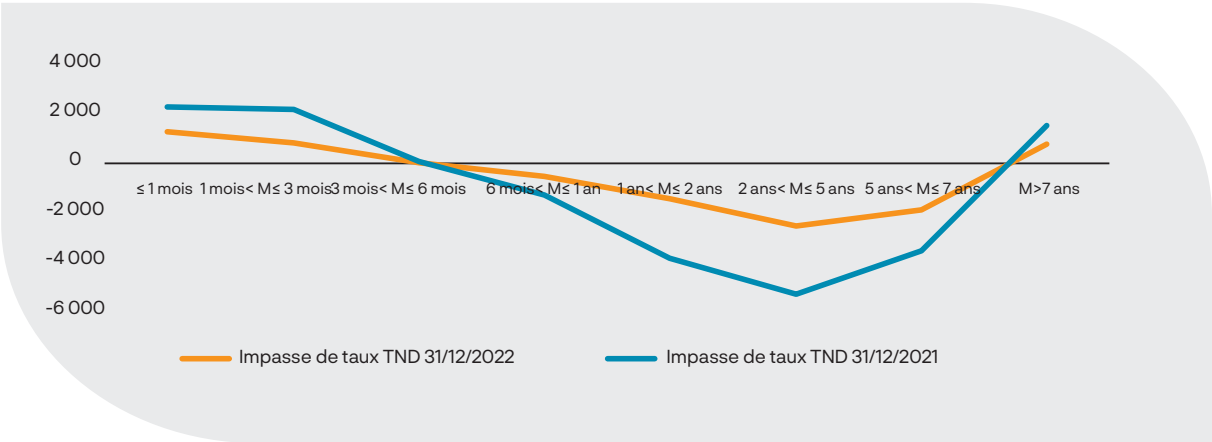
Actuellement, la gestion du risque de taux à la BIAT se base sur l'impasse de taux par maturité et par devise et sur les indicateurs stressés comme la sensibilité du PNB et la sensibilité de la valeur nette actuelle du bilan (VAN).

Au 31-12-2022, l'impasse globale de taux est de **6003 MD** (la différence entre les encours à taux fixe de l'actif et du passif) :

- Une impasse en TND de **3482 MD**
- Une impasse en EUR de **1803 MD**
- Une impasse en USD de **718 MD**

La structure du bilan se caractérise par une production importante de crédits indexés sur le TMM et par des dépôts à taux fixe.

Afin de remédier à cette situation et d'atténuer notre exposition au risque de taux, un plan d'action a été mis en place depuis le début de l'année 2022 permettant de réduire le Gap de taux en dinars.



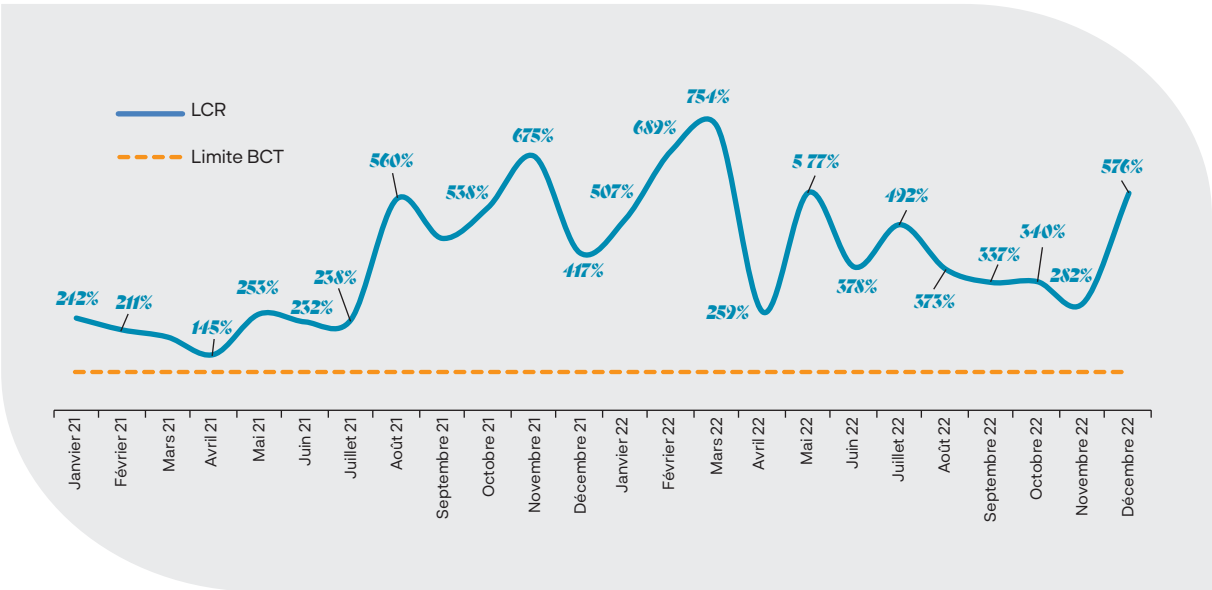
En plus de la mesure du Gap de taux, des chocs de taux et des simulations sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'intérêt sur les résultats de la banque et la valeur de son bilan.

Suite à la mise en place de nouvelles orientations stratégiques et de ces actions correctrices, la sensibilité de la VAN a diminué de 14 MD depuis décembre 2021.

- Le risque de liquidité :

Au 31/12/2022, la BIAT affiche un ratio de liquidité LCR de 576%.

Depuis Août 2021, le niveau du ratio LCR est largement supérieur à la limite inférieure exigée par la BCT (100%).



L'excédent de liquidité constaté au niveau du ratio LCR est de 2327 MD.

Cette évolution est expliquée principalement par la baisse du recours à la BCT et par conséquent la

hausse des actifs liquides, les BTA, suite à la diminution de l'utilisation de ces titres comme collatéral auprès de la BCT.



POLE BANQUE DE DETAIL

Pôle Banque de détail :

Au cœur des métiers de la BIAT, la Banque de Détail est organisée pour servir la clientèle des Particuliers, Professionnels qu'elle soit résidente ou non résidente ainsi que la clientèle des TPME. Banque universelle et de proximité, elle s'organise autour d'un réseau de 205 agences couvrant l'ensemble du territoire tunisien. La Banque de Détail est organisée en 14 zones structurées autour de 4 Directions Régionales, ce qui répond à la volonté de renforcer la proximité avec la clientèle et lui assurer la meilleure prise en charge. En vue de consolider de façon pérenne le positionnement de leader sur tous les marchés et à destination de toute la clientèle, la Banque de Détail est par ailleurs structurée par Directions de Marchés répondant aux attentes des différents Segments de clientèle et travaillant en étroite collaboration avec le Réseau. La Banque de Détail c'est aussi des Directions en Central qui jouent le rôle de supports au réseau et aux Directions de marché, pour les 4 volets : Marketing et transformation digitale, Communication Commerciale, Qualité et Relations Clientèles et une Direction de Conduite de changement pour supporter et conduire les différents projets transverses de la Banque de Détail.

Dans le cadre de sa vision de relation multicanale servant le client à tout moment et en toute sécurité, le réseau d'agences est renforcé par une panoplie de canaux alternatifs : web Banking, mobile Banking, espaces libre-service, automates bancaires, Centre de Relations Clients...

Par ailleurs et grâce à une équipe professionnelle et spécialisée déployée sur tout le dispositif ci-dessus cité, la Banque de Détail accompagne et conseille quotidiennement plus que 900 000 clients particuliers (y compris les tunisiens résidents à l'étranger), professionnels et entreprises dans la gestion de leurs activités bancaires courantes et dans la réalisation de leurs projets.

Concernant le volet offre, la clientèle de la Banque de Détail bénéficie d'une gamme complète de produits et services répondant à l'ensemble de ses besoins bancaires et financiers : banque au quotidien, services de banque à distance, épargne, placements, crédits à la consommation, crédits immobiliers, assurance, financement de l'investissement, financement du cycle d'exploitation, opérations à l'international...

La Banque de Détail fournit également, à travers le réseau d'agences, un support opérationnel aux activités déployées au profit des grandes entreprises et des institutionnels, ainsi qu'à celles de la Banque de Financement et d'Investissement.

Concernant les réalisations et malgré une conjoncture économique toujours contraignante, la Banque de Détail a connu en 2022 un développement important de son activité grâce à sa capacité de résilience et à la mobilisation exceptionnelle de ses collaborateurs. Grâce à des Plans d'action adaptés, les objectifs sur ses principaux agrégats d'activité ont été atteints et même dépassés sur certains indicateurs.

Au-delà de ce qui précède, l'année 2022 a aussi été marquée pour la Banque de Détail par les travaux engagés pour la définition de la nouvelle stratégie commerciale pour la prochaine période triennale. La réflexion autour de la nouvelle stratégie commerciale de la banque s'est articulée autour de :

- 28 ateliers de brainstorming avec une mobilisation de tous les collaborateurs des services centraux du Pôle et quasi 60% des commerciaux
- Un travail collaboratif interne et un accompagnement spécifique avec des experts
- Plusieurs études terrains dont une étude géomarketing innovante pour avoir une visibilité sur le contexte actuel macroéconomique
- En moyenne 4 ambitions explicites par Stream avec les leviers sous-jacents pour l'atteinte des objectifs
- 10 Streams dont :
 - 4 afférents à l'optimisation de valeurs des marchés stratégiques de la banque PP et TPME
 - Un Stream pour la définition de la nouvelle segmentation de la clientèle PP et TPME
 - Un Stream pour la revue de l'offre et la qualité produit
 - Un Stream autour de l'agence de demain.

Ce travail a permis de finaliser la feuille de route de la Banque de Détail avec une ambition optimale et transverse de consolider la position de leader de la banque sur les marchés / segments stratégiques et accompagner la banque dans sa transformation digitale.

MARKETING & DEVELOPPEMENT DIGITAL

L'année 2022, a été marquée par la mise en œuvre de la stratégie de transformation digitale fixée par la banque à travers lancement commercial de l'offre MyBIAT et sa généralisation « gratuite » à l'ensemble des packages et comptes des particuliers et des professionnels. Les deux tiers des nouvelles entrées

en relation 2022 sur cette cible ont ainsi été équipés par MyBIAT et l'équipement total de la clientèle de détail a atteint 25 %.

L'année 2022 a également vu le démarrage de la version de test de l'offre MyBIAT Corporate avec quelques bêtesteurs. Cette version est appelée à être élargie à un nombre plus important de clients et à des fonctionnalités plus étendues au courant de l'année 2023.

Aussi, diverses actions marketing et commerciales de nature opérationnelle ont été lancées en 2022 en support à l'activité des Agences, parmi lesquelles nous citons en particulier :

☐ L'enrichissement & l'aménagement de l'Offre de produits & services :

- Evolution fonctionnelle web et mobile de l'offre MyBIAT en tenant compte des feed-back clients :
 - Renforcement de la fonctionnalité d'authentification avec une authentification mobile biométrique,
 - Enrichissement du périmètre fonctionnel de MyBIAT par les fonctionnalités offertes par BIATNET : consultation des crédits, projet avenir, placements, consultation des documents, téléchargement des documents (Attestation assistance voyage, détails des transactions, extraits de compte, e-relevé de compte...)
 - Lancement de fonctionnalités nouvelles et innovantes : notifications push à l'occasion d'événements jugés importants pour les clients, notifications suite à la génération de l'e-relevé qui vient se substituer à l'envoi postal des relevés de comptes aux particuliers et professionnels, affichage en temps réel des dépenses par cartes monétiques nationales au niveau des comptes à vue tout en les reflétant via la nouvelle notion de « Solde à venir »
- Octroi systématique de l'offre MyBIAT pour toute ouverture de compte
- Intégration de l'offre MyBIAT dans les Packs Express, Epargne, Silver, Safir / Safir Pro, Platinum/Platinum Pro et Elite/Elite Pro
- Lancement du nouveau crédit FLEXIMMO : crédit d'aménagement avec des conditions de mise en place souples et un taux d'intérêt fixe, allant jusqu'à 150 mD et remboursable jusqu'à 25 ans,
- Réaménagement du crédit BIATIMMO avec une offre à taux fixe en plus des taux variables pour

les durées allant jusqu'à 15 ans et une durée de remboursement plus étendue, portée de 20 à 25 ans

- Réaménagement du Plan Epargne Résidence qui devient très compétitif grâce notamment à un montant de crédit allant jusqu'à 10 fois l'épargne constituée, une durée de remboursement allant jusqu'à 25 ans et un taux d'intérêt fixe allant jusqu'à TMM + 0,5 %,
- Migration de l'ensemble des crédits à la consommation vers une offre à taux fixe pour sécuriser nos clients contre tout risque de variation de TMM,
- Sécurisation des paiements en ligne pour les cartes prépayées à travers le Protocole «3D Secure» exigeant la saisie d'un code de validation confidentiel adressé par SMS,
- Mise en place de partenariats avec les sociétés Trust & Transaction Tunisia (via le site Tayara) et Medcretech (via le site FIDARI) destinés à promouvoir notre offre de crédits immobiliers et développer notre portefeuille clients,
- Mise en place d'un partenariat avec le Groupe Esprit avec la mise en place d'une fonctionnalité spécifique de règlement des frais de scolarité au niveau des agences BIAT et une offre dédiée à l'attention des étudiants.

COMMUNICATION COMMERCIALE

Le volet communication commerciale prend de plus en plus d'ampleur d'année en année pour la Banque de Détail avec un objectif de présence tout au long de l'année à travers les médias classiques et les médias digitaux et une mise en avant des produits et services phares de la banque.

Ainsi, la communication commerciale de la Banque de Détail de 2022 a englobé les actions suivantes :

- ☐ Le lancement des Campagnes promotionnelles suivantes :
- Campagne « Clientèle patrimoniale » mettant en exergue les offres d'épargne / placement permettant de constituer / fructifier un capital financier dans un cadre fiscal avantageux
 - Campagne « Crédits à l'immobilier » mettant en exergue la richesse de l'offre de crédits à l'immobilier aux Particuliers et l'engagement de la banque à accompagner et à soutenir ses clients dans la réalisation et la concrétisation de leurs projets personnels

- Campagnes de lancement de la nouvelle offre digitale « MyBIAT »
- Campagne « Jeunes & Jeunes Actifs » spécialement axée autour des produits destinés aux startups et aux jeunes souhaitant s'investir dans les domaines technologiques
- Campagne promotionnelle sur « Jumia » à l'occasion du Black Friday avec des remises supplémentaires pour les paiements par cartes BIAT
- Campagne « Espaces Libre-Service Bancaire »
- Campagnes TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger) :
 - o La campagne annuelle TRE Eté 2022 lancée durant la saison estivale coïncidant avec le retour estival de cette communauté. Une campagne multicanale organisée autour du besoin principal de cette clientèle stratégique à savoir « les Crédits immobiliers » et destinée à mettre en valeur les offres BIAT destinées à les accompagner dans la réalisation de leurs projets de propriété en Tunisie,
 - o Les campagnes tout au long de l'année via les canaux digitaux et notamment à travers le « Marketing d'influence » par le biais d'influenceuses tunisiennes résidentes à l'Etranger pour communiquer d'une manière innovante et assurer davantage de proximité avec les TRE de par le monde (particulièrement ceux de France, du Canada et des pays du Golfe)
 - o Par ailleurs une présence continue a été assurée le long de l'année via la participation aux principaux événements organisés à l'attention des TRE dans les principaux pays d'accueil de cette communauté, ce qui a permis de mettre en valeur les offres dédiées ainsi que l'accompagnement et le conseil mises en place par la banque en faveur des TRE

QUALITE & RELATIONS CLIENTS

- L'axe Qualité, au cœur de la stratégie commerciale de la banque, a été mis en avant à travers des études clientèle BIAT :
- Lancement d'un « baromètre de satisfaction annuel » des clients BIAT, dont la première vague effectuée en 2022 a fait ressortir un taux de satisfaction global de 80 % et un NPS (taux de recommandation) de 16.
- Mise en place du concept « Clients Mystères » au niveau des agences afin d'évaluer le gap entre la qualité de service fournie et les standards de qualité exigés par la BIAT, et ce avec une fréquence

d'une visite par agence chaque mois, soit 2 436 visites clients mystères réalisées en 2022

- Elaboration d'une étude clientèle Corporate dédiée aux PME-TPE à travers des ateliers de réflexion clients et des entretiens individuels avec les dirigeants d'entreprises, afin d'identifier leurs attentes et besoins en termes d'offres de produits, de qualité de prise en charge et de conseil
- Elaboration d'une étude géomarketing « Référence bancaire » portant sur un recensement de la population tunisienne (10 000 répondants) en termes d'équipements financiers, technologiques, revenus, dépenses, loisirs...qui servira au déploiement de la nouvelle stratégie commerciale notamment en termes d'implantation, formats d'agences, canaux de contacts et offres adaptées
- Par ailleurs, l'activité du « Centre de Relations Clients » a été davantage élargie avec la participation aux campagnes commerciales de prospection et de vente en soutien au réseau .
- Prise en charge de plus de 400.000 appels sur l'année 2022.
- Prise en charge et traitement de Près de 4.000 réclamations et 170.000 demandes d'assistance et d'informations sur l'année, soit une évolution de 30 % par rapport à 2021

CONDUITE DU CHANGEMENT

Sur le plan de la conduite de changement, l'activité 2022 a été marquée par une contribution dans plusieurs projets de la banque. L'objectif étant de garantir l'adhésion des collaborateurs à tous les projets et actions lancés par la banque. Ceci à travers les actions suivantes :

- Soutien continu au réseau pour booster les souscriptions à MyBIAT et ce à travers :
 - La formation à distance et sur site sur les différentes fonctionnalités du Portail interne MyBIAT
 - La désignation d'Ambassadeurs MyBIAT, vrais représentants du projet au niveau du réseau
 - L'animation continue du réseau d'agences et des Ambassadeurs pour communiquer autour de MyBIAT : Bonnes pratiques, nouveautés, Releases, etc....
 - L'organisation d'événements MyBIAT pour l'effectif commercial et transactionnel dans lesquels les Ambassadeurs ont joué le rôle d'animateurs

- La collecte des suggestions du réseau à travers des focus groupes et des sondages
- Organisation d'ateliers de réflexion avec les clients en vue de recueillir leurs propositions d'amélioration de l'existant et de priorisation des nouvelles fonctionnalités à développer sur MyBIAT
- Formation des agences de test MyBIAT Corporate, du CRC et du Helpdesk sur le process d'onboarding des clients et sur la procédure support de MyBIAT Corporate
- Lancement d'un test pilote sur la digitalisation des files d'attente en agence. Le concept test ayant donné de bons résultats, a été étendu à un groupe de 15 autres agences
- Mise en place d'une batterie d'indicateurs et de critères pour l'équipement des agences nouveau concept en automates, bornes, ou d'espaces Libre-Service Bancaire LSB
- Définition d'un plan d'actions pour une meilleure prise en charge des Bureaux de Change

— 12

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

— Le soutien apporté par la BIAT aux programmes d'éducation ainsi qu'aux activités culturelles et associatives

BANQUE ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Banque de référence en Tunisie, la BIAT entend jouer pleinement son rôle dans le développement durable et s'attache à adopter un comportement socialement responsable et respectueux de l'ensemble de ses partenaires. Elle intègre ainsi les principes de la responsabilité sociétale et environnementale dans sa stratégie, ses objectifs et leurs mises en œuvre afin d'assurer une croissance en cohérence avec les intérêts de toutes ses parties prenantes.

La BIAT a ainsi pris part en 2022 à plusieurs activités culturelles, environnementales et associatives, dont notamment :

- La BIAT adhère à l'initiative de l'ABLC et signe le climate statement :

la banque rejoint l'initiative de la coalition des chefs d'entreprises africains pour agir contre le changement climatique et en faveur de l'environnement dans le but d'accompagner le développement d'une économie durable.

- La BIAT soutient le 18^{ème} sommet de la Francophonie de Djerba :

La BIAT participe à la démarche communautaire du secteur bancaire, sous l'égide du Conseil Bancaire et Financier (CBF) pour soutenir le 18^{ème} Sommet de la Francophonie. Sous le slogan : « Banques connectées, Banques au Sommet » et à l'instar des neuf autres banques de la place participantes, la BIAT met en avant son implication dans la digitalisation de ses activités et services bancaires au profit de ses clients et partenaires.



- La BIAT s'engage pour la protection de la mer aux côtés de l'association « la saison Bleue » :

la BIAT poursuit son engagement aux côtés de La Saison Bleue, une association qui œuvre pour

la protection des océans et la promotion d'une économie bleue durable et ce en soutenant ses actions pour limiter la pollution marine et préserver les côtes de l'érosion ou l'élévation du niveau de la mer.



• **La BIAT soutient le lancement du festival de cinéma MIFF à Hammamet :**

la BIAT soutient le nouveau rendez-vous cinématographique, le Master International Film Festival qui se déroule à Yasmine Hammamet et qui inclut essentiellement les films déjà primés ou

sélectionnés à l'échelle internationale. A travers cette action d'envergure, la BIAT vise à récompenser l'originalité et l'indépendance de la création cinématographique et à encourager l'enrichissement du produit culturel, source d'ouverture, d'inspiration et de développement.



• **La BIAT est partenaire du Trophée de la Femme Manager 2022 :**

la BIAT soutient la cérémonie de remise du Trophée de la Femme Manager 2022 organisée par la CONECT. Lancé en 2018, le Trophée de la Femme Manager de

l'année a pour vocation de promouvoir le leadership économique féminin en entreprise, de mettre en lumière des parcours d'exception et de servir de modèle aux jeunes générations.

- La BIAT soutient la 12^{ème} édition des Foulées du Mégara :

la BIAT a soutenu la 12^{ème} édition du semi-marathon « Les Foulées du Mégara » qui a eu lieu en mars 2022 dans la banlieue nord de Tunis, et ce à l'instar des éditions précédentes. Proposant un paysage exceptionnel

et de multiples découvertes archéologiques, cette course attire de plus en plus de coureurs tunisiens et étrangers. Cet incontournable événement est revenu cette année après une absence de deux ans, due à la crise sanitaire, avec ses deux courses à pied, l'une compétitive, sur un parcours de 21 km et l'autre non chronométrée, sur une distance de 5 Km.





• La Fondation BIAT lance la 3^{ème} promotion de son Executive Master :

la Fondation BIAT lance la 3^{ème} promotion de l'Executive Master en Management et politique de la Culture, un programme de formation qu'elle a initié en

collaboration avec l'Université Paris Dauphine/Tunis et sous la tutelle du Ministère des Affaires Culturelles de Tunisie. Ce programme est destiné aux acteurs culturels et porte sur le management, la gestion et l'administration d'organismes culturels.



• La Fondation BIAT réhabilite le jardin des plantes du parc Belvédère :

Dans une démarche de préservation de l'environnement, la Fondation BIAT a réhabilité le jardin des plantes du Belvédère de Tunis à travers une action de plantation de 500 arbres de différentes

variétés. Cette opération de végétalisation a réuni les étudiants bénéficiaires de la Fondation BIAT, les représentants des startups et associations partenaires dans le but de participer à améliorer la qualité de l'air, réduire la température en ville, favoriser la biodiversité et améliorer la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants de Tunis.







**ETATS
FINANCIERS
INDIVIDUELS
AU 31/12/2022**

13.1 Rapport Général et spécial des commissaires aux comptes sur l'Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 21 115 024 KDT et un bénéfice net de 299 676 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• Description du point clé de l'audit

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 12 279 155 KDT et les provisions et agios réservés constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 019 418 KDT (Dont 14 484 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°II-1 et n°II-3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• Description du point clé de l'audit

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 1 335 160 KDT au 31 décembre 2022. La provision constatée sur ces titres s'élève à 75 940 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°II-4-2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 408 710 KDT et représentent 75% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° II-1 « Les règles de prise en compte des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrit les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers II-3-3 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023. Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à des ajustements complémentaires des paramètres relatifs au calcul de la provision collective.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 214 283 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élève à 375 527 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas

communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

CMC-DFK International
Chérif Ben ZINA

Rapport Special des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a informé des nouvelles conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2022 :

ASSURANCES BIAT

1. Un protocole d'accord portant sur une couverture complémentaire qui s'applique aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020, a été conclu avec la BIAT ASSURANCES le 30 décembre 2021 pour une période ferme d'une année commençant à courir à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Le protocole a fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1er janvier 2022 des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les échéances de crédits comportent le principal et les intérêts des mensualités reportées ainsi que les intérêts intercalaires y afférents sur la période de suspension de paiement.

Le capital assuré par les contrats/adhésions initiaux est étendu, pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, au montant restant dû des échéances reportées, à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Ce montant est précisé par le tableau d'amortissement du montant reporté qui sera communiqué par la banque au moment de la déclaration du sinistre.

Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garanties et d'exclusions que celles du contrat/adhésion d'assurance initiale.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêtée à 292KDT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2022.

La charge constatée par la « BIAT », au titre de l'exercice 2022, est de 291.926 dinars.

SOPIAT

2. Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble BIAT aux Berges du Lac I.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2022.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 73.619 dinars H.TVA.

BIAT FRANCE

3. Par décision de l'associé unique de la « BIAT France », et après avoir eu connaissance des réalisations de sa filiale, la BIAT a décidé d'allouer une rémunération de 1.460 KDT, soit la contre-valeur de 433.435 Euros au titre de l'exercice 2022.

BIAT CAPITAL RISQUE

4. Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2022, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé.

- 7 conventions de gestion de « Fonds Industrie » d'un montant total de 105 millions de dinars et

- 6 conventions de gestion de « Fonds Régional » d'un montant total de 85 millions de dinars

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

COMPAGNIE INTERNATIONALE ARABE DE RECOUVREMENT « CIAR »

5. La BIAT a conclu, en 2022, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 35.417 KDT moyennant le prix de 80 KDT.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

6. La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments.

Le montant du contrat annuel est de 220.000 dinars TTC.

7. La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier.

Le montant du contrat annuel est de 96.000 dinars TTC.

8. La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie.

Le montant du contrat annuel est de 140.000 dinars TTC.

9. La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété «MAISON DOREE» ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

Aucune charge n'a été supportée par la BIAT au titre de cette convention en 2022.

LA PROTECTRICE

10. La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% H.T pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% H.T pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier par la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location.

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2022.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

GOLF SOUSSE MONASTIR «GSM»

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT..

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1^{er} janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1er janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 55.125 dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 7.081 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 3.706 dinars.

5. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2022, s'élève à 1.115.820 dinars.

6. La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Le montant facturé par la CIAR, en 2022, s'élève à 577.130 dinars.

7. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

8. La BIAT a signé, en 2016, avec la société « CIAR » un contrat de sous-location d'un ensemble des espaces de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Radhia Haddad et de la rue d'Hollande.

Cette sous-location est consentie et acceptée pour une période de trois années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2016 et finissant le 31 juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois années jusqu'à ce qu'un congé soit signifié par l'une des deux parties ou à l'arrivée du terme du bail principal. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 6.562,500 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

A compter du 1^{er} août 2017, une majoration annuelle cumulative de 5% est appliquée.

A partir du mois de novembre 2018, un avenant a été signé, prévoyant l'extension de l'ensemble des espaces loués de trois bureaux situés au deuxième étage de l'immeuble sis à rue de Radhia Haddad. A partir du 1^{er} novembre 2018 et jusqu'au 31 juillet 2019 le loyer mensuel relatif à la totalité des espaces loués à la « CIAR » sera de 9.337,431 dinars H.TVA. A compter du 1^{er} août 2019, une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée au taux annuel de 5%.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 132.413 dinars.

BIAT CAPITAL RISQUE

9. Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2022 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY22	Charge FY22 HT	Conditions de rémunération
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	15 000	59	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	10 000	39	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	79	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	109	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	117	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	80	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	10 000	70	

2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	10 000	63	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	10 000	50	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	10 000	50	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	10 000	50	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	7 000	49	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	197	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	154	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	155	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	144	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	136	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	138	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	9 600	143	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	10 000	154	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	15 450	233	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	37 580	580	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	9 230	141	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	10 760	162	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	6 920	105	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	6 150	93	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	4 065	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	10 000	156	

2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	10 000	162	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	10 000	137	
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	24 150	420	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	10 000	175	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	10 000	172	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	10 000	175	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	6 000	96	
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	5 000	80	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 001	9 001	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 501	5 501	96	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	5 100	82	
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	4 750	76	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	40 000	551	

2 015	Fonds Libre 2016-1	9 401	-	12	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestrielle-ment et à terme échu, une commis-sion de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de perfor-mance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 501	4 501	79	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	4 917	86	
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	4 017	70	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	4 949	87	
2 015	Fonds Industrie 2016-3	15 700	-	313	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	35	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	16	
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 853	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 012	Fonds régional 2013	5 000	3 252	38	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	34	
2 011	FG 2012	6 000	1 500	15	
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	22	
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	6	
2 009	FG 2010	10 000	799	-	

2 008	FG 2008	14 250	500	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	128	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 10.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

- 11.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 42.017 dinars HT.

- 12.** La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 38.148 dinars HT.

- 13.** La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2022 s'élève à 1.255.820 dinars.

SOPAT

- 14.** La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1^{er} avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location

En contrepartie, la SOPAT percevra, un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA., qui fera l'objet d'une augmentation annuelle non cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le contrat s'étend sur une période commençant à compter du 1^{er} avril 2020 et finissant le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2022, s'élève à 450.275 dinars H.TVA.

- 15.** La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m² hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2022, s'élève à 355.937 dinars H.TVA.

- 16.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Le montant facturé par la « SOPAT », au titre de 2022, s'élève à 25.599 dinars H.TVA.

- 17.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, le 9 novembre 2020, portant sur la mise à disposition de la banque d'une ouvrière afin d'assurer le suivi des intervenants de l'entretien du 5ème étage de la 2ème tranche du siège social et ce, pour la période allant du 9 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 38.130 dinars H.TVA.

- 18.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Le produit constaté à ce titre en 2022 s'élève à 20.626 dinars.

- 19.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1er mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 95.900 dinars H.TVA.

- 20.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1er avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 26.405 dinars H.TVA.

- 21.** Une convention a été conclue, en juillet 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction de l'immeuble abritant le siège de TUNISIE VALEURS.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 30%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1er juillet 2021 jusqu'à 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 84.536 dinars H.TVA.

BIAT CONSULTING

- 22.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1^{er} mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculés sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 500 dinars TTC par jour/Homme. Le paiement s'effectuera au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, qui doit être accompagnée d'un calendrier de présence des intervenants dûment signé par le gestionnaire du projet BIAT objet de la prestation. Cet avenant prend effet à partir du 1^{er} octobre 2020.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 600 dinars TTC par jour/Homme.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, en 2022, s'élève à 132.300 dinars HT.

- 23.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 24.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2022, s'élève à 41.632 dinars.

- 25.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1^{er} janvier 2018.

En 2022, aucun montant au titre de cette convention n'a été facturé par la BIAT.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)

- 26.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 36.651 dinars.

- 27.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 6.279 dinars.

- 28.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 61.758 dinars.

- 29.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 21 443 dinars.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

- 30.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 7.674 dinars.

SICAV TRESOR

- 31.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2022, à ce titre, se sont élevés à 353.406 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

- 32.** La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 934.359 dinars.

TUNISIE VALEURS

- 33.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié», en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE VALEURS» l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.
- 34.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

- 35.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2022, à ce titre, s'élève à 188.399 dinars HT.

ORANGE TUNISIE SA

- 36.** La BIAT a donné en location, le 30 août 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à la somme de 2.567 dinars HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 54.661 dinars.

- 37.** La BIAT a donné en location, le 24 décembre 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.644 dinars HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 54.487 dinars.

SICAF BIAT et SGP

- 38.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.
- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 15.150 dinars.

TUNISIE TITRISATION

- 39.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2022.

- 40.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une

commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2022.

ASSURANCES BIAT

- 41.** La BIAT a conclu, en juillet 2016 et janvier 2018, avec la société « Assurances BIAT » deux contrats portant sur la mise à disposition de deux salariés de la banque en faveur de l'Assurances BIAT, afin d'assurer des missions qui leur sont confiées.

En contrepartie des services rendus, l'Assurances BIAT versera à la BIAT des honoraires sur facturation semestrielle correspondant aux salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%. Ces conventions s'étendent sur une période indéterminée.

Le produit constaté au titre de la mise à disposition de personnel en 2022, s'élève à 504.772 dinars hors taxes.

- 42.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m² y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 9.773 dinars.

- 43.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m², sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 13.171 dinars.

- 44.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2022, se détaille comme suit :

Nature	Charges d'assurance (en dinars)
Assurance de responsabilité civile	67.000
Assurance Contre les accidents corporels	86.681
Assurance vie « protection familiale »	185.942
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.335.021
Assurance « vol global banque »	338.775
Assurance contre le vol et la perte des cartes	426.203
Assurance « incendie et garanties annexes »	513.322
Assurance de la flotte automobile	58.097
Assurance multirisque sur les ordinateurs	99.352
Assurance Pack Saphir et Silver	822.559
Assurance Pack « express » et pack « First »	37.815
Assurance Pack Elite	260.310
Assurance Pack Platinum	511.320
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business Premium"	650.446
Assurance couverture de prêts (*)	291.926
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	13.876.619
Assurance vie (AFEK) (**)	1.770.099

(*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits.

(**) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

45. La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1er janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2022, s'élève à 41.466 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

46. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 10.588 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

- 47.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1er juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1er juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 17.031 dinars.

SOCIETE « ESTRAT »

- 48.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2022, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES

- 49.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2019.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2022, s'élève à 9.719.250 dinars HT.

- 50.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m², et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 300.300 dinars.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

- 51.** La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m² au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2022, s'est élevé à 73.500 dinars H.TVA.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- I. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 03 juin 2020, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed AGREBI en tant que Directeur Général de la banque, et a délégué les pouvoirs nécessaires au comité de nomination et de rémunération en vue de fixer sa rémunération. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à un montant brut de 1 272 KDT y compris les charges patronales de 268 KDT. Par ailleurs, le stock de provisions pour congés payés du DG a enregistré une variation de 16 KDT courant l'exercice 2022 pour s'établir à 45 KDT au 31 décembre 2022.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 21 KDT en sa qualité de membre du comité exécutif de crédit.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2021, a décidé de nommer Monsieur Hassen Longo en qualité de Directeur Général Adjoint pour une période de 3 ans. La rémunération du DGA a été fixée par le comité Ressources Humaines du 1er février 2022. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à un montant brut de 493 KDT y compris les charges patronales de 104 KDT. Par ailleurs, le stock de provisions pour congés payés du DGA a enregistré une variation de 5 KDT courant l'exercice 2022 pour s'établir à 12 KDT au 31 décembre 2022.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 6 KDT en sa qualité de membre de CA de certaines filiales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2022, ayant délégué le pouvoir au conseil d'administration d'en décider la répartition entre ses membres. Les jetons de présence alloués par l'AGO, pour l'exercice 2022, se sont élevés à un montant brut de 720 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit, au comité des risques et au comité de nomination et de rémunération, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2022, de 147 KDT (3KDT par comité).

- II. Les obligations et engagements de la Banque Internationale Arabe de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se résument comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	1 288	942	504	256	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	660	660
Jetons de présence aux comités	21	3	-	-	147	27
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	253	6	99	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 309	1 198	510	355	807	687

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

Tunis, le 10 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

CMC-DFK International
Chérif Ben ZINA

13.2 Etats financiers individuels au 31/12/2022

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	355 872	1 390 193
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	3 445 606	1 585 810
Créances sur la clientèle	III-3	12 279 155	12 138 035
Portefeuille-titres commercial	III-4	34 834	14 445
Portefeuille d'investissement	III-5	4 290 070	3 416 385
Valeurs immobilisées	III-6	257 171	245 245
Autres actifs	III-7	452 316	439 760
Total des actifs		21 115 024	19 229 873
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	IV-1	898	1 213
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	624 489	224 125
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	17 166 843	16 220 062
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	770 288	482 810
Autres passifs	IV-5	595 256	458 903
Total des passifs		19 157 774	17 387 113
CAPITAUX PROPRES			
Capital		178 500	178 500
Réserves		1 063 875	926 260
Autres capitaux propres		3	3
Résultats reportés		415 196	471 157
Résultat de l'exercice		299 676	266 840
Total des capitaux propres	V	1 957 250	1 842 760
Total des capitaux propres et passifs		21 115 024	19 229 873

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(en Milliers de dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	2 214 904	2 272 949
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	290 032	492 302
b- En faveur de la clientèle	1 924 872	1 780 647
Crédits documentaires	1 034 399	868 546
a- En faveur de la clientèle	800 441	837 539
b- Autres	233 958	31 007
Total des passifs éventuels	3 249 303	3 141 495
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés	1 345 940	1 248 918
En faveur de la clientèle	1 345 940	1 248 918
Engagements sur titres	2 911	3 913
a- Participations non libérées	2 903	3 903
b- Titres à recevoir	8	10
Total des engagements donnés	1 348 851	1 252 831
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties reçues	5 090 767	4 886 792
Total des engagements reçus	5 090 767	4 886 792

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	1 155 130	997 392
Commissions (en produits)	VII-1-2	253 580	225 529
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	206 836	136 789
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	255 388	186 233
Total des produits d'exploitation bancaire		1 870 934	1 545 943
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(595 298)	(524 954)
Commissions encourues	VII-2-2	(8 490)	(5 523)
Total des charges d'exploitation bancaire		(603 788)	(530 477)
Produit Net Bancaire		1 267 146	1 015 466
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(282 957)	(190 832)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(9 756)	(16 863)
Autres produits d'exploitation	VII-5	11 474	11 050
Frais de personnel	VII-6	(262 463)	(238 432)
Charges générales d'exploitation	VII-7	(189 833)	(170 959)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(44 649)	(40 099)
Résultat d'exploitation		488 962	369 331
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(12)	(466)
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(189 274)	(82 135)
Résultat des activités ordinaires		299 676	286 730
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(19 890)
Résultat net de l'exercice		299 676	266 840
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		299 676	266 840

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		1 635 731	1 363 804
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(621 888)	(525 790)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(312 022)	116 455
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(490 001)	(966 459)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		1 032 238	1 462 413
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(388 937)	(357 630)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		20 758	10 192
Impôts sur les sociétés		(76 756)	(70 387)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		799 123	1 032 598
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		230 925	180 905
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(858 977)	(765 220)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(60 013)	(74 547)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(688 065)	(658 862)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		238 150	103 027
Augmentation / diminution ressources spéciales		(6)	16 669
Dividendes versés		(185 640)	(178 500)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		52 504	(58 804)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	(38 809)	(21 591)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		124 753	293 341
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		2 534 472	2 241 131
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	2 659 225	2 534 472

— NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS (Arrêtées au 31 décembre 2022)

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2022 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2022 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2022 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2022 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2022 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2022 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2022 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2022.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2022 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2022 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2022 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

II-3-1. Provisions Individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 30 décembre 2013. Les classes de risque sont définies comme suit :

Classe 0 – Actifs courants

Classe 1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

Classe 2 – Actifs incertains

Classe 3 – Actifs préoccupants

Classe 4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe 2 – Actifs incertains	20%
Classe 3 – Actifs préoccupants	50%
Classe 4 – Actifs compromis	100%

II-3-2. Provisions Additionnelles

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la Banque a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans ;

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction des :

- Agios réservés,
- Garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- Garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; et
- Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

II-3-3. Provisions Collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul des dites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 37,5 MDT au titre de l'exercice 2022.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de Fonds propres et se préparer aux exigences des standards bâlois et des normes IFRS, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteur d'ajustement et Taux de provisionnement). Ces ajustements ont eu pour effet la constitution des provisions collectives additionnelles de l'ordre de 162,5MDT au titre de l'exercice 2022.

Les provisions collectives complémentaires ont été calculés en ajustant les taux de migration moyen et les taux de provisionnement comme suit.

- i. TMgi : Le taux de migration moyen tel que majoré par la BCT a été ajustée en le majorant d'un pourcentage Δ spécifique à la BIAT proportionnel à la part de la classe 1 dans les créances courantes (0+1) : plus la part est importante plus le Delta est important.
- ii. TPgi : Les taux de provisionnement standards tel que préconisés par la BCT ont été majorés pour converger avec les normes bâloises : 40% pour les crédits aux entreprises, 45% pour les crédits à la consommation, 35% pour les crédits à l'habitat.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 375,5 MDT au 31 décembre 2022.

II-4. Les règles de classification et d'évaluation des titres et des revenus y afférents

II-4-1. Portefeuille titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement :

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.
Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués à la valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2022.
- Les titres de placement, sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois.
A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

II-4-2. Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Ce portefeuille comprend notamment :

- Les Bons de trésor d'investissements ;
- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les fonds gérés placés chez les SICAR.

Les titres d'investissements sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception

des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Les plus-values latentes sur ces bons de trésor ne sont pas comptabilisées.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2022. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31 décembre 2022.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2022 et celles relatives à l'année 2021.

Note III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;

- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2020 et Décembre 2021 de 355 033 mD ou 20,34% en passant d'une période à une autre de 1 745 226 mD à 1 390 193 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Encaisses	176 020	158 677
Avoirs chez la BCT	179 764	1 231 427
Avoirs chez la CCP	88	89
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	355 872	1 390 193

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires (a)	3 102 722	1 273 726
Créances sur les établissements financiers (b)	342 884	312 084
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	3 445 606	1 585 810

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes de prêts à la BCT	2 174 113	629 913
Comptes de prêts du marché interbancaire	875 360	597 394
Créances rattachées sur prêts	6 125	399
Comptes correspondants NOSTRI	25 417	21 356
Comptes correspondants LORI	51	6 839
Créances rattachées sur comptes correspondants	42	2
Valeurs non imputées	21 614	17 823
Total	3 102 722	1 273 726

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits accordés aux sociétés de leasing	286 325	255 226
Crédits accordés aux autres établissements financiers	52 797	53 512
Créances et dettes rattachées	3 762	3 346
Total	342 884	312 084

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Libellés	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires						
Comptes de prêts à la BCT	2 071 033	103 080	-	-	-	2 174 113
Comptes de prêts du marché interbancaire	740 799	134 561	-	-	-	875 360
Créances rattachées sur prêts	4 992	1 133	-	-	-	6 125
Comptes correspondants NOS-TRI	-	-	-	-	25 417	25 417
Comptes correspondants LORI	-	-	-	-	51	51
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	-	42	42
Valeurs non imputées	-	-	-	-	21 614	21 614
Total	2 816 824	238 774	-	-	47 124	3 102 722
Créances sur les établissements financiers						
Crédits accordés aux sociétés de leasing	-	-	276 325	10 000	-	286 325
Crédits accordés aux autres établissements financiers	52 797	-	-	-	-	52 797
Créances et dettes rattachées	1 188	2 574	-	-	-	3 762
Total	53 985	2 574	276 325	10 000	-	342 884
Total Général	2 870 809	241 348	276 325	10 000	47 124	3 445 606

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

Libellés	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	31/12/2022
Créances sur les établissements bancaires					
Comptes de prêts à la BCT	-	-	-	2 174 113	2 174 113
Comptes de prêts du marché interbancaire	-	-	-	875 360	875 360
Créances rattachées sur prêts	-	-	-	6 125	6 125
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	25 417	25 417
Comptes correspondants LORI	-	-	-	51	51
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	42	42
Valeurs non imputées	-	-	-	21 614	21 614
Total	-	-	-	3 102 722	3 102 722
Créances sur les établissements financiers					
Crédits accordés aux sociétés de leasing	-	-	-	286 325	286 325
Crédits accordés aux autres établissements financiers	52 797	-	-	-	52 797
Créances et dettes rattachées	-	-	-	3 762	3 762
Total	52 797	-	-	290 087	342 884
Total Général	52 797	-	-	3 392 809	3 445 606

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	1 042 051	1 051 532
Autres crédits à la clientèle (2)	12 158 811	11 754 400
Crédits sur ressources spéciales (3)	83 227	79 070
Total	13 284 089	12 885 002
Provisions sur crédits à la clientèle	(434 089)	(414 760)
Agios réservés	(195 318)	(170 963)
Provisions collectives	(375 527)	(161 244)
Total Créances sur la clientèle	12 279 155	12 138 035

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs courants	976 019	965 975
Comptes débiteurs douteux	48 947	67 291
Avances sur dépôts à terme	16 550	17 829
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	535	437
Total	1 042 051	1 051 532

(2) Autres concours à la clientèle

	31/12/2022	31/12/2021
Autres concours courants (a)	11 372 625	11 015 406
Autres concours douteux (b)	786 186	738 994
Total	12 158 811	11 754 400

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits commerciaux et industriels	7 284 087	7 157 087
Crédits immobiliers, promoteurs	72 405	66 067
Crédits immobiliers, acquéreurs	3 275 083	3 138 446
Crédits agricoles	632 568	543 937
Compte courant associés	2 900	2 900
Portefeuille escompte	11 267 043	10 908 437
Valeurs non imputées	133	135
Créances rattachées sur autres concours courants	147 143	133 571
Créances rattachées sur compte courant associés	553	449
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(42 247)	(27 186)
Total autres concours courants	11 372 625	11 015 406

(3) Crédits sur ressources spéciales

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits sur ressources spéciales courants	61 880	58 753
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	652	656
Crédits sur ressources spéciales douteux	20 695	19 661
Total	83 227	79 070

Gestion des risques sur les ressources spéciales :

- (1) La banque encourt un risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. Par ailleurs, les positions de change générées par les engagements de la banque à la suite de la contraction des emprunts en devises sont systématiquement couvertes par l'intermédiaire de Tunis Ré avec la contraction des contrats d'assurances couvrants le risque de change relatif à ce type d'engagements.
- (2) Pour les Fonds publics, le risque de contrepartie n'est pas systématique, il varie selon la nature du Fonds et la situation financière du client (carence du débiteur). En plus, ces Fonds ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2022	31/12/2021
Créances courantes hors engagements par signature	12 321 492	11 950 994
Valeurs non imputées	133	135
Créances rattachées	148 883	135 112
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(42 247)	(27 186)
Total	12 428 261	12 059 055
Engagements par signature courants	2 699 428	2 592 007
Total	15 127 689	14 651 062

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2022	31/12/2021
Créances douteuses hors engagements par signature	855 828	825 947
Engagements par signature douteux	25 886	26 180
Total	881 714	852 127

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 14 484 mDT.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 630 560 mDT ventilés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Agios réservés sur créances classées	183 663	163 021
Provisions pour créances classées du Bilan	432 413	414 760
Provisions sur engagements hors bilan	14 484	13 760
Total	630 560	591 541

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 388 858 mDT ventilés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Agios réservés sur créances non classées	11 655	7 942
Provision collective	375 527	161 244
Autres provisions	1 676	-
Total	388 858	169 186

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

L'évolution des provisions sur les créances du Bilan se détaille ainsi :

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2022
Provisions pour créances classées du Bilan	(414 760)	(90 279)	72 642	(16)	(432 413)
Provision collective	(161 244)	(214 283)	-	-	(375 527)
Autres provisions	-	(1 676)	-	-	(1 676)
Total	(576 004)	(306 238)	72 642	(16)	(809 616)

Les mouvements des créances douteuses nettes des provisions et agios réservés hors engagements par signature se présentent comme suit :

	31/12/2021	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Réservation nette	31/12/2022
Créances brutes	825 947	29 881	-	-	-	855 828
Provisions	(414 760)	-	(90 279)	72 626	-	(432 413)
Agios réservés	(163 021)	-	-	-	(20 642)	(183 663)
Créances nettes	248 166	29 881	(90 279)	72 626	(20 642)	239 754

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2022
Créances sur la clientèle						
Comptes débiteurs	4 229	12 280	447	-	1 025 095	1 042 051
Autres concours à la clientèle	3 068 160	808 715	4 162 362	3 402 289	717 285	12 158 811
Crédits sur ressources spéciales	489	825	13 707	47 763	20 443	83 227
Total	3 072 878	821 820	4 176 516	3 450 052	1 762 823	13 284 089

La ventilation des créances brutes envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2022
Créances sur la clientèle					
Comptes débiteurs	17 236	-	-	1 024 815	1 042 051
Autres concours à la clientèle	57 439	-	-	12 101 372	12 158 811
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	83 227	83 227
Total	74 675	-	-	13 209 414	13 284 089

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

	Non Eligible au Refinancement BCT	Eligible au Refinancement BCT	31/12/2022
Créances sur la clientèle			
Comptes débiteurs	1 042 051	-	1 042 051
Autres concours à la clientèle	10 641 326	1 517 485	12 158 811
Crédits sur ressources spéciales	83 227	-	83 227
Total	11 766 604	1 517 485	13 284 089

III-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de transaction (1)	30 530	10 141
Titres de placement (2)	4 304	4 304
Total Portefeuille-titres commercial	34 834	14 445

(1) Titres de transaction

	31/12/2022	31/12/2021
Bons de trésor assimilables	29 655	9 934
Créances et dettes rattachées	875	207
Total des titres gardés en portefeuille	30 530	10 141

(2) Titres de placement

Les titres de placement sont constitués de titres SICAV et d'actions cotées respectivement pour 2 303 mDT et 2 001 mDT..

Pour l'exercice 2022, il n'y a pas eu de transferts entre les catégories de titres de transaction vers les titres de placement.

III-5. Portefeuille d'investissement

	31/12/2022	31/12/2021
Encours brut des titres d'investissement	4 272 106	3 419 896
Créances rattachées sur titres d'investissements	93 904	68 459
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(75 940)	(71 970)
Total Portefeuille d'investissement	4 290 070	3 416 385

Cette augmentation se détaille comme suit :

	Variation
Nouvelles acquisitions	719 676
Remboursement des Bons de Trésor d'investissements	(700 617)
Cession ou perte sur titres de participation	(9 000)
Souscription emprunt national 2014	690 000
Remboursement des emprunts nationaux	(481)
Libération des fonds gérés	180 000
Rétrocession ou perte sur fonds gérés	(27 368)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(5 498)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	2 510
Reprises intérêts réservés sur fonds gérés	(852)
Intérêts réservés sur portage	(130)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	25 445
Total	873 685

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation	Parts dans les entreprises liées	Parts dans les entreprises associées	Fonds gérés	Titres en portage	Total
Encours brut au 31/12/2021 hors créances rattachées	2 261 778	122 866	352 564	20 300	661 188	1 200	3 419 896
Remboursement des Bons de Trésor	(700 617)	-	-	-	-	-	(700 617)
Libérations et/ou acquisitions de l'année 2022	1 386 734	541	20 001	2 400	180 000	-	1 589 676
Cessions, liquidations, pertes ou remboursements de l'année 2022	(481)	(8 000)	-	(1 000)	(27 368)	-	(36 849)
Encours brut au 31/12/2022 hors créances rattachées	2 947 414	115 407	372 565	21 700	813 820	1 200	4 272 106
Créances rattachées sur Bons de Trésor	61 665	-	-	-	-	-	61 665
Créances rattachées sur portefeuille d'investissements autres que les BTA	21 771	2 610	-	-	6 281	1 577	32 239
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(16 712)	(30 558)	(268)	(26 236)	(2 167)	(75 940)
Total portefeuille d'investissements	3 030 850	101 305	342 007	21 432	793 865	610	4 290 070

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titre coté	478	478
Titre non coté	494 551	485 709
Titre OPCVM	15 843	10 743
Total	510 872	496 930

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	90 102	86 559
Amortissement des immobilisations incorporelles	(79 602)	(75 235)
Immobilisations corporelles	475 747	452 642
Amortissements des immobilisations corporelles	(256 638)	(238 104)
Immobilisations en cours et avances	27 562	19 383
Total Valeurs immobilisées	257 171	245 245

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

	31/12/2021	Acquisi- tions	Cessions ou mise en rebus	Reclasse- ments	31/12/2022
Licence	34 362	2 001	(35)	565	36 893
Logiciels informatiques	47 355	22	-	990	48 367
Fonds de commerce et droit au bail	4 842	-	-	-	4 842
Total Immobilisations incorporelles	86 559	2 023	(35)	1 555	90 102
Terrains	78 175	-	-	453	78 628
Constructions	111 272	-	-	91	111 363
Agencement, aménagement des constructions	116 903	5 820	(18)	4 417	127 122
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	345	-	-	-	345
Mobilier de bureaux	22 637	163	-	197	22 997
Matériel informatique	53 437	3 163	(181)	2 775	59 194
Matériel de transport	1 774	423	(47)	-	2 150
Constructions non affectées aux activités professionnelles	5 007	-	-	1 469	6 476
Installations générales des constructions	7 490	73	-	92	7 655
Matériel d'exploitation bancaire	29 356	3 180	-	-	32 536
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	54	-	-	-	54
Equipements de bureaux	14 222	203	(593)	1 050	14 882
Agencement des équipements de bureaux	1 852	-	-	-	1 852
Agencement du mobilier de bureaux	9 954	293	(7)	89	10 329
Total Immobilisations corporelles	452 642	13 318	(846)	10 633	475 747
Travaux en cours	18 346	20 365	-	(12 186)	26 525
Avances sur immobilisations en cours	1 037	-	-	-	1 037
Total Brut des valeurs immobilisées	558 584	35 706	(881)	2	593 411

	Amort. Cumulé 31/12/2021	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2021	VCN au 31/12/2022
Licence	(29 244)	(2 818)	35	(32 027)	4 866
Logiciels informatiques	(42 623)	(1 442)	-	(44 065)	4 302
Fonds de commerce et droit au bail	(3 368)	(142)	-	(3 510)	1 332
Total Immobilisations incorporelles	(75 235)	(4 402)	35	(79 602)	10 500
Terrains	-	-	-	-	78 628
Constructions	(51 190)	(3 160)	-	(54 350)	57 013
Agencement, aménagement des constructions	(80 862)	(6 934)	18	(87 778)	39 344
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(341)	-	-	(341)	4
Mobilier de bureaux	(13 764)	(1 436)	-	(15 200)	7 797
Matériel informatique	(43 539)	(3 558)	181	(46 916)	12 278
Matériel de transport	(1 201)	(216)	47	(1 370)	780
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(124)	(1)	-	(125)	6 351
Installations générales des constructions	(6 719)	(126)	-	(6 845)	810
Matériel d'exploitation bancaire	(19 789)	(2 777)	-	(22 566)	9 970
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(38)	(4)	-	(42)	12
Equipements de bureaux	(11 504)	(609)	550	(11 563)	3 319
Agencement des équipements de bureaux	(1 646)	(48)	-	(1 694)	158
Agencement du mobilier de bureaux	(7 228)	(468)	7	(7 689)	2 640
Total Immobilisations corporelles	(237 945)	(19 337)	803	(256 479)	219 268
Travaux en cours	-	-	-	-	26 525
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 037
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(313 339)	(23 739)	838	(336 240)	257 171

III-7. Autres actifs

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes de régularisation	106 045	96 672
Autres comptes d'actifs	346 271	343 088
Total Autres actifs	452 316	439 760

(1) Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont passés entre décembre 2021 et décembre 2022 de 96 672 mDT à 106 045 mDT, soit une augmentation de 9 373 mDT.

(2) Les autres comptes d'actifs

	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	316 257	319 943
Comptes de stocks	5 225	3 681
Charges à répartir	4 501	5 267
Frais d'études	20 288	14 197
Total Autres comptes d'actifs	346 271	343 088

Le tableau de mouvements des charges à répartir est présenté comme suit :

	VB 31/12/2021	Cumul Ré- sorptions 31/12/2021	VCN au 31/12/2021	Augmenta- tion	Résorptions de l'exer- cice 2022	VB 31/12/2022	Cumul Ré- sorptions au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Charges à répartir	12 919	7 652	5 267	1 559	2 325	14 478	9 977	4 501
Total	12 919	7 652	5 267	1 559	2 325	14 478	9 977	4 501

La méthode de résorption de ces charges est la méthode linéaire, sur une durée de 3 ans.

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre décembre 2021 et décembre 2022, un accroissement de 1 885 151 mDT ou 9,8%, en passant de 19 229 873 mDT à 21 115 024 mDT.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

	31/12/2022	31/12/2021
Chèques BCT en attente de règlement	891	955
Comptes BCT en devises	-	258
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	7	-
Total Banque Centrale et CCP	898	1 213

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	575 677	131 435
Dépôts des établissements financiers	48 812	92 690
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	624 489	224 125

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt en dinars auprès de la BCT	331 000	-
Emprunt en dinars auprès des banques	50 000	-
Dépôts des correspondants Banquiers	185 554	119 135
Autres sommes dues	8 715	12 298
Dettes rattachées	408	2
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	575 677	131 435

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	381 286	19 198	-	-	175 193	575 677
Emprunt en dinars auprès de la BCT	331 000	-	-	-	-	331 000
Emprunt en dinars auprès des banques	50 000	-	-	-	-	50 000
Dépôts des correspondants Banquiers	-	19 077	-	-	166 477	185 554
Autres sommes dues	-	-	-	-	8 715	8 715
Dettes rattachées	286	121	-	-	1	408
Dépôts et avoirs des établissements financiers	37 951	-	-	-	10 861	48 812
Dépôts des établissements financiers	37 951	-	-	-	10 861	48 812
Total	419 237	19 198	-	-	186 054	624 489

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires					
Dépôts des correspondants Banquiers	-	-	-	331 000	331 000
Dépôts des correspondants Banquiers	-	-	-	50 000	50 000
Dépôts des correspondants Banquiers	-	-	-	185 554	185 554
Autres sommes dues	-	-	-	8 715	8 715
Dettes rattachées	-	-	-	408	408
Dépôts et avoirs des établissements financiers					
Dépôts des établissements financiers	-	-	-	48 812	48 812
Total	-	-	-	624 489	624 489

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	8 876 899	7 966 445
Dépôts d'épargne	4 160 829	3 618 756
Comptes à échéance	2 815 058	3 151 658
Bons à échéance	280 986	314 916
Certificats de dépôts marché monétaire	476 000	638 000
Dettes rattachées	78 363	94 483
Autres sommes dues	478 708	435 804
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	17 166 843	16 220 062

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2022
Dépôts à vue	31 702	-	-	-	8 845 197	8 876 899
Dépôts d'épargne	-	-	-	-	4 160 829	4 160 829
Comptes à échéance	557 058	1 296 427	959 178	2 395	-	2 815 058
Bons à échéance	100 935	151 784	28 267	-	-	280 986
Certificats de dépôts marché monétaire	469 000	7 000	-	-	-	476 000
Dettes rattachées	29 941	46 018	2 366	34	4	78 363
Autres sommes dues	-	-	-	-	478 708	478 708
Total	1 188 636	1 501 229	989 811	2 429	13 484 738	17 166 843

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2022
Dépôts à vue	426 289	-	-	8 450 610	8 876 899
Dépôts d'épargne	-	-	-	4 160 829	4 160 829
Comptes à échéance	32 470	-	-	2 782 588	2 815 058
Bons à échéance	-	-	-	280 986	280 986
Certificats de dépôts marché monétaire	196 499	-	-	279 501	476 000
Dettes rattachées	920	-	-	77 443	78 363
Autres sommes dues	322	-	-	478 386	478 708
Total	656 500	-	-	16 510 343	17 166 843

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 154 622 mD ou 47,11%, en passant de 328 188 mD en Décembre 2020 à 482 810 mD en Décembre 2021. Cette augmentation provient des postes suivants:

Ressources spéciales	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	32 172	33 985
Dettes rattachés sur ressources spéciales	512	475
Fonds publics	45 061	43 254
Total fonds publics et des organismes extérieurs	77 745	77 714
Emprunts subordonnés	668 819	389 831
Dettes rattachés aux emprunts	23 724	15 265
Total Emprunts et ressources spéciales	770 288	482 810

Ce poste est composé principalement de :

- De l'emprunt subordonné BIAT 2016 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2016 pour un montant de 70 000 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 6.900 mDT.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2017 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2017 pour un montant de 80 000 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 2.200 mDT.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2018 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2018 pour un montant de 55 000 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 12.606 mDT.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2019-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 45 000 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 42.000 mDT.
- De l'emprunt subordonné BIAT 2019-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 105 000 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 64.420 mDT.

- De l'emprunt subordonné BIAT 2020-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 113 475 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 98.455 mDT.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2021-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 100 550 mDT. L'encours au 31/12/2022 de cet emprunt est de 92.238 mDT.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2022-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 200 000 mDT.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2022-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 150 000 mDT.
- Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, serviront notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.
- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.
- Ces fonds ont enregistré une hausse de 31 mDT ou 0,04 % en passant de 77 714 mDT en décembre 2021 à 77 745 mDT en décembre 2022.

Les fonds publics et des organismes extérieurs se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022
AFD	1 823	1 209
BEI	1	-
BIRD	1 817	674
CFD	2 139	1 538
ESPAGNOLE	1 275	3 790
FDCI	222	199
FONAPRA	4 228	3 593
FOPRODI	2 024	1 939
FOSDA FOSEP	98	98
PREMIER LOGEMENT	8 927	11 553
RESTRUCTURATION FINANCIERE	9 554	9 743
RESTRUC. PARTICIPATIF	2 320	2 250
DOTATION COVID 19	15 880	15 685
ITL	21 722	20 190
KFW	4 271	4 049
PROPARGO	8	8
BAD	930	716
Dettes rattachées	475	511
TOTAL	77 714	77 745

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2022
Fonds publics et des organismes extérieurs	5 234	1 015	15 554	53 999	1 943	77 745
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	1 126	934	10 066	20 046	-	32 172
Dettes rattachées sur ressources spéciales	512	-	-	-	-	512
Fonds publics	3 596	81	5 488	33 953	1 943	45 061
Emprunts et ressources spéciales	6 511	34 310	544 064	107 658	-	692 543
Emprunts subordonnés	-	17 097	544 064	107 658	-	668 819
Dettes rattachées aux emprunts	6 511	17 213	-	-	-	23 724
Total	11 745	35 325	559 618	161 657	1 943	770 288

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2022
Fonds publics et des organismes extérieurs					
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	-	-	-	32 172	32 172
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	-	512	512
Fonds publics	-	-	-	45 061	45 061
Emprunts et ressources spéciales					
Emprunts subordonnés	223 477	-	-	445 342	668 819
Dettes rattachées aux emprunts	4 292	-	-	19 432	23 724
Total	227 769	-	-	542 519	770 288

IV-5. Autres passifs

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour passifs et charges (1)	140 135	137 162
Comptes d'attente et de régularisation (2)	233 741	223 041
Autres comptes (3)	221 380	98 700
Total Autres passifs	595 256	458 903

(1) Provisions pour passifs et charges

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	125 651	123 402
Provisions sur engagements hors bilan	14 484	13 760
Total Provisions pour passifs et charges	140 135	137 162

(2) Comptes d'attente et de régularisation

	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits constatés d'avance	8 824	10 368
Sièges et succursales	186	-
Charges à payer	88 638	93 519
Comptes d'attente à régulariser	136 093	119 154
Total Comptes d'attente et de régularisation	233 741	223 041

(3) Autres comptes

	31/12/2022	31/12/2021
Etat, impôts et taxes	170 243	51 086
Comptes de retenues	38 397	38 427
Autres créditeurs divers	12 740	9 187
Total Autres comptes	221 380	98 700

NOTE V – Etat des capitaux propres*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2021 à l'exercice 2022.

	Capital Social	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	178 500	17 000	638 434	102 483	3	535 664	281 842	1 753 926
Affectation du résultat	-	850	167 000	-	-	113 992	(281 842)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(178 500)	-	(178 500)
Fonds social	-	-	-	494	-	-	-	494
Résultat net de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	266 840	266 840
Solde au 31/12/2021	178 500	17 850	805 434	102 977	3	471 156	266 840	1 842 760
Affectation du résultat	-	-	137 160	-	-	129 680	(266 840)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(185 640)	-	(185 640)
Fonds social	-	-	-	454	-	-	-	454
Résultat net de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	299 676	299 676
Solde au 31/12/2022	178 500	17 850	942 594	103 431	3	415 196	299 676	1 957 250

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2022 à 47 097 mDT, et se détaillent comme suit :

Réserves soumis à un régime fiscal particulier non disponibles : 47 018 mD

Réserves soumis à un régime fiscal particulier disponibles : 79 mD

Ainsi, les fonds propres devenus disponibles en franchise de retenue s'élèvent 31/12/2022 à 79 mDT.

Résultat par action

Le résultat par action au titre des exercices 2021 et 2022 se présente comme suit :

Chiffres en dinar tunisien	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net de l'exercice	299 676 100	266 839 752
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de la période	35 700 000	17 850 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de la période	35 700 000	35 700 000
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré	35 700 000	35 700 000
Résultat de base par action en dinars	8,394	7,475

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***VI-1. Cautions, Avals et autres garanties données**

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2022
Cautions et avals en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	290 032	290 032
Cautions et avals en faveur de la clientèle	1 513	-	-	1 923 359	1 924 872
Total	1 513	-	-	2 213 391	2 214 904

VI-2. Crédits documentaires

La ventilation des engagements de financements données selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2022
Credoc en faveur de la clientèle	-	-	-	800 441	800 441
Credoc import	-	-	-	233 958	233 958
Total	-	-	-	1 034 399	1 034 399

VI-3. Engagement de financement donnés

La ventilation des engagements de financements données selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	11 500	-	-	1 334 440	1 345 940
Total	11 500	-	-	1 334 440	1 345 940

VI-5. Garanties reçues

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçus de établissements financiers	556 181	556 185
Garanties reçus de l'Etat	28 658	39 597
Garanties reçus de la clientèle	4 505 928	4 291 010
Total Garanties reçues	5 090 767	4 886 792

Les garanties reçues sont constituées au 31/12/2021 et au 31/12/2022 des éléments suivants :

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2020	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2022
POD	49 071	1 796	50 867	26 017	1 353	27 370
Hypothèques	3 138 079	362 747	3 500 826	3 416 079	355 073	3 771 152
Dépôts	175 733	2 270	178 003	182 066	2 306	184 372
Actifs Financiers	-	553 134	1 779	554 913	10 564	515 146
Assurance	93	-	93	64	-	64
Garanties de l'ETAT	-	13 334	586	13 920	586	6 142
Garanties des Banques	-	539 417	1 266	540 684	1 266	530 368
FNG	8 339	2 679	11 018	7 087	1 701	8 788
Autres organismes	-	6 654	8 005	14 659	7 817	13 728
Avals des Banques	-	12 059	-	12 059	-	21 594
COTUNACE	3 350	-	3 350	4 154	-	4 154
AUTRES GARANTIES	-	-	6 402	6 402	7 889	7 889
Total	4 499 263	387 529	4 886 792	4 702 212	388 555	5 090 767

Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de change au comptant	380 007	159 827
Dinars achetés non encore reçus	91 339	43 532
Devises achetées non encore reçues	99 062	37 003
Dinars vendus non encore livrés	25 263	8 772
Devises vendues non encore livrées	164 343	70 520
Opérations de change à terme	1 034 392	698 779
Dinars à recevoir	481 480	300 795
Devises à recevoir	45 228	54 676
Dinars à livrer	45 885	55 974
Devises à livrer	461 799	287 334
Swaps devises/ dinars	26 425	987 700
Autres opérations en devises	14 554	7 985
Report/ déport non couru	14 554	7 985

Par ailleurs, il est à signaler que la BIAT :

- Ne fait pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives ;
- Ne présente pas des comptes de charges et de produits libellés en devises ;

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 1 545 943 mDT au 31 Décembre 2021 à 1 870 934 mDT au 31 Décembre 2022, enregistrant une augmentation de 324 991 mDT ou 21,02%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur comptes ordinaires banques	584	180
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	35 869	18 459
Intérêts sur crédits à la clientèle	926 870	812 245
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	119 182	115 416
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	31 532	29 499
Autres intérêts et revenus assimilés	41 093	21 593
Total Intérêts et revenus assimilés	1 155 130	997 392

VII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2022	31/12/2021
Commission sur opérations de change	2 670	1 889
Commission sur engagements de financement	51 649	53 478
Commission sur engagement de garantie	13 928	12 599
Commission sur prestations de services financiers	95 801	75 215
Commissions sur autres opérations bancaires	89 532	82 348
Total Commissions (en produits)	253 580	225 529

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des titres de transaction (a)	2 030	9 399
Revenus sur titres de placement	242	64
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (b)	204 564	127 326
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	206 836	136 789

Cette diminution est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des titres de transaction	1 662	9 111
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	59	331
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	309	(43)
Total Revenus des titres de transaction	2 030	9 399

(b) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 127 326 mDT au 31 décembre 2021 à 204 564 mDT au 31 décembre 2022 enregistrant une augmentation de 77 238 mDT ou 60,66%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et revenus des titres d'investissement	218 073	158 323
Revenus des parts dans les entreprises liées	25 551	23 305
Revenus des titres participation	11 764	4 605
Total Revenus du portefeuille d'investissement	255 388	186 233

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 530 477 mDT au 31 décembre 2021 à 603 788 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation de 73 311 mDT ou 13,82%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 524 954 mDT au 31 décembre 2021 à 595 298 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation de 70 344 mDT ou 13,4%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 251	2 500
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	764	2 443
Intérêts sur dépôts de la clientèle	522 974	470 310
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	49 303	34 552
Intérêts sur ressources spéciales	2 423	1 862
Autres intérêts et charges	17 583	13 287
Total Intérêts encourus et charges assimilées	595 298	524 954

VII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	7 277	5 421
Commissions sur autres opérations	1 213	102
Total Commissions encourues	8 490	5 523

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2022 un coût de risque net de 282 957 mDT ventilé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(307 305)	(179 505)
Dotation aux provisions pour risques et charges*	(7 800)	(44 597)
Total des dotations	(315 105)	(224 102)
Pertes sur créances	(47 418)	(55 879)
Total des dotations et des pertes sur créances	(362 523)	(279 981)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	72 986	81 218
Reprise de provisions pour pertes et charges	6 338	7 788
Total des reprises	79 324	89 006
Récupérations créances passées en perte	242	143
Total des reprises et des récupérations sur créances	79 566	89 149
Solde	(282 957)	(190 832)

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2022 un coût de risque net de 9 756 mDT ventilée comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(3 100)	(11 501)
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(2 399)	-
<i>Total des dotations</i>	(5 499)	(11 501)
Charges et pertes sur titres	(11 888)	(9 688)
Total des dotations et des pertes	(17 387)	(21 189)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	-	-
Reprise de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	2 510	2 752
Plus value de cession des titres de participation	5 121	1 574
<i>Total des reprises</i>	7 631	4 326
Total des reprises et des récupérations	7 631	4 326
Solde	(9 756)	(16 863)

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre décembre 2021 et décembre 2022 de 11 050 mDT à 11 474 mDT, enregistrant ainsi une augmentation de 424 mDT ou 3,84%.

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2021 et décembre 2022 de 238 432 mDT à 262 463 mDT, enregistrant ainsi une augmentation de 24 031 mDT ou 10,08%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 18 874 mDT enregistrée entre décembre 2021 et décembre 2022 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 4 554 mDT et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 14 320 mDT.

La défalcation des charges générales d'exploitation se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'exploitation non bancaires	64 305	59 751
Autres charges générales d'exploitation	125 528	111 208
Total Charges générales d'exploitation	189 833	170 959

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2022 un montant de 44 649 mDT ventilés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 402	4 177
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19 336	19 498
Dotations aux amortissements des charges reportées	20 911	16 424
Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	44 649	40 099

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Moins-values de cession d'immobilisations	(43)	(11)
Autres pertes et gains ordinaires	(6)	(591)
+value de cession d'immobilisation	37	136
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(12)	(466)

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2022 un montant de 189 274 mDT contre 82 135 mDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 107 139 mDT ou 130,44%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité calculée conformément à la réglementation en vigueur.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31 décembre 2022 à 939 239 mDT. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

NOTE IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 38 809 mDT.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire	(58)
Dépôts de la clientèle	(72 334)
Prêts et avances accordés à la clientèle	51 948
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	1 019
Emission et remboursements d'emprunts	(6)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(19 378)
Variation nette	(38 809)

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités en TND		
Caisse dinars	151 401	137 515
Correspondants débiteurs et placements chez la BCT	20 385	37 510
Correspondants créditeurs	(891)	(955)
Equivalents de liquidités débiteurs	7 379	6 978
Equivalents de liquidités créditeurs	(8 715)	(12 298)
Total des liquidités en TND	169 559	168 750
Liquidités en devises		
Caisse en devise	63 859	48 083
Correspondants débiteurs et placements chez la BCT	145 695	1 195 280
Correspondants créditeurs	(185 554)	(119 393)
Total des liquidités en devises	24 000	1 123 970
Placements en devises et en DT	2 811 832	1 227 307
Titres de transactions	34 834	14 445
Emprunt dinars	(381 000)	-
Liquidités et équivalents de liquidités	2 659 225	2 534 472

Note X – Transactions avec les parties liées

GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM »

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1^{er} janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 55.125 dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 7.081 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 3.706 dinars.

5. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2022, s'élève à 1.115.820 dinars.

6. La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Le montant facturé par la CIAR, en 2022, s'élève à 577.130 dinars.

7. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

8. La BIAT a signé, en 2016, avec la société « CIAR » un contrat de sous-location d'un ensemble des espaces de l'immeuble situé à l'angle de la rue de Radhia Haddad et de la rue d'Hollande.

Cette sous-location est consentie et acceptée pour une période de trois années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2016 et finissant le 31 juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois années jusqu'à ce qu'un congé soit signifié par l'une des deux parties ou à l'arrivée du terme du bail principal. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 6.562,500 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

A compter du 1^{er} août 2017, une majoration annuelle cumulative de 5% est appliquée.

A partir du mois de novembre 2018, un avenant a été signé, prévoyant l'extension de l'ensemble des espaces loués de trois bureaux situés au deuxième étage de l'immeuble sis à rue de Radhia Haddad. A partir du 1^{er} novembre 2018 et jusqu'au 31 juillet 2019 le loyer mensuel relatif à la totalité des espaces loués à la « CIAR » sera de 9.337,431 dinars H.TVA. A compter du 1^{er} août 2019, une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée au taux annuel de 5%.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2022, s'élève à 132.413 dinars.

9. La BIAT a conclu, en 2022, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 35.417 KDT moyennant le prix de 80 KDT.

BIAT CAPITAL RISQUE

10. Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2022 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY22	Charge FY22 HT	Conditions de rémunération
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	15 000	59	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	15 000	59	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	15 000	59	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	10 000	39	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	79	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	109	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	117	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	80	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	10 000	70	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	10 000	63	

2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	10 000	50	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	10 000	50	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	10 000	50	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	7 000	49	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	139	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	197	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	154	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	155	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	144	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	136	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	138	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	10 000	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	9 600	143	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	10 000	154	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	15 450	233	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	37 580	580	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	9 230	141	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	10 760	162	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	6 920	105	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	6 150	93	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	4 065	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	10 000	156	
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	10 000	162	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	10 000	137	

2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	24 150	420	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	10 000	175	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	10 000	172	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	10 000	175	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	6 000	96	
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	5 000	80	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 001	9 001	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 501	5 501	96	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	5 100	82	
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	4 750	76	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	40 000	551	

2 015	Fonds Libre 2016-1	9 401	-	12	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestrielle-ment et à terme échu, une commis-sion de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de perfor-mance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 501	4 501	79	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	4 917	86	
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	4 017	70	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	4 949	87	
2 015	Fonds Industrie 2016-3	15 700	-	313	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	35	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	16	
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 853	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 012	Fonds régional 2013	5 000	3 252	38	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	34	
2 011	FG 2012	6 000	1 500	15	
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	22	
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	6	
2 009	FG 2010	10 000	799	-	

2 008	FG 2008	14 250	500	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	128	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 11.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

- 12.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 42.017 dinars HT.

- 13.** La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2022 s'élève à 38.148 dinars HT.

- 14.** La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1er janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2022 s'élève à 1.255.820 dinars.

15. Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2022, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé :

- 7 conventions de gestion de « Fonds Industrie » d'un montant total de 105 millions de dinars et

- 6 conventions de gestion de « Fonds Régional » d'un montant total de 85 millions de dinars

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours;

- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

SOPIAT

16. La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1er avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3ème année de location

En contrepartie, la SOPIAT percevra, un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA., qui fera l'objet d'une augmentation annuelle non cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le contrat s'étend sur une période commençant à compter du 1er avril 2020 et finissant le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2022, s'élève à 450.275 dinars H.TVA.

17. La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m² hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3ème année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2022, s'élève à 355.937 dinars H.TVA.

18. Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble BIAT aux Berges du Lac I.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour une durée d'une année qui expirera le 31 décembre 2022.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 73.619 dinars H.TVA.

- 19.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5ème étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des dits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 25.599 dinars H.TVA.

- 20.** Une convention a été conclue, en 2019, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5ème étage de la 2ème tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, le 9 novembre 2020, portant sur la mise à disposition de la banque d'une ouvrière afin d'assurer le suivi des intervenants de l'entretien du 5ème étage de la 2^{ème} tranche du siège social et ce, pour la période allant du 9 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 38.130 dinars H.TVA.

- 21.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Le produit constaté à ce titre en 2022 s'élève à 20.626 dinars.

- 22.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1er mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 95.900 dinars H.TVA.

- 23.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 26.405 dinars H.TVA.

- 24.** Une convention a été conclue, en juillet 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un technicien supérieur pour exécuter les fonctions nécessaires dans les travaux relatifs à la construction de l'immeuble abritant le siège de TUNISIE VALEURS.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit technicien, moyennant une marge de 30%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée à l'intéressé. Le paiement de la facture s'effectue trimestriellement.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1er juillet 2021 jusqu'à 31 décembre 2023.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2022, s'élève à 84.536 dinars H.TVA.

BIAT CONSULTING

- 25.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1^{er} mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculés sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 500 dinars TTC par jour/Homme. Le paiement s'effectuera au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, qui doit être accompagnée d'un calendrier de présence des intervenants dûment signé par le gestionnaire du projet BIAT objet de la prestation. Cet avenant prend effet à partir du 1er octobre 2020.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 600 dinars TTC par jour/Homme.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, en 2022, s'élève à 132.300 dinars HT.

- 26.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 27.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2022, s'élève à 41.632 dinars.

- 28.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1^{er} janvier 2018.

En 2022, aucun montant au titre de cette convention n'a été facturé par la BIAT.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)

- 29.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 36.651 dinars.

- 30.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 6.279 dinars.

- 31.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 61.758 dinars.

- 32.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 21 443 dinars.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

- 33.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 7.674 dinars.

SICAV TRESOR

- 34.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2022, à ce titre, se sont élevés à 353.406 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

- 35.** La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 934.359 dinars.

TUNISIE VALEURS

- 36.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié», en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE VALEURS » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.
- 37.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

- 38.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2022, à ce titre, s'élève à 188.399 dinars HT.

ORANGE TUNISIE SA

- 39.** La BIAT a donné en location, le 30 août 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à la somme de 2.567 dinars HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 54.661 dinars.

- 40.** La BIAT a donné en location, le 24 décembre 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.644 dinars HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à 54.487 dinars.

SICAF BIAT et SGP

- 41.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.
- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 15.150 dinars.

TUNISIE TITRISATION

- 42.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2022.

- 43.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2022.

ASSURANCES BIAT

- 44.** La BIAT a conclu, en juillet 2016 et janvier 2018, avec la société « Assurances BIAT » deux contrats portant sur la mise à disposition de deux salariés de la banque en faveur de l'Assurances BIAT, afin d'assurer des missions qui leur sont confiées.

En contrepartie des services rendus, l'Assurances BIAT versera à la BIAT des honoraires sur facturation semestrielle correspondant aux salaires et avantages toutes charges comprises du personnel mis à disposition, moyennant une marge de 5%. Ces conventions s'étendent sur une période indéterminée.

Le produit constaté au titre de la mise à disposition de personnel en 2022, s'élève à 504.772 dinars hors taxes.

- 45.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m² y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1er janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 9.773 dinars.

- 46.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m², sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 13.171 dinars.

- 47.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2022, se détaille comme suit :

Nature	Montant de la charge d'assurance en dinars
Assurance de responsabilité civile	67.000
Assurance Contre les accidents corporels	86.681
Assurance vie « protection familiale »	185.942
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.335.021
Assurance « vol global banque »	338.775
Assurance contre le vol et la perte des cartes	426.203
Assurance « incendie et garanties annexes »	513.322
Assurance de la flotte automobile	58.097
Assurance multirisque sur les ordinateurs	99.352
Assurance Pack Saphir et Silver	822.559
Assurance Pack « express » et pack « First »	37.815
Assurance Pack Elite	260.310
Assurance Pack Platinum	511.320
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business Premium"	650.446
Assurance couverture de prêts (*)	291.926
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	13.876.619
Assurance vie (AFEK) (**)	1.770.099

(*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits.

(**) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

- 48.** La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1^{er} janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2022, s'élève à 41.466 dinars.

- 49.** Un protocole d'accord portant sur une couverture complémentaire qui s'applique aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020, a été conclu avec la BIAT ASSURANCES le 30 décembre 2021 pour une période ferme d'une année commençant à courir à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Le protocole a fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1^{er} janvier 2022 des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les échéances de crédits comportent le principal et les intérêts des mensualités reportées ainsi que les intérêts intercalaires y afférents sur la période de suspension de paiement.

Le capital assuré par les contrats/adhésions initiaux est étendu, pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, au montant restant dû des échéances reportées, à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Ce montant est précisé par le tableau d'amortissement du montant reporté qui sera communiqué par la banque au moment de la déclaration du sinistre.

Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garanties et d'exclusions que celles du contrat/adhésion d'assurance initiale.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêtée à 292KDT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2022.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2022 est de 291.926 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

- 50.** La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 10.588 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

- 51.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1^{er} juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 17.031 dinars.

SOCIETE « ESTRAT »

- 52.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2022, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES

- 53.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2019.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2022, s'élève à 9.719.250 dinars HT.

- 54.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m², et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2022, s'élève à 300.300 dinars.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

- 55.** La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m² au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2022, s'est élevé à 73.500 dinars H.TVA.

- 56.** La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments.

Le montant du contrat annuel est de 220.000 dinars TTC.

- 57.** La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier.

Le montant du contrat annuel est de 96.000 dinars TTC.

- 58.** La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie.

Le montant du contrat annuel est de 140.000 dinars TTC.

- 59.** La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété «MAISON DOREE» ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

Aucune charge n'a été supportée par la BIAT au titre de cette convention en 2022.

BIAT FRANCE

- 60.** Par décision de l'associé unique de la « BIAT France », et après avoir eu connaissance des réalisations de sa filiale, la BIAT a décidé d'allouer une rémunération de 1.460 KDT, soit la contre-valeur de 433.435 Euros au titre de l'exercice 2022.

LA PROTECTRICE

- 61.** La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% H.T pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% H.T pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location ;
- Une augmentation exceptionnelle de 1% à 2% de la rémunération du mandataire pour la vente des biens difficilement réalisables pour des raisons divers (emplacement, état du bien, situation foncière, etc) sera fixée lors de l'établissement du mandat ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2022.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS

- 62.** Les obligations et engagements de la BIAT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
Nature de l'avantage	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	1 288	942	504	256	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	660	660
Jetons de présence aux comités	21	3	-	-	147	27
Indemnités de fin de contrat de travail	-	253	6	99	-	-
Total	1 309	1 198	510	355	807	687

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

Note XI – Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la Banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 15 mars 2023. Aucun événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

— **14**

**ETATS
FINANCIERS
CONSOLIDES
AU 31/12/2022**

14.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les Etats financiers consolidés de l'Exercice clos au 31 décembre 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 21 627 019 KDT et un bénéfice net consolidé (Part du groupe) de 312 402 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• Description du point clé de l'audit

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 12 204 535 KDT et les provisions et agios réservés constitués pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 019 802 KDT (dont 14 484 de provisions sur les engagements hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• Description du point clé de l'audit

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 496 141 KDT au 31 décembre 2022. Les provisions et agios réservés constatés sur ces titres s'élèvent à 52 160 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 580 048 KDT et représentent 76% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers II-7 « Les règles d'évaluation des créances » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, le groupe a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023. Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents, le groupe a procédé à des ajustements complémentaires des paramètres relatifs au calcul de la provision collective.

Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 214 283 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par le groupe au 31 décembre 2022, s'élève à 375 527 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 03 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

CMC-DFK International
Chérif Ben ZINA

14.2 Etats financiers consolidés au 31/12/2022

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2022
(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	357 463	1391 410
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	3 415 697	1560 098
Créances sur la clientèle	IV-3	12 204 535	12 083 542
Portefeuille-titres commercial	IV-4	802 319	672 275
Portefeuille d'investissement	IV-5	3 594 153	2 850 828
Titres mis en équivalence	IV-6	9 997	8 431
Valeurs immobilisées	IV-7	544 178	532 194
Ecart d'acquisition net (GoodWill)	IV-8	38 689	41 192
Autres actifs	IV-9	659 988	632 398
Total des actifs		21 627 019	19 772 368
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	V-1	898	1 213
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	628 152	227 734
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	16 510 916	15 735 193
Emprunts et ressources spéciales	V-4	610 081	408 606
Autres passifs	V-5	1 198 640	983 425
Total des passifs		18 948 687	17 356 171
INTERETS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	640 571	514 068
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	37 080	24 721
Total des intérêts minoritaires		677 651	538 789
CAPITAUX PROPRES			
Capital		178 500	178 500
Réserves consolidées		1 509 776	1 415 474
Autres capitaux propres		3	3
Résultat consolidé de l'exercice		312 402	283 431
Total des capitaux propres	VII	2 000 681	1 877 408
Total des passifs et des capitaux propres		21 627 019	19 772 368

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2022

(En Milliers de dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	2 213 391	2 271 192
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	290 032	492 302
b- En faveur de la clientèle	1 923 359	1 778 890
Crédits documentaires	1 034 400	868 547
a- En faveur de la clientèle	800 442	837 539
b- Autres	233 958	31 007
Total des passifs éventuels	3 247 791	3 139 739
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés	1 334 440	1 248 918
Engagements de financements donnés aux établissements financiers	-	-
En faveur de la clientèle	1 334 440	1 248 918
Engagements sur titres	2 911	3 913
a- Participations non libérées	2 903	3 903
b- Titres à recevoir	8	10
Total des engagements donnés	1 337 351	1 252 831
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties reçues	5 059 983	4 839 800
Total des engagements reçus	5 059 983	4 839 800

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022
(En Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	1156 566	1004 066
Commissions (en produits)	VIII-1-2	423 482	368 894
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	253 717	169 583
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	234 563	167 356
Total des produits d'exploitation bancaire		2 068 328	1709 899
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(569 442)	(500 541)
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(74 106)	(67 899)
Commissions encourues	VIII-2-3	(9 317)	(6 769)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(316)	(90)
Total des charges d'exploitation bancaire		(653 181)	(575 299)
Produit Net Bancaire		1 415 147	1134 600
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(365 021)	(250 539)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	2 762	(11 532)
Autres produits d'exploitation	VIII-5	92 000	61 063
Frais de personnel	VIII-6	(292 200)	(264 124)
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(227 584)	(201 159)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(66 748)	(58 281)
Résultat d'exploitation		558 356	410 028
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		84	(71)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	370	6 265
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(208 081)	(88 177)
Résultat des activités ordinaires		350 729	328 045
Part de résultat revenant aux minoritaires		(37 080)	(24 721)
Résultat des activités ordinaires du groupe		313 649	303 324
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	VIII-11	(1 247)	(19 893)
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe		312 402	283 431
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe après modifications comptables		312 402	283 431

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021
(En Milliers de dinars)

	Exercice 2022	Exercice 2021
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	1 936 522	1 614 715
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(771 007)	(651 384)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(312 774)	100 918
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(421 581)	(965 256)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	789 243	1 385 282
Titres de placement / Titres de transaction	(23 535)	9 029
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(458 835)	(425 207)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24 359	28 375
Impôts sur les sociétés	(97 246)	(84 056)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	665 146	1 012 416
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	201 541	169 717
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(733 012)	(600 207)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(76 911)	(103 640)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(608 382)	(534 130)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	224 170	82 678
Augmentation / diminution ressources spéciales	(54 772)	47 460
Dividendes versés et autres distributions	(195 932)	(187 567)
Autres flux de financement	125 706	(31 301)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	99 172	(88 730)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	155 936	389 556
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	3 081 843	2 692 287
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	3 237 779	3 081 843

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES Arrêtées au 31 Décembre 2022

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2022 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

La responsabilité de la société mère pour combler les passifs des entreprises associées est limitée à hauteur de sa participation.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2022 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2022 et un montant des produits réservés.

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 37,5 MDT au titre de l'exercice 2022.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents et pour se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteurs d'ajustement et taux de provisionnement). Ces ajustements ont eu pour effet la constitution des provisions collectives additionnelles de l'ordre de 162,5 MDT au titre de l'exercice 2022.

Les provisions collectives complémentaires ont été calculés en ajustant les taux de migration moyen et les taux de provisionnement comme suit.

- i. TMgi : Le taux de migration moyen tel que majoré par la BCT a été ajustée en le majorant d'un pourcentage Δ spécifique à la BIAT proportionnel à la part de la classe 1 dans les créances courantes (O+1) : plus la part est importante plus le Delta est important.
- ii. TPgi : Les taux de provisionnement standards tel que préconisés par la BCT ont été majorés pour converger avec les normes bâloises : 40% pour les crédits aux entreprises, 45% pour les crédits à la consommation, 35% pour les crédits à l'habitat.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 375,5 MDT au 31 décembre 2022.

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Tunisie Valeurs asset management	99,60	99,02	99,60	99,02
BIAT Capital risque	98,08	98,08	98,08	98,08
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Touristique Salloum	50,76	50,76	50,76	50,76
Organisation et Service Informatique	100,00	100,00	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances BIAT	94,48	94,48	94,48	94,48
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	89,04	89,04	89,01	89,01
SICAV Trésor	13,06	7,54	14,93	8,04
SICAV Prosperity	20,24	20,17	11,58	11,58
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	94,12	94,12	94,12	94,12
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	98,80	98,68	98,80	98,68
Société de pôle de compétitivité de Monastir	60,00	60,00	59,99	59,99
SICAV PATRIMOINE Obligataire	1,19	0,86	1,91	1,62
Fonds commun de créances 1	100,00	100,00	100,00	100,00
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	-	-	25,00	25,00
Fonds Commun de Placement Epargne Actions	0,46	0,46	0,39	0,39
Fonds commun de créances 2	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	76,16	76,16	76,16	76,16
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
BIAT Consulting	100,00	99,91	100,00	99,91
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	72,22	70,99	72,22	70,99
Société de Promotion Touristique Hammamet	87,54	87,54	87,54	87,54
Hammamet Leisure Company	40,00	40,00	40,00	40,00
INMA HOLDING	23,50	40,00	23,50	40,00
SKANES LOISIRS ET CULTURE	40,00	40,00	40,00	40,00
Fond d'amorçage ANAVA	20,13	20,13	20,13	20,13
Tunisie Valeurs	99,41	99,41	99,41	99,41
TUNISIA TOURISM GROUP	100,00	100,00	-	-

III-2. Méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2022, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisie Valeurs asset management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Salloum	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Hors périmètre	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Hammamet	Intégration Globale	Intégration Globale
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	Intégration Globale
INMA HOLDING	Mise en équivalence	Mise en équivalence
SKANES LOISIRS ET CULTURE	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fond d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	Intégration Globale
TUNISIA TOURISM GROUP	Intégration Globale	Hors périmètre

Note IV – Actifs du bilan*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

	31/12/2022	31/12/2021
Encaisses	177 611	159 894
Avoirs chez la BCT	179 764	1 231 427
Avoirs chez la CCP	88	89
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	357 463	1 391 410

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires (a)	3 125 610	1 301 536
Créances sur les établissements financiers (b)	290 087	258 562
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	3 415 697	1 560 098

a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes de prêts à la BCT	2 174 113	629 914
Comptes de prêts du marché interbancaire	875 396	597 394
Créances rattachées sur prêts	6 126	399
Comptes correspondants NOSTRI	48 056	48 942
Comptes correspondants LORI	51	6 840
Créances rattachées sur comptes correspondants	42	2
Valeurs non imputées	21 826	18 045
Total	3 125 610	1 301 536

b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits accordés aux sociétés de leasing	286 325	255 225
Créances et dettes rattachées	3 762	3 337
Total	290 087	258 562

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes débiteurs de la clientèle	1 025 007	1 039 902
Autres crédits à la clientèle	12 101 622	11 711 922
Crédits sur ressources spéciales	83 224	79 069
Total	13 209 853	12 830 893
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(629 791)	(586 107)
Provisions collectives	(375 527)	(161 244)
Total Créances sur la clientèle	12 204 535	12 083 542

IV-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2022	31/12/2021
Bons de trésor assimilables	233 819	417 821
Bons de trésor à court terme	10 481	5 747
Titres de transaction	244 300	423 568
Obligations émises par les sociétés privées	157 042	136 155
Autres placements	400 977	112 552
Titres de placement	558 019	248 707
Total Portefeuille-titres commercial	802 319	672 275

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

	31/12/2022	31/12/2021
Encours brut des titres d'investissement	3 552 409	2 832 504
Créances rattachés sur titres d'investissements	93 904	67 590
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(52 160)	(49 266)
Total Portefeuille d'investissement	3 594 153	2 850 828

IV-6. Titres mis en équivalence

	31/12/2022	31/12/2021
Institut Tunis Dauphine	909	632
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	-	33
SKANES LOISIRS ET CULTURE	3 400	3 400
Fond d'amorçage ANAVA	5 688	4 366
Total Titres mis en équivalence	9 997	8 431

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	96 877	92 766
Amortissement des immobilisations incorporelles	(85 297)	(80 500)
Immobilisations corporelles	795 320	775 432
Amortissements des immobilisations corporelles	(345 394)	(315 508)
Immobilisations en cours et avances	82 672	60 004
Total Valeurs immobilisées	544 178	532 194

	31/12/2021	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Effet change	Reclasse- ments	31/12/2022
Licence	34 523	-	2 008	(35)	-	565	37 061
Logiciels informatiques	52 729	-	578	-	-	990	54 297
Fonds de commerce et droit au bail	5 194	-	-	-	-	-	5 194
Autres immobilisations incorpo- relles	320	-	-	-	4	1	325
Total Immobilisations incorporelles	92 766	-	2 586	(35)	4	1 556	96 877
Terrains	168 421	-	143	-	-	453	169 017
Constructions	220 742	-	790	(5 938)	-	12 249	227 843
Agencement, aménagement des constructions	141 133	-	6 348	(18)	18	(4 281)	143 200
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	3 975	-	2	-	2	(3 444)	535
Mobilier de bureaux	35 170	-	174	-	3	(10 931)	24 416
Matériel informatique	61 792	-	3 314	(220)	1	133	65 020
Matériel de transport	5 936	-	1 074	(821)	-	(82)	6 107
Constructions non affectées aux activités professionnelles	53 732	-	542	-	-	1 469	55 743
Installations générales des constructions	11 540	-	145	-	-	(1 664)	10 021
Matériel d'exploitation bancaire	29 355	-	3 180	-	-	-	32 535
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	433	-	14	-	-	1 775	2 222
Equipements de bureaux	18 926	-	220	(594)	-	887	19 439
Agencement des équipements de bureaux	1 918	-	-	-	-	(6)	1 912
Agencement du mobilier de bu- reaux	9 956	-	293	(7)	-	89	10 331
Matériel et outillage	12 239	-	604	(12)	-	13 984	26 815
Total Immobilisations corporelles	775 432	-	16 843	(7 610)	24	10 631	795 320
Travaux en cours	57 361	-	35 529	-	-	(12 187)	80 703
Avances sur immobilisations en cours	2 643	-	54	(728)	-	-	1 969
Total Brut des valeurs immobilisées	928 202	-	55 012	(8 373)	28	-	974 869

	Amort. Cumulé 31/12/2021	Entrée périmètre	Dotation	Régularisa- tion Cession et reclasse- ment	Effet change	Amort. Cumulé 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Licence	(29 392)	-	(2 826)	34	-	(32 184)	4 877
Logiciels informatiques	(47 218)	-	(1 845)	-	-	(49 063)	5 234
Fonds de commerce et droit au bail	(3 597)	-	(146)	-	-	(3 743)	1 451
Autres immobilisations incorpo- relles	(293)	-	(9)	-	(5)	(307)	18
Total Immobilisations incorporelles	(80 500)	-	(4 826)	34	(5)	(85 297)	11 580
Terrains	(10)	-	-	-	-	(10)	169 007
Constructions	(72 688)	-	(7 159)	(4 628)	-	(84 475)	143 368
Agencement, aménagement des constructions	(94 574)	-	(8 940)	198	-	(103 316)	39 884
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(2 796)	-	(17)	2 423	-	(390)	145
Mobilier de bureaux	(18 385)	-	(1 510)	3 577	(2)	(16 320)	8 096
Matériel informatique	(49 305)	-	(4 131)	1 286	(1)	(52 151)	12 869
Matériel de transport	(3 759)	-	(789)	643	-	(3 905)	2 202
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(6 031)	-	(2 436)	-	-	(8 467)	47 276
Installations générales des constructions	(9 878)	-	(458)	880	(14)	(9 470)	551
Matériel d'exploitation bancaire	(19 789)	-	(2 778)	1	-	(22 566)	9 969
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(316)	-	(307)	(956)	-	(1 579)	643
Equipements de bureaux	(14 589)	-	(947)	393	-	(15 143)	4 296
Agencement des équipements de bureaux	(1 649)	-	(47)	-	-	(1 696)	216
Agencement du mobilier de bu- reaux	(7 228)	-	(467)	6	-	(7 689)	2 642
Matériel et outillage	(8 315)	-	(2 316)	(1 390)	-	(12 021)	14 794
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	(309 312)	-	(32 302)	2 433	(17)	(339 198)	456 122
Travaux en cours	-	-	-	-	-	-	80 703
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	1 969
Prov. Autres immobilisations cor- porelles	(6 196)	-	-	-	-	(6 196)	(6 196)
Total Brut des valeurs immobilisées	(396 008)	-	(37 128)	2 467	(22)	(430 691)	544 178

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 41 192 mDT en décembre 2021 à 38 689 mDT en décembre 2022, soit une diminution de 2 503 mDT.

	Val Brute 31/12/2022	Amort cumulés 31/12/2022	VCN 31/12/2022	Val Brute 31/12/2021	Amort cumulés 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Titres détenus par BIAT	58 983	(20 295)	38 688	58 995	(17 813)	41 182
SALLOUM	171	(154)	17	171	(145)	26
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
ASSBIAT	10 802	(5 439)	5 363	10 802	(4 899)	5 903
BCR	95	(86)	9	95	(81)	14
SICAF	44	(38)	6	44	(35)	9
ELFEJJA	282	(42)	240	282	(28)	254
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
STPI	-	-	-	12	(10)	2
SOPIAT	49	(40)	9	49	(37)	12
PROTECT	1 741	(1 741)	-	1 741	(1 741)	-
TVAL	38 378	(5 334)	33 044	38 378	(3 416)	34 962
Titres détenus par SGP	1 015	(1 015)	-	1 015	(1 015)	-
OSI	78	(78)	-	78	(78)	-
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(18)	-	18	(18)	-
SICAF	18	(18)	-	18	(18)	-
Titres détenus par SICAF	308	(307)	1	308	(298)	10
TAAMIR	131	(130)	1	131	(124)	7
PROTECT	122	(122)	-	122	(122)	-
SGP	34	(34)	-	34	(33)	1
SOPIAT	21	(21)	-	21	(19)	2
Total	60 324	(21 635)	38 689	60 336	(19 144)	41 192

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 632 398 mDT en décembre 2021 à 659 988 mDT en décembre 2022, enregistrant une augmentation de 27 590 mDT ou 4,36%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre décembre 2021 et décembre 2022, un accroissement de 1 854 651 mDT ou 9,38%, en passant de 19 772 368 mDT à 21 627 019 mDT.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

	31/12/2022	31/12/2021
Chèques BCT en attente de règlement	891	955
Comptes BCT en devises	-	258
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	7	-
Total Banque Centrale et CCP	898	1 213

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	579 234	134 971
Dépôts des établissements financiers (b)	48 918	92 763
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	628 152	227 734

(a) les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt en dinars auprès de la BCT	331 000	-
Emprunt en dinars auprès des banques	53 929	3 903
Dépôts des correspondants Banquiers	185 557	119 137
Autres sommes dues	8 336	11 919
Dettes rattachées	412	12
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	579 234	134 971

(b) Les dépôts des établissements financiers sont passés de 92 763 mDT en décembre 2021 à 48 918 mDT en décembre 2022. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	8 451 189	7 702 209
Dépôts d'épargne	4 160 828	3 618 756
Comptes à échéance	2 782 588	3 115 255
Bons à échéance	280 986	314 916
Certificats de dépôts marché monétaire	279 501	456 000
Dettes rattachées	77 444	93 947
Autres sommes dues	478 380	434 110
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	16 510 916	15 735 193

V-4. Emprunts et ressources spéciales

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	32 172	88 751
Dettes rattachés sur ressources spéciales	511	475
Fonds publics	45 061	43 254
Total fonds publics et des organismes extérieurs	77 744	132 480
Emprunts subordonnés	512 905	263 308
Dettes rattachées aux emprunts	19 432	12 818
Total Emprunts et ressources spéciales	610 081	408 606

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 983 425 mDT au 31 décembre 2021 à 1 198 640 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation de 215 215 mDT ou 21,88%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2022		31/12/2021	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Tunisie Valeurs asset management	3	24	3	8
BIAT Capital risque	90	103	91	90
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique Salloum	2 144	10	2 138	(8)
Assurances BIAT	3 289	1 077	2 887	885
SICAV Opportunity	62	(1)	64	-
SICAV Trésor	117 305	7 113	112 720	6 109
SICAV Prosperity	2 954	80	4 366	127
Société Palm Links Immobilière	111	8	105	5
Société Tanit International	6 485	122	6 316	169
Société de pôle de compétitivité de Monastir	23 103	5 128	21 825	3 196
SICAV PATRIMOINE Obligataire	396 228	22 974	270 269	13 834
Fonds Commun de placement Epargne Actions	60 224	2 016	62 632	1 919
Société de Promotion Touristique Mohamed V	7 868	(372)	8 995	(766)
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	1 589	(169)	1 803	(215)
Société de Promotion Touristique Hammamet	6 610	(611)	6 932	(322)
FCP Equity Performance	2 750	88	2 731	84
Hammamet Leisure Company	9 527	(540)	9 978	(451)
TUNISIE VALEURS	228	30	212	57
Total	640 571	37 080	514 068	24 721

NOTE VII – Etat des capitaux propres*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Sociétés	31/12/2022		31/12/2021	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	1 720 767	278 081	1 631 759	248 778
Tunisie Valeurs asset management	58	2 403	58	774
BIAT Capital risque	(66)	5 280	(54)	4 591
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	7 486	5 085	6 563	3 523
SICAF BIAT	2 236	216	1 731	233
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	151	116	(339)	5 471
Société de Promotion Touristique Salloum	(312)	2	(310)	(17)
Organisation et Service Informatique	125	(14)	134	(9)
Société la PROTECTRICE	(8 781)	(1 569)	(7 440)	(1 333)
Assurances BIAT	23 527	17 884	17 182	14 601
Société FAIZA	(709)	(3)	(706)	(3)
SICAV Opportunity	10	(4)	32	(1)
SICAV Trésor	(584)	580	(566)	534
SICAV Prosperity	214	20	60	17
Société Générale de Placement	2 294	107	2 003	102
Société TAAMIR	1 296	67	913	251
Société Golf Sousse Monastir	(25 857)	(1 547)	(25 678)	(182)
Société Palm Links Immobilière	160	122	65	82
Société Tanit International	(14 954)	250	(15 301)	347
Société Tunisie Titrisation	(160)	(12)	(146)	(14)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	8 254	7 677	6 348	4 778
SICAV PATRIMOINE Obligataire	1 385	199	55	228
Fonds commun de créances 1	1 063	262	758	304
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	-	-	(795)	(169)
Fonds Commun de placement Epargne Actions	(12)	9	(46)	7
Fonds commun de créances 2	123	136	(3)	126
Société Touristique Sahara Palace	(9 543)	(583)	(8 815)	(728)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	1 230	(1 189)	4 833	(2 447)
Institut Tunis Dauphine	(226)	235	(516)	248
BIAT Consulting	(1 114)	361	(279)	(834)
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	(6 772)	(812)	(5 744)	(1 031)
BIAT France	364	438	269	38
Société de Promotion Touristique Hammamet	(3 725)	(4 294)	(1 464)	(2 260)
FCP Equity Performance	437	215	421	206
Hammamet Leisure Company	(9 018)	(360)	(8 717)	(301)
INMA HOLDING	(200)	-	(200)	-
Fond d'amorçage ANAVA	740	(151)	316	(150)
TUNISIE VALEURS	(1 608)	3 143	(2 404)	7 671
TUNISIA TOURISM GROUP	-	52	-	-
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	1 688 279	312 402	1 593 977	283 431

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Ecart d'évaluation	Plus value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	1 657 573	-	-	-	25 546	28 676	-	(10 658)	19 630	-	1 720 767
TVALAM	Intégration Globale	587	(526)	-	-	-	-	-	-	-	(3)	58
BCR	Intégration Globale	5 516	(4 696)	95	(81)	276	-	-	(1 086)	-	(90)	(66)
CIAR	Intégration Globale	1 344	(1 018)	-	-	-	-	-	-	7 160	-	7 486
SICAF	Intégration Globale	19 813	(19 000)	62	(53)	422	992	-	-	-	-	2 236
SOPIAT	Intégration Globale	28 353	(27 616)	70	(56)	20	-	-	(717)	98	(1)	151
SALLOUM	Intégration Globale	4 354	(2 548)	171	(145)	-	-	-	-	-	(2 144)	(312)
OSI	Intégration Globale	149	(24)	78	(78)	-	-	-	-	-	-	125
PROTECT	Intégration Globale	1 334	(8 999)	1 863	(1 863)	-	-	-	(1 311)	195	-	(8 781)
ASSBIAT	Intégration Globale	59 473	(38 624)	10 802	(4 899)	64	-	-	-	-	(3 289)	23 527
FAIZA	Intégration Globale	233	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	-	(709)
OPPORTUNITY	Intégration Globale	562	(490)	-	-	-	-	-	-	-	(62)	10
TRESOR	Intégration Globale	135 290	(18 569)	-	-	-	-	-	-	-	(117 305)	(584)
PROSPERITY	Intégration Globale	3 703	(535)	-	-	-	-	-	-	-	(2 954)	214
SGP	Intégration Globale	2 996	(3 292)	34	(32)	288	2 300	-	-	-	-	2 294
TAAMIR	Intégration Globale	5 814	(4 656)	131	(125)	132	-	-	-	-	-	1 296
GSM	Intégration Globale	(7 092)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	-	(18 453)	3 822	-	(25 857)
LINKS	Intégration Globale	1 880	(1 609)	-	-	-	-	-	-	-	(111)	160
STI	Intégration Globale	25 833	(28 300)	6 540	(6 540)	-	38	-	(7 406)	1 366	(6 485)	(14 954)
TITRIS	Intégration Globale	273	(433)	-	-	-	-	-	-	-	-	(160)
ELFEJJA	Intégration Globale	56 899	(26 649)	282	(28)	-	-	1 808	(1 123)	168	(23 103)	8 254
PATRIMOINE	Intégration Globale	400 427	(3 180)	-	-	366	-	-	-	-	(396 228)	1 385
FCC1	Intégration Globale	2 582	(1 519)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 063
FCP	Intégration Globale	60 509	(297)	-	-	-	-	-	-	-	(60 224)	(12)
FCC2	Intégration Globale	1 626	(1 503)	-	-	-	-	-	-	-	-	123
STSP	Intégration Globale	(1 550)	(8 000)	-	-	-	-	-	-	7	-	(9 543)
SPTMV	Intégration Globale	32 461	(23 909)	-	-	3	-	-	-	543	(7 868)	1 230
ITD	Mise en équivalence	674	(900)	-	-	-	-	-	-	-	-	(226)
BCO	Intégration Globale	(282)	(1 000)	-	-	-	-	-	-	168	-	(1 114)
SPTS FAX	Intégration Globale	9 942	(14 400)	-	-	-	-	-	(1 671)	946	(1 589)	(6 772)
BFR	Intégration Globale	3 275	(2 920)	-	-	-	-	-	-	9	-	364
PERFORMANCE	Intégration Globale	9 861	(6 674)	-	-	-	-	-	-	-	(2 750)	437
SPTHAMMAMET	Intégration Globale	53 045	(50 160)	-	-	-	-	-	-	-	(6 610)	(3 725)
HLC	Intégration Globale	15 879	(15 370)	-	-	-	-	-	-	-	(9 527)	(9 018)
INMA	Mise en équivalence	-	(200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(200)
SKANES	Mise en équivalence	3 400	(3 400)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMORCAGE ANAVA	Mise en équivalence	5 840	(5 100)	-	-	-	-	-	-	-	-	740
TVAL	Intégration Globale	36 457	(75 127)	38 378	(3 417)	772	-	2 623	(1 115)	49	(228)	(1 608)
TTG	Intégration Globale	20 000	(20 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total consolidé		2 659 033	(425 919)	60 324	(19 135)	27 889	31 606	4 431	(43 540)	34 161	(640 571)	1 688 279

Société Conso- lidé	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Ret (+v) Interne	Const amort/ pertes val. EA	Impôts diffé- rés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	299 676	2 151	(25 546)	63	-	1 737	-	278 081
TVALAM	Intégration Globale	2 427	-	-	-	-	-	(24)	2 403
BCR	Intégration Globale	5 664	-	(276)	-	(5)	-	(103)	5 280
CIAR	Intégration Globale	4 310	-	-	-	-	775	-	5 085
SICAF	Intégration Globale	312	329	(422)	-	(3)	-	-	216
SOPIAT	Intégration Globale	130	-	(20)	-	(3)	9	-	116
SALLOUM	Intégration Globale	21	-	-	-	(9)	-	(10)	2
OSI	Intégration Globale	(14)	-	-	-	-	-	-	(14)
PROTECT	Intégration Globale	(1 560)	-	-	(11)	-	2	-	(1 569)
ASSBIAT	Intégration Globale	19 565	-	(64)	-	(540)	-	(1 077)	17 884
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
OPPORTUNITY	Intégration Globale	(5)	-	-	-	-	-	1	(4)
TRESOR	Intégration Globale	7 693	-	-	-	-	-	(7 113)	580
PROSPERITY	Intégration Globale	100	-	-	-	-	-	(80)	20
SGP	Intégration Globale	104	293	(288)	-	(2)	-	-	107
TAAMIR	Intégration Globale	187	19	(132)	-	(7)	-	-	67
GSM	Intégration Globale	(1 629)	-	-	-	-	82	-	(1 547)
LINKS	Intégration Globale	130	-	-	-	-	-	(8)	122
STI	Intégration Globale	(238)	610	-	-	-	-	(122)	250
TITRIS	Intégration Globale	(12)	-	-	-	-	-	-	(12)
ELFEJJA	Intégration Globale	12 819	-	-	-	(14)	-	(5 128)	7 677
PATRIMOINE	Intégration Globale	23 539	-	(366)	-	-	-	(22 974)	199
FCC1	Intégration Globale	262	-	-	-	-	-	-	262
FCP	Intégration Globale	2 025	-	-	-	-	-	(2 016)	9
FCC2	Intégration Globale	136	-	-	-	-	-	-	136
STSP	Intégration Globale	(701)	-	-	-	-	118	-	(583)
SPTMV	Intégration Globale	(2 445)	-	(3)	-	-	887	372	(1 189)
ITD	Mise en équivalence	235	-	-	-	-	-	-	235
BCO	Intégration Globale	426	-	-	-	-	(65)	-	361
SPTSFAX	Intégration Globale	(1 543)	-	-	-	-	562	169	(812)
BFR	Intégration Globale	447	-	-	-	-	(9)	-	438
PERFORMANCE	Intégration Globale	303	-	-	-	-	-	(88)	215
SPTHAMMAMET	Intégration Globale	(4 905)	-	-	-	-	-	611	(4 294)
HLC	Intégration Globale	(900)	-	-	-	-	-	540	(360)
AMORCAGE ANAVA	Mise en équivalence	(151)	-	-	-	-	-	-	(151)
TVAL	Intégration Globale	5 930	-	(772)	-	(1 918)	(67)	(30)	3 143
TTG	Intégration Globale	52	-	-	-	-	-	-	52
Total consolidé		372 387	3 402	(27 889)	52	(2 501)	4 031	(37 080)	312 402

NOTE VIII – Etat de résultat*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire**

Le total de ce poste est passé de 1 709 899 mDT au 31 décembre 2021 à 2 068 328 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation de 358 429 mDT ou 20,96%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur comptes ordinaires banques	690	1 178
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	35 901	18 468
Intérêts sur crédits à la clientèle	925 559	809 212
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	118 721	114 936
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	31 527	29 465
Autres intérêts et revenus assimilés	44 168	30 807
Total Intérêts et revenus assimilés	1 156 566	1 004 066

VIII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2022	31/12/2021
Commission sur opérations de change	2 670	1 889
Commission sur engagements de financement	46 073	48 249
Commission sur engagement de garantie	13 922	12 596
Commission sur prestations de services financiers	112 982	91 457
Commissions sur autres opérations bancaires	247 835	214 703
Total Commissions (en produits)	423 482	368 894

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des titres de transaction (a)	19 382	9 974
Revenus sur titres de placement (b)	29 471	32 266
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (c)	204 864	127 343
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	253 717	169 583

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des titres de transaction	18 978	9 617
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	95	400
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	309	(43)
Total Revenus des titres de transaction	19 382	9 974

(b) Revenus des titres de placement

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des obligations	29 229	32 202
Revenus des fonds communs de créances	242	64
Total Revenus sur titres de placement	29 471	32 266

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 127 343 mDT au 31/12/2021 à 204 864 mDT au 31/12/2022 enregistrant une augmentation de 77 521 mDT ou 60,88%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et revenus des titres d'investissement	218 924	158 838
Revenus des titres participation	15 639	8 518
Total Revenus du portefeuille d'investissement	234 563	167 356

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 575 299 mDT au 31 décembre 2021 à 653 181 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation de 77 882 mDT ou 13,54%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Sinistres payés sur opérations d'assurances
- Commissions encourues
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur comptes ordinaires banques	8 433	2 631
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 994	2 443
Intérêts sur dépôts de la clientèle	508 132	453 100
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	30 814	25 248
Intérêts sur ressources spéciales	2 423	1 862
Autres intérêts et charges	17 646	15 257
Total Intérêts encourus et charges assimilées	569 442	500 541

VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 67 899 mDT au 31/12/2021 à 74 106 mDT au 31/12/2022, enregistrant une augmentation de 6 207 mDT ou 9,14%.

VIII-2-3. Les Commissions encourues

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	7 479	5 410
Commissions sur autres opérations	1 838	1 359
Total Commissions encourues	9 317	6 769

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(388 335)	(239 369)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(10 107)	(45 114)
Total des dotations	(398 442)	(284 483)
Pertes sur créances	(47 867)	(56 288)
Total des dotations et des pertes sur créances	(446 309)	(340 771)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	73 106	81 690
Reprise de provisions pour pertes et charges	7 939	8 399
Total des reprises	81 045	90 089
Récupérations créances passées en perte	243	143
Total des reprises et des récupérations sur créances	81 288	90 232
Solde	(365 021)	(250 539)

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(3 559)	(11 829)
Charges et pertes sur titres	(2 637)	(1 780)
Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement	(6 196)	(13 609)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	2 281	1 930
Plus-value de cession des titres de participation	6 677	147
Total des reprises	8 958	2 077
Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement	8 958	2 077
Solde	2 762	(11 532)

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre décembre 2021 et décembre 2022 de 61 063 mDT à 92 000 mDT, enregistrant ainsi une augmentation de 30 937 mDT ou 50,66%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2021 et décembre 2022 de 264 124 mDT à 292 200 mDT, enregistrant ainsi une augmentation de 28 076 mDT ou 10,63%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 26 425 mDT enregistrée entre décembre 2021 et décembre 2022 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 899 mDT et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 23 526 mDT.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 327	7 073
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	32 302	30 574
Dotations aux amortissements des charges reportées	25 955	20 634
Autres dotations aux provisions	1 164	-
Total	66 748	58 281

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est un gain de 370 mDT qui provient essentiellement des autres gains ordinaires pour 805 mDT et des autres pertes ordinaires pour 486 mDT.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2022 un montant de 208 081 mDT contre 88 177 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 119 904 mDT ou 135,98%. Les deux soldes de 2021 et 2022 englobent le montant de la contribution sociale de solidarité conformément à la législation en vigueur.

VIII-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires qui s'élève au 31/12/2022 un montant de 1247 mDT, correspond essentiellement aux pertes exceptionnelles au niveau du groupe.

VIII-12. Note sur l'état de flux de trésorerie

Le solde des trésoreries se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités en TND		
Caisse dinars	152 992	138 732
Correspondants débiteurs et placements chez la BCT	43 433	64 611
Correspondants créditeurs	(891)	(955)
Equivalents de liquidités débiteurs	7 379	7 378
Equivalents de liquidités créditeurs	(8 715)	(12 298)
Total des liquidités en TND	194 198	197 468
Liquidités en devises		
Caisse en devise	63 859	48 083
Correspondants débiteurs et placements chez la BCT	145 286	1195 375
Correspondants créditeurs	(185 557)	(119 396)
Total des liquidités en devises	23 588	1124 062
Placements en devises et en DT	2 811 832	1 227 307
Titres de transactions	593 090	536 908
Emprunt dinars	(384 929)	(3 902)
Liquidités et équivalents de liquidités	3 237 779	3 081 843

Note IX – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers du groupe BIAT sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 15 mars 2023. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2022 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

